

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA LÉGITIMITÉ DES POLICIERS À EMPLOYER LA FORCE : SOCIALISATION ET  
LÉGITIMATION CHEZ LES ASPIRANTS POLICIERS QUÉBÉCOIS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

SAMUEL VILLENEUVE

FÉVRIER 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je remercie mes directeurs Frédérick Guillaume Dufour et Rémi Boivin pour leur soutien durant la construction et la complétion du projet de recherche. J'ai beaucoup apprécié nos rencontres plus informelles, ainsi que votre aide, votre disponibilité et vos encouragements durant les moments plus difficiles auxquels j'ai dû faire face. Votre orientation fut précieuse. Merci à toi, Florence, mon amoureuse, pour ta relecture minutieuse, ainsi que pour ton écoute, ta patience, ton enthousiasme et ta bienveillance. Merci à mes parents et ma sœur, Sylvie, Stéphane et Bianca, pour votre confiance en moi dans le parcours que j'ai entrepris. Merci aux étudiant.es qui ont généreusement accepté de donner du temps pour les entretiens. Vous m'avez impressionné par votre authenticité. Finalement, merci à Zizi, le chat de mon colocataire Louif, pour sa compagnie durant toutes ces heures de lecture et d'écriture passées à la maison.

## Table des matières

REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 Problématisation et questions de recherche .....	3
1.1 Réflexions préliminaires : l’usage de la force et la police comme champ d’étude .....	3
1.2 Perspectives sur la légitimité policière au Canada et au Québec .....	5
1.3 La formation policière : vecteur de légitimation et opérateur de socialisation .....	6
1.4 Questions de recherche .....	8
CHAPITRE 2 Revue de la littérature .....	10
2.1 Étudier la légitimité policière : criminologie, justice procédurale et limites.....	10
2.2 La socialisation professionnelle des policiers .....	14
2.2.1 <i>Socialisation et l’expérience de la formation</i> .....	15
2.2.2 <i>La formation policière en contexte québécois : état de la connaissance académique</i> .....	16
CHAPITRE 3 Cadre conceptuel et discussion théorique .....	19
3.1 Légitimité et légitimation : de Weber à Berger et Luckmann.....	19
3.2 La « socialisation » : de Berger et Luckmann à Dubet .....	24
CHAPITRE 4 Méthodologie .....	28
4.1 Population à l’étude et description de la formation policière au Québec.....	28
4.2 Le recrutement des participants et le déroulement des entretiens .....	30
4.3 Caractéristiques des participants.....	32
4.4 L’entretien semi-dirigé .....	33
4.5 Modèle d’analyse et construction de la grille d’entretien .....	34
CHAPITRE 5 Présentation des résultats .....	37
5.1 La formation et la socialisation.....	37
5.1.1 <i>Pourquoi vouloir joindre la police?</i> .....	37

5.1.2	<i>Développement d'une identité sociale</i> .....	39
5.1.3	<i>L'usage de la force : techniques pédagogiques</i> .....	47
5.1.4	<i>L'évolution des perceptions des étudiants sur l'usage de la force</i> .....	58
5.2	Catégories distinctives de légitimation du pouvoir de la force .....	61
5.2.1	<i>Le droit et la déontologie</i> .....	61
5.2.2	<i>La relation sécurité-danger</i> .....	62
5.2.3	<i>Autorité et coopération</i> .....	64
5.2.4	<i>Une légitimité comparée : la force ailleurs et avant</i> .....	64
5.2.5	<i>Le contexte situationnel</i> .....	66
5.2.6	<i>La légitimité de l'usage de la force et l'appréciation de l'arsenal policier</i> .....	67
5.3	Les enjeux de la légitimité .....	69
5.3.1	<i>Les croyances des étudiants en regard de la perception citoyenne de la police</i> .....	70
5.3.2	<i>Les usages problématiques de la force</i> .....	76
5.3.3	<i>La légitimité de la force : policiers et citoyens, à qui de dire?</i> .....	80
CHAPITRE 6 Discussion .....		82
6.1	I – Quels repères acquis durant la formation policière sont invoqués par les apprentis policiers pour donner sens au caractère légitime ou non légitime de l'usage de la violence dans la pratique policière? .....	82
6.1.1	<i>Formation d'une identité professionnelle et « effet de groupalité »</i> .....	82
6.1.2	<i>Les acquis</i> .....	86
6.2	II – Comment les apprentis policiers s'y prennent-ils pour expliquer et justifier la légitimité des policiers à employer la force en société? .....	89
6.2.1	<i>Être policier : un fonctionnaire formé, discipliné et soumis aux règlements</i> .....	89
6.2.2	<i>La force : une garantie contre les dangers potentiels</i> .....	91
6.2.3	<i>La force comme question d'utilité</i> .....	94
6.2.4	<i>Les policiers et la force au Québec : moins pire qu'avant, moins pire qu'ailleurs</i> .....	95
6.3	III - Comment les apprentis policiers problématisent-ils l'illégitimité des policiers à recourir à la force?..	96
6.3.1	<i>Perception de la légitimité et le sentiment d'être légitime</i> .....	96
6.3.2	<i>Les situations problématiques de la force</i> .....	99
CONCLUSION .....		103
6.4	Retour critique et pistes pour des futures recherches .....	105
ANNEXE A Certification éthique CERPE FSH .....		109
ANNEXE B Certification éthique Maisonneuve.....		110
ANNEXE C Certification éthique Cégep de l'Outaouais.....		111
ANNEXE D Certification éthique Sherbrooke.....		112

ANNEXE E Certification éthique Rimouski.....113

ANNEXE F Grille d’entretien.....114

ANNEXE G Lettre d’invitation.....115

ANNEXE H Formulaire de consentement .....116

BIBLIOGRAPHIE .....121

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1 : Années d'études en TP des participants.....	33
---	----

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

AEC	Attestation d'étude collégiale
CDP	Commissaire à la déontologie policière
DEC	Diplôme d'étude collégiale
ENPQ	École Nationale de Police
SPVM	Service de Police de Montréal
TP	Techniques policières

## RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur la légitimité des policiers à employer une force non-négociable en société et s'inscrit dans les champs d'études de la légitimité policière et de la socialisation professionnelle des policiers. Nous partons du point de vue que nous pouvons arriver à la compréhension de la légitimité des pratiques policières en l'étudiant sous les angles de la légitimation des pratiques institutionnelles et de la socialisation des acteurs. Pour ce faire, à l'aide d'entretiens, nous avons obtenu et analysé la perspective de 19 étudiants québécois en techniques policières. Sur le plan théorique, nous avons mobilisé les concepts de légitimité, légitimation et socialisation tels qu'élaborés par Max Weber, Peter L. Berger, Thomas Luckmann et François Dubet. Nos données qualitatives ont permis de dresser un portrait de la compréhension qu'ont les étudiants de la légitimité de l'habilitation des policiers à utiliser la force qui considère également l'effet de la formation professionnelle et de la construction de l'identité professionnelle dans la mise en forme des cadres et repères par lesquels se forge cette compréhension. Plus précisément, les données tendent à montrer que le processus pédagogique qui s'opère dans le contexte de formation consolide l'adhésion des participants envers l'institution policière en mobilisant les catégories que ces derniers reprendront afin d'expliquer et justifier (Berger et Luckmann, 1966) l'habilitation des agents de police à recourir la force. La principale remise en question exprimée par les participants au sujet de l'usage de la force est de nature personnelle et non institutionnelle. La formation agit ainsi à la fois comme un opérateur de socialisation et de légitimation de l'institution policière et de ses pratiques.

**Mots clés :** institution policière, formation, légitimité policière, légitimation, usage de la force, socialisation, socialisation professionnelle, use of force, méthodes qualitatives, police training, police legitimacy, police perception

## INTRODUCTION

La légitimité institutionnalisée et octroyée à la force publique dans les sociétés libérales démocratique fait est de l'ordre de ce qui va de soi. Après tout, le policier n'est-il pas en « combat » avec le crime? Ne représente-t-il pas la « mince ligne bleu » préservant le contrat social en mettant à distance la société du chaos? Les policiers ne se mettent-ils pas en danger tous les jours? Bien que ces représentations soient et continuent d'être réfutées (; Baughman, 2020, 2021 ; Dubé, 1993 ; Ericson, 1982) le discours social et croyances au sujet de l'activité policière persiste à les valider. Dans ce cadre, le fait même de suggérer de limiter leurs pouvoirs en matière de l'usage non-négociable de la force et de privations peut paraître comme une lubie extravagante. Ceux-ci leur appartiennent en tant que compétences légitimes et désirables, constitutives de leur fonction sociale. Ce portrait étant dressé, notre étude est motivée d'une curiosité envers les raisons pour lesquelles les groupes et individus adhèrent à cette autorité. Précisément, notre étude a pour dessein d'articuler la compréhension qu'ont les aspirants policiers du Québec de la légitimité de l'usage de la force dans les pratiques policières, sous l'angle double de la socialisation et de la légitimation. Nous voulons savoir comment les aspirants policiers justifient l'habilitation des policiers à se prémunir de ce pouvoir, puis en quoi la formation policière québécoise contribue à inculquer les cadres et repères d'après lesquels ceux-ci appuient leurs raisonnements. Afin d'y arriver, nous nous sommes munis de la technique de l'entretien sociologique et d'une perspective compréhensive, nous aidant à distinguer, répertorier et disséquer les divers éléments qui composent les pensées de nos futurs policiers potentiels.

Premièrement, nous situerons notre perspective de recherche en problématisant le traitement la relation entre « police » et « violence » dans les sciences sociales, en faisant intervenir la notion de légitimité, pour ensuite réfléchir à la situation de la légitimité policière en contexte canadien et québécois, puis sur le lien entre la légitimation et la socialisation. Deuxièmement, nous traverserons une partie de la littérature propre à deux champs de recherche pour en exposer les principales conclusions et limites : l'étude de la légitimité policière et l'étude de la socialisation professionnelle des policiers. Troisièmement, nous entamerons une discussion théorique sur les trois concepts que nous opérationnalisons : la légitimité selon Max Weber, la légitimation selon Peter L. Berger et Thomas Luckmann, et la socialisation selon les deux derniers et François Dubet. Quatrièmement, nous approfondirons l'approche méthodologique adoptée. Cinquièmement, nous dévoilerons les résultats de notre

collecte de données, déclinés en trois principaux points et treize sous-points. Sixièmement, nous nous lancerons dans l'interprétation et l'analyse des résultats précédemment exposés. Pour conclure l'étude, nous reviendrons sur les dimensions importantes que nos résultats ont permis d'ouvrir en lien avec la légitimité des pouvoirs policiers, la socialisation policière et les enjeux futurs sur le plan de la recherche.

## CHAPITRE 1

### Problématisation et questions de recherche

#### 1.1 Réflexions préliminaires : l'usage de la force et la police comme champ d'étude

Cela fait maintenant un demi-siècle que sont systématiquement interrogés ces « siamois » que sont « violence et police » (Moreau de Bellaing, 2009, p. 120). Sur le plan théorique, les travaux séminaux William A. Westley et d'Egon Bittner publiés respectivement en 1950 et 1970 devinrent à cet égard un point de départ incontournable. Le premier définit la police comme « un mécanisme de distribution de la force non-négociable utilisée conformément aux préceptes d'une compréhension intuitive des exigences de la situation » (Bittner, 1970, p. 39), plaçant ainsi l'autorité que possède la police de recourir à la coercition physique cœur même de son rôle. Le deuxième exposait la tendance des policiers à accepter et à justifier moralement leurs utilisations illégales de la violence ainsi que la fonction occupationnelle de cette tendance au sein des forces de l'ordre (Westley, 1970). Le criminologue Jean-Paul Brodeur remet en question l'identification police-violence de Bittner et le « modèle coercitif » (Brodeur, 1994, p. 460) qui s'est construit, surtout sur l'héritage de Bittner, dans les études sur la police. Depuis ces débats, la relation police-force n'a cessé d'être engagée au sein d'études sur la relation force-police. Les chercheurs s'adonnent à exposer les raisons qui motivent l'usage de la force, soient-elle influencées par des facteurs organisationnels (Alpert et MacDonald, 2001), dispositionnels (Miller, 2001), raciaux (Fryer, 2019) ou situationnels (Jobard, 2019). De plus, des études tentent d'évaluer la formation des policiers au recours à la force en vue d'émettre des recommandations sur celui-ci (Rajakaruna et al, 2017 ; Engel et al, 2020 ; Bennell et al, 2021). D'autres vont examiner le rôle joué par les médias dans la perception du public vis-à-vis d'évènements durant lesquels les policiers ont employé la force (Donovan et Klahm, 2015 ; Jefferis et al, 2021), ou bien les représentations cinématographiques ou télévisuelles de son usage (Even et Palmer, 2021 ; Wilson et al, 2019).

Les policiers, étant les dépositaires de l'autorité publique et d'une indisputable part du monopole de la violence légitime revendiqué par l'État, ont le devoir d'exécuter cet extraordinaire pouvoir sous les formes consenties de son exercice. En effet, la délégation explicite d'un droit d'administrer une coercition non-négociable doit s'harmoniser avec les cadres et attentes morales qui sont encastés dans les institutions, lesquels agissent

d'ailleurs comme repères culturels en vertu desquels les individus sont socialisés. En l'occurrence, dans les États libéraux démocratiques, son déploiement requiert d'être conforme aux préceptes et codifications « rationnelle-légales » (Weber, 1995, p. 289) qui encadrent ces sociétés et qu'internalisent ses acteurs. Avec ses pouvoirs d'arrestation et de détention, le policier représente aux yeux du public une des multiples incarnations de cet ordre légal. Plus largement, son autorité l'associe à tout un complexe institutionnel dont les modes d'actions sont spécifiquement orientés vers l'application de la règle de droit et dont les procédures, notamment pénales, déontologiques et disciplinaires, encadrent son exécution (Thériault-Marois, 2003, p. 4). Nous croyons que cet aspect, la légitimité de l'autorité des policiers à recourir à la force, demande un examen plus approfondi.

L'autorité de l'institution policière représente selon nous une affaire complexe, irréductible aux opérations et procédures légales qui valident son existence dans l'espace social et exercent formellement un contrôle sur elle. La police est indissociable d'un ordre symbolique traversé de significations culturelles qui activent et rappellent constamment aux acteurs les biais, croyances et valeurs par l'intermédiaire desquels se justifient et s'expliquent la place et le rôle qu'elle occupe dans l'environnement social. À cet égard, l'ouvrage *Policing the Crisis* de Stuart Hall témoignait justement de l'importance de la mobilisation de tout un appareillage idéologique dans la construction de l'hégémonie de l'action policière sur des problèmes sociaux construits. Mawby exposa dans *Policing Image* combien la légitimation des forces policières peut significativement dépendre des stratégies représentationnelles empruntées par les organisations de police. Tyler, dans son livre *Why people obey the law*, s'interroge sur les déterminants situationnels de l'action policière qui renforcent sa légitimité.

Dans cet ordre d'idées, nous argumentons que l'autorité policière se définit sous l'action d'une multitude de procédures, mesures, dispositifs et appareils mobilisant divers cadres significatifs qui participent à actualiser sa raison d'être au sein d'espaces institutionnels changeants, à ajuster et requalifier son sens dans la conscience des acteurs et à entretenir le domaine qui est sien dans « l'univers symbolique » des sociétés (Berger et Luckmann, 1966). Suivant cette idée, avec Suchman, la légitimité doit, selon nous, être entendue comme : « une perception généralisée, ou une supposition, que les actions d'une entité, soient désirables ou appropriées en fonction d'un système socialement construit de normes, valeurs, croyances et définitions » (Suchman, 1995, p. 574). En conséquence, il faut selon nous plus exactement s'intéresser aux diverses médiations qui définissent le rapport

des individus aux activités et pouvoirs des institutions. Notamment, peu de recherches ont entrepris de découvrir les raisons pour lesquelles les individus ou les policiers acceptent l'utilisation policière de la force (Gerber et Jackson, 2017, p. 3). Ainsi, c'est en continuité avec ces questionnements que nous appréhendons notre présente étude.

## 1.2 Perspectives sur la légitimité policière au Canada et au Québec

Nous avons dit que dans une société démocratique, l'autorisation donnée aux policiers d'administrer une force non-négociable, c'est-à-dire en opposition de laquelle une résistance est proscrite, couplée à tous les autres pouvoirs accordés en lien avec la privation de la liberté des citoyens, fait émerger la question de la légitimité policière. Généralement, au Canada comme au Québec, nous pouvons affirmer sans trop de risque que l'adhésion envers l'institution policière n'est pas en souffrance. Des chiffres récents montrent qu'elle représente l'institution envers laquelle les Canadiens, à 62%, disent avoir le plus confiance, s'élevant au-dessus du système scolaire (47%), de justice et tribunaux (46%), du parlement fédéral (32%) et des médias canadiens (31%) (Statistique Canada, 2022). Cela étant, la perméabilité des organisations policières aux polémiques et controverses est toujours susceptible de dégrader l'opinion publique à son endroit sans toutefois, pourrait-on remarquer, laisser d'effets durables. Même lors des récents appels au définancement des services de police lancés à travers plusieurs métropoles lors des mobilisations de 2020 à la suite du meurtre de George Floyd, appels qui jouissaient, selon une étude, d'un appui de 51% de Canadiens et 54% des Québécois (IPSO, 2020), il n'a fallu qu'un an pour qu'une étude de l'Institut du Nouveau Monde publiée dans le rapport du Réalité policière expose que désormais 68,4% des Québécois (et 54,7% des minorités visibles) exprimaient que le budget alloué à la police était insuffisant (Ministère de la sécurité publique, 2021). Ces indicateurs ne servent qu'à refléter bien rapidement une image plus fondamentale, à savoir combien la « perte » de légitimité de l'institution policière n'est bien souvent peut-être qu'une affaire rapide et intermittente, et ce, malgré les polémiques et scandales dont elle peine à se défaire (Harkin, 2015, p. 601).

En l'occurrence, en 2019 et 2023 sont apparus deux nouveaux rapports dénonçant les pratiques discriminatoires à l'égard des personnes racisées des services de police de Montréal. Un peu plus de dix ans plus tôt, après les mobilisations étudiantes de 2012, le rapport Ménard (2014) examinait les pratiques de maintien de l'ordre

excessives des policiers du Québec. En 2008, dans les rues de Montréal, des citoyens Montréalais prirent les rues de Montréal-Nord afin d'exprimer violemment leur mécontentement à la suite de la mort de Freddy Villanueva, décédé sous les balles d'un policier du SPVM. Trois ans plus tôt, le Comité des droits de la personne de l'ONU s'inquiétait d'arrestations massives mises en œuvre par le SPVM, avec plus de 1400 arrestations entre 1999 et 2004 (Ligue des droits et Libertés, 2015). Environ une décennie plus tôt, l'affrontement entre l'État et des membres de la communauté Mohawk de la Crise d'Oka mena à la Commission royale sur les peuples autochtones (Doerr, 2021). En 1981, la publication de la Commission Keable expose les nombreux illégalismes commis au Québec par les polices municipale, provinciale et fédérale lors de la Crise d'Octobre. Malgré ces événements, il demeure que la police au Québec résiste généralement assez bien à la critique.

Comme le suggérait Brodeur, même si elle « fait l'objet de dénonciations parfois très vives », il est rare que l'on s'en prenne à la police de façon constante (Brodeur, 2003, p. 152). Cependant, l'enchaînement des réformes légales, organisationnelles ou structurelles des services policiers; des commissions d'enquête; de la création d'instances indépendantes et d'organisations de la société civile s'assurant officiellement ou informellement d'exercer un contrôle et une surveillance sur les actions policières témoigne d'à quel point la partie n'est jamais entièrement gagnée pour les autorités policières, qui n'acceptent souvent qu'à reculons les réformes de son champ d'activité (Denat, 2002 ; Stenning et Shearing, 2005 ; Brodeur, 2005; Diaz et Desbiens, 2011; Skogan, 2014). Comme toutes institutions publiques, les forces policières doivent persister dans leurs efforts de « convaincre » la population de l'intégrité de ses pratiques, de justifier leurs actions et pouvoirs, de prouver leur capacité à répondre aux demandes sociales qui sollicitent leur présence, de prouver qu'elles sont rigoureusement encadrées et de projeter une aptitude à produire de la sécurité (Brodeur, 2003 p. 209). En d'autres termes, l'institution policière doit reproduire sa légitimité au travers d'activités de « légitimation » nécessitant à la fois l'intériorisation et l'appropriation du contenu qu'elles mobilisent.

### 1.3 La formation policière : vecteur de légitimation et opérateur de socialisation

Nous proposons de fixer notre regard sur une institution de légitimation et de socialisation solidement établie, c'est-à-dire le système éducatif, et plus précisément celui chargé de former les policiers de demain. Prenant son départ au Québec dans les années 1960, l'institutionnalisation graduelle de la formation policière suit le modèle

de la professionnalisation de ses agents, certifiant que les impétrants en ressortent en tant « qu'opérateurs compétents » ayant intégré les conduites, dispositions, pratiques et valeurs policières (Astier, 2008). À partir de 1969, deux ans après l'implantation au Québec des Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), s'offraient pour la première fois dans neuf de ces établissements des diplômes d'étude collégiale (DEC) en Techniques policières (TP), une première formation d'une durée de six sessions dispensées aux aspirants policiers du Québec. La même année apparaît l'Institut de Police du Québec (maintenant « École nationale de police du Québec » ou ENPQ), où chaque recrue devait obligatoirement effectuer un stage durant sa 6e session en Techniques policières (Frenette, 1991, p. 439, p. 430).

Depuis lors, la formation policière au Québec s'effectue en deux temps : trois années consacrées à un apprentissage fondamental de type théorique dispensé dans les CÉGEPs québécois et quinze semaines intensives à l'École nationale de police du Québec, où les aspirants apprennent les rudiments pratiques du métier, notamment en matière d'utilisation de la force. Notre hypothèse est que cet appareillage semble essentiel en ce qui a trait à la réaffirmation de la validité de l'institution policière eu égard à ce qu'elle projette au public citoyen, mais aussi aux policiers eux-mêmes (Bottoms et Tankebe, 2017) et aux aspirants policiers souhaitant être assermentés (Faubert, 2021). En effet, la légitimation rassemble des activités sociales de « *sense-making* » (Berger et Luckmann, 1966) qui visent à définir ce que les institutions sont, font, et doivent faire. La formation policière, en dotant ses diplômés d'une « licence, soit une habilitation à exercer une mission spécifique » (Alain et Pruvost, 2011, p. 268) a pour définition, avec les formules pédagogiques qui s'y déploient et les connaissances organisationnelles qui y circulent, d'agir en ce sens. En d'autres termes, elle opère une socialisation chez l'individu qui y assiste, lui permettant « d'absorber de nouvelles réalités liées à son investissement dans de nouveaux secteurs de la vie sociale » (Qribi, 2010, p. 35), dans ce cas-ci, l'univers policier. En partant d'un groupe-type, les aspirants policiers, et en considérant le site où s'actualisent leurs activités spontanées et réfléchies d'interprétation, d'intériorisation et d'appropriation du sens des institutions, s'ouvre ainsi une avenue de recherche mettant en relation légitimation et socialisation qui nous apparaît fertile. Selon nous, celle-ci peut fournir un éclairage aux procédés de validation des pratiques institutionnelles comme l'usage de la force par les policiers.

#### 1.4 Questions de recherche

À la lumière des réflexions soulevées dans notre problématique, nous en venons à la question de recherche suivante : **quelle est la compréhension des apprentis policiers de la légitimité des policiers à employer la force?** La visée de ce questionnement de départ est de dégager le processus global de compréhension de cette légitimité du point de vue des acteurs interrogés (Duchastel, 1993). La question a donc avant tout une visée compréhensive, appuyée par une méthodologie qualitative d'entretien sociologique qui nous permettra de capturer l'ordre des significations que mobilisent les aspirants policiers pour raisonner l'habilitation des policiers à recourir à la force. De plus, un premier découpage de notre question sera effectué en fonction des trois questions spécifiques qui suivent :

1. *Quels repères acquis durant la formation policière sont invoqués par les apprentis policiers pour donner un sens au caractère légitime ou non légitime de l'usage de la violence dans la pratique policière?* Ici nous voulons faire intervenir plus explicitement l'interaction entre l'individu et l'institution, précisément, dans notre cas, entre les aspirants et le processus de formation mis en œuvre dans les Cégeps. À travers elle, nous saisirons mieux comment l'expérience des processus pédagogiques de la formation policière participe au façonnement de leur mode de compréhension de l'autorité policière, de son rôle et de ses pouvoirs. Plus précisément encore, elle vise à saisir la place de la socialisation et de la construction identitaire dans le processus d'internalisation, d'interprétation et de reconductions des préceptes de la légitimation de l'usage de la force.
2. *Comment les apprentis policiers s'y prennent-ils pour expliquer et justifier la légitimité des policiers à employer la force en société?* L'usage de la force est une composante relativement distinctive et saillante du répertoire d'action policier, issue d'une habilitation à l'exercice d'un rôle et d'un pouvoir spécifique. La relative exclusivité occupationnelle de la pratique de l'usage de la force de la police constitue selon nous une des bases sur laquelle il faut examiner les prises en compte de sa légitimité par les aspirants policiers, c'est-à-dire en reconstruisant les sources d'autorisations de l'habilitation à l'usage de la force qu'ils ont assimilées.
3. *Comment les apprentis policiers problématisent-ils l'illégitimité des policiers à recourir à la force?* Nos réflexions préliminaires ont rapidement mis l'accent sur le caractère fluctuant, polémique et négocié de

la légitimité des policiers. Contrairement à la deuxième sous-question qui cherche à reconstruire les sources d'autorisation, celle-ci veut considérer comment les aspirants situent certaines conditions qui minent la légitimité du pouvoir d'emploi de la force afin d'obtenir un portrait plus grand de la compréhension qu'ils ont de la légitimité de cette autorité.

À l'aide de ces questions, nous croyons être en mesure d'acquérir une vision plus compréhensive des cadres, repères et croyances par lesquels les aspirants policiers en viennent à percevoir l'autorité policière ainsi que les pouvoirs qui y sont rattachés comme des aspects valides et désirables de leur rôle en société. Au demeurant, nous croyons qu'en nous prémunissant d'une méthodologie qualitative d'entretiens, nous serons capables de compléter les conclusions qui dominent dans le champ de recherche de la légitimité policière. Dans la prochaine section, nous verrons justement les directions prises dans ce champ, et nous aborderons une partie des recherches réalisées sur la socialisation professionnelle des policiers.

## CHAPITRE 2

### Revue de la littérature

La communauté académique aurait, depuis les deux dernières décennies, affiché un intérêt renouvelé à propos des questions de légitimité (Tyler, 2023). La discipline de la criminologie a généré durant ces années une somme désormais non-négligeable de travaux sur la légitimité policière, faisant d'elle une porteuse distinguée de cette thématique de recherche (Tankebe, 2019, p. 238). En effet, la légitimité policière ne semble pas avoir suscité le même degré d'enthousiasme chez d'autres disciplines des sciences sociales, y compris la sociologie<sup>1</sup>. C'est pourquoi nous allons nous tourner vers les travaux qu'ont produits la criminologie. Ensuite, nous introduirons le travail effectué sur la socialisation des policiers, en s'intéressant plus précisément aux études effectuées au Québec. Nous détaillerons les principales conclusions qui ont découlé de ces deux champs, en exposant également les limites des approches et méthodes qu'ils préconisent.

#### 2.1 Étudier la légitimité policière : criminologie, justice procédurale et limites

Les travaux des criminologues sur ce thème se répartissent en deux perspectives (Worden et Mclean, 2017). D'un côté se situe une approche organisationnelle-institutionnelle, et de l'autre, intersubjective, ou sociale-psychologique. Le premier modèle se penche sur les activités sociales par lesquelles les organisations justifient et affirment leur domaine d'action dans l'ordre institutionnel (*ibid*, p. 481). Ces travaux empruntent souvent leurs postulats et concepts aux théories sociologiques des organisations, des institutions, et de l'action stratégique. Par l'application d'études de cas, de sondages ou de méthodes d'observations (*ibid*, p. 492 et 494), les chercheurs qui optent pour cette perspective étudient généralement les processus sociaux qui affectent la légitimité des organisations (Downling et Pfeffer, 1975, p. 122), l'effet des interactions avec l'environnement institutionnel sur celle-ci, les « mythes institutionnels » que les organisations produisent et déploient (Campeau, 2019), les stratégies qu'elles emploient afin de produire une légitimité « symbolique » (Baker, 2016 ; Richardson, 1985), les « stratégies représentationnelles » (Mawby, 2022) ou narratives (Côte-Lussier, 2013) mises en œuvre par les

---

<sup>1</sup> On peut aussi dire qu'avant la fin des années 60, avec l'arrivée des études de terrains de sociologues et ethnométhodologues comme William A. Westley, Jerome Skolnick et John Van Maanen, la sociologie affichait même un intérêt très pauvre et fort peu systématique envers l'institution policière.

services de police, ou encore le « pouvoir symbolique » qui renforce le consensus et la docilité envers leur autorité (Loader, 1997).

En définitive, ce sont les travaux s'inspirant de l'approche intersubjective, façonnés par la psychologie sociale et la socialisation légale, qui ont produit les plus importants antécédents en matière de l'étude de la légitimité policière (Meyerson et al, 2021). Nous consacrerons donc plus d'espace à ce pan de la littérature. Grâce aux efforts séminaux et soutenus de Tom R. Tyler s'est amorcée au début du millénaire une pléthore d'études qui ont été entreprises sur les conclusions de son travail. La conception de la légitimité policière de Tyler met l'accent sur la coopération volontaire, ou « le sentiment d'obligation d'obéir à la loi et de respecter les décisions prises par les autorités légales » (Tyler, 2004, p. 87). En effet, dans son ouvrage *Why People Obey the Law* (1990), Tyler affirme que les individus coopèrent avec la loi puisqu'ils croient en sa légitimité. La conclusion du livre prend ainsi une distance avec les perspectives instrumentales de la légitimité, lesquelles ne rendraient compte que marginalement de l'obéissance selon Tyler, où l'obéissance envers autorités légales s'expliquerait par la perception crédible des risques que les individus soient punis pour leurs actes criminels.

Tyler a voulu déterminer *comment* la police doit se comporter avec le public pour inciter sa coopération. Les données compilées dans *Why People Obey the Law* le conduisent à avancer qu'afin de sécuriser la coopération des citoyens auprès des policiers, quatre aspects doivent être pris en compte lors d'une interaction impliquant les deux partis, venant valider ce qui sera par la suite communément désigné dans la littérature comme la théorie de la justice procédurale de la légitimité policière:

1. Les citoyens sentent qu'ils ont la liberté de rapporter aux policiers leur version et point de vue des événements.
2. Les citoyens sentent que la décision prise par les autorités policières se justifie sur des bases objectives.
3. Les citoyens sentent que leur traitement a été respectueux et leur dignité préservée.
4. Les citoyens sentent que les autorités policières ont pris le temps d'expliquer leurs motifs, tout en faisant preuve de considération envers leurs inquiétudes et besoins.

En outre, il a été relevé qu'un traitement procéduralement juste pourrait contribuer à satisfaire un désir d'appartenance en plus de promouvoir une identité sociale forte, conduisant à l'acceptation des normes et valeurs

que projette la police. D'autre part, un traitement injuste de la part des autorités enverrait le message aux individus qu'ils sont à l'extérieur de la communauté de valeurs, ayant pour conséquence de perturber l'intériorisation des normes et valeurs que les autorités sont censées représenter (Reisig et Trinkner, 2024, p.3). Cela témoignerait d'ailleurs de l'existence d'un alignement fort entre l'identité sociale, l'identification aux autorités et leur légitimité (Bradford et al, 2017, p. 6, p. 11). Ainsi, une perception positive de la légitimité des autorités pourrait dériver de la correspondance entre les valeurs d'une communauté et celles défendues par les autorités. Sur cette base, des rapprochements furent relevés entre l'idéologie politique tenue par les individus ou l'identification à un groupe social et l'acceptation des pouvoirs policiers comme l'usage de la force (Gerber et Jackson, 2017 ; Bradford et al, 2017 ; Wolfe and Mclean, 2021).

Continuant dans la lignée de Tyler, des chercheurs voulurent identifier et examiner des variables supplémentaires impactant la perception de la légitimité policière (Huq et al, 2017). Selon Jackson, Trinkner et Tyler (2018) l'application de procédures justes et équitables serait une composante à laquelle il faudrait aussi juxtaposer une conception de l'autorité comme exécutée à l'intérieur de limites prescrites (« *bounded authority* »). Ainsi, il ne suffirait pas que les policiers exercent leur autorité, par exemple en suivant des procédures fondées objectivement, mais aussi que les policiers soient perçus comme employant les bons jugements quant à « quand » utiliser leur pouvoir et « quel » pouvoir déployer. Suivant cette idée, le recours disproportionné et récurrent d'une pratique telle que le « *stop-and-frisk* » (consistant à immobiliser et fouiller un individu) sur le même groupe est susceptible d'affecter « à la baisse » la légitimité des policiers (Tyler et Mentovich, 2015), introduisant ainsi également la notion de « justice distributive ». Au demeurant, Harkin (2015) propose de compléter le modèle de Tyler en considérant comment les structures d'autorités produisent leur légitimité, notamment au travers de l'action des idéologies sur la croyance des individus. Enfin, Tankebe propose d'inclure aux côtés de la justice procédurale les dimensions suivantes : justice distributive (la police déploie-t-elle ses pouvoirs équitablement ?), la légalité (les actions de la police respectent-elles les normes légales censées les encadrer ?) et l'efficacité (les actions policières apportent-elles des résultats perceptibles/mesurables ?).

Au sujet des critiques pertinentes à rapporter au sujet de ce modèle, arrêtons-nous d'abord sur le fait que l'unité de l'analyse des tenants de la théorie procédurale est l'interaction situationnelle police-public. Or, le mode

quantitatif depuis lequel la grande majorité des données sont recueillies n'étaye pas les nuances qui dessinent ces interactions. Ceci a été soulevé par Harkin (2015), rappelant par ailleurs que ce n'est pas uniquement sur la base d'une expérience vécue avec la police que prennent forme les jugements sur leur légitimité, spécialement si l'on considère que plusieurs individus n'ont jamais, ou presque jamais, eu d'expériences significativement influentes avec un agent. Harkin remarque que les jugements émis envers la police tendent parfois à véhiculer une vision de celle-ci qui serait grandement informée d'affaires policières médiatisées provenant de contextes nationaux différents, ou d'historiques conflictuels entre la police et le public (*ibid*, p. 606 - 607). Harkin remarque aussi que ces jugements « individualisent » la légitimité policière (tel agent est légitime, l'autre ne l'est pas), élément également rapporté par Van Ha (2022). De plus, cette unité d'analyse ne considère pas la pluralité des sources d'autorisations et l'inégalité du poids de leur crédibilité sur l'établissement de la légitimité policière, négligeant ainsi comment l'inégalité des ressources (symbolique ou matériel) entre types d'acteur peut différemment impacter sa légitimation. Sur ce point, nous devrions nous référer à Bottoms et Tankebe et leur approche « dialogique » où la légitimité des policiers est comprise comme pouvant, entre autres, dériver du jugement des supérieurs, des pairs et du public (Bottoms et Tankebe, 2012).

En outre, lorsqu'on essaie de mesurer l'effet de procédures dites justes, respectueuses, équitables, redevables ou objectives sur la perception de la légitimité policière à partir de sondages et d'enquêtes transversales, l'outil de choix dans les recherches prenant appui sur la théorie procédurale, les chercheurs n'ont pas accès à ce que ces concepts signifient pour les répondants dans le contexte d'une appréciation des pratiques policières (Tankebe, 2019, p. 254). L'organisation et le contenu sémantique de ces concepts tels qu'ils sont interprétés par les participants à ces études restent inexaminés et peuvent même différer entre les policiers (Oreilly, 2023, p. 10). Sauf pour quelques développements plus ou moins récents (Jonathan-Zamir et Perry, 2021; Gau et Brunson 2010), peu de méthodes qualitatives ont été testées afin d'approfondir, de nuancer, de révéler ou de compléter notre compréhension des catégories de sens qui façonnent et caractérisent la perception de la légitimité policière. En adoptant une méthodologie qualitative qui interroge directement le point de vue des individus, nous pouvons aisément recueillir leurs pensées et réflexions sans, dans la mesure du possible, préalablement leur imposer de catégories explicatives, mais en faisant plutôt de notre mieux pour reconstruire leurs raisonnements et les processus qui participeraient à leur mise en forme.

Pour conclure, ces dernières approches vont surtout exposer les déterminants qui exercent une influence sur la perception du public envers la légitimité de l'autorité policière, et non ceux qui contribuent à ce que les policiers, comme porteurs de pouvoir (« *power-holders* »), se perçoivent en tant qu'acteurs méritant leur statut (Bottoms et Tankebe 2012; Bottoms et Tankebe, 2017). Encore plus, elles manquent de nous informer sur la posture des policiers en devenir sur la question, ce qui n'est pas sans intérêt étant donné la position spéciale qu'ils occupent en ce qu'ils sont localisés, en quelque sorte, à la frontière du public et de la police, et qu'ils traversent un parcours doublement médiatisé par leur envie d'incarner le rôle de policier (Van Maanen, 1978, p. 296) et l'ensemble des procédures pédagogiques censées leur « injecter » les préceptes de la vocation. À notre connaissance, seule Faubert (2021) y consacra une étude en tenant également compte de la dimension de la socialisation. Nous examinerons d'ailleurs les résultats de l'enquête de Faubert à la section suivante portant sur la littérature sur la socialisation policière.

## 2.2 La socialisation professionnelle des policiers

Les études réalisées sur la socialisation professionnelle des policiers présentent un intérêt marqué pour le sujet autant dans les régions anglo-saxonnes (Charman, Schuck et Rabe-Hemp, 2021 ; Fielding, 2021; Van Maanen, 1975), la France (Monjardet et Gorgeons, 2003 ; Moreau de Bellaing, 2009b ; Cassan, 2010) et les pays nordiques (Damen et Bjorgo, 2020 ; Pichonnaz, 2014). Les premières études sérieuses sur la socialisation professionnelle des agents de police peuvent être attribuées à Van Maanen dans les années 1970 aux États-Unis, suivies par Fielding en Angleterre, puis Monjardet en France, inspirant depuis lors d'autres tentatives d'examiner ce processus, dont au Québec, avec les travaux du chercheur en criminologie Marc Alain. Caractérisé d'un pluralisme méthodologique (enquêtes longitudinales, ethnographies, entrevues, sondages), ce champ de recherche s'intéresse autant à la formation des futurs policiers, l'entrée en fonction et les expériences plus longues de la vocation, en abordant plus largement la création de cultures et sous-cultures occupationnelles, d'idéologies professionnelles, d'attitudes, d'identités ou de socialités façonnées par l'intégration dans l'environnement professionnel des forces de l'ordre.

L'étude de la socialisation professionnelle de policiers tend à élaborer des conclusions se rapportant à la notion de « culture policière » qui représente en-soi un pan fort important de la littérature sur le travail de police. Nous

prenons cependant volontairement distance de cette notion puisqu'elle nous semble davantage correspondre aux dispositions vocationnelles cristallisées *durant* le service et beaucoup moins aux processus de socialisation qui se réalisent durant la formation policière, à savoir avant le « vrai » contact avec le monde professionnel de la police, d'autant plus que celle-ci au Québec, comparativement à plusieurs autres endroits dure bien plus longtemps, faisant en sorte que ce contact ne s'initie pas avant quelques années. C'est ainsi pourquoi nous nous raccrocherons plus exactement au concept de la socialisation dans les pages qui suivent et le prochain chapitre. Cela n'implique aucunement que les deux ne sont pas interreliées. Toutefois, comme l'indique Alain (2011), les aspirants policiers du Québec qui entame leur service subissent un « choc de la réalité », témoignant d'un écart entre les attentes de ceux-ci, en partie façonné par la formation, et la réalité du terrain.

### 2.2.1 *Socialisation et l'expérience de la formation*

Dès les années 70, l'ethnologue américain John Van Maanen écrivait sur la socialisation professionnelle des policiers. À l'époque, Van Maanen y voyait quatre étapes : l'anticipation (avant la formation), l'admission, le contact avec l'organisation et la métamorphose (Alain et Pruvost, 2011a ; Gorgeon, 1996). Rapidement, il observait que les aspirants policiers ne choisissaient par leur profession par hasard, en ce sens qu'ils affichaient un « fort degré d'identification normative » vis-à-vis des buts et valeurs qu'ils associaient à la police (Van Maanen, p. 296), une forte motivation en regard de la dimension présumée aventureuse de la profession et une envie de servir la communauté (Gorgeon, 1996, p. 143). Outre les formules et cadres pédagogiques formels, la socialisation qui s'opère à l'étape de la formation passerait aussi par l'envers informel de la vie scolaire, étant informée de la dynamique entre pairs, avec les professeurs et les policiers expérimentés, solidifiant la solidarité intragroupe (*ibid*). Généralement, les étudiants qui suivent ces formations en viennent à sentir que celles-ci les préparent convenablement aux situations qu'ils rencontreront en service (*ibid*, p. 151).

Le haut niveau d'engagement des aspirants policiers envers la vocation donnerait aussi lieu à une « croyance aveugle » en l'organisation policière, voire son « acceptation totale » (*ibid*, p. 144). Cette adhésion quasi-inconditionnelle s'estomperait toutefois suivant l'entrée en fonction (*ibid*), de sorte qu'un désillusionnement et un cynisme grandiraient chez les recrues, particulièrement après avoir fait l'expérience de l'irrespect du public envers les policiers, des réalités plus crasses et malheureuses qui sollicitent la présence de la police, ou plus

généralement du « sale boulot » que cette dernière doit accomplir (Alain et Pruvost, 2011, p. 272 ; Van Maanen, 1973, p. 138). La confrontation des recrues au terrain provoquerait ensuite un remodelage des attentes envers la profession, où s'installerait progressivement chez elles la propension à se méfier du public et de l'environnement social (Mignone 2005 ; Van Maanen, 1978), la perte du sens de l'initiative, la réorientation de leur rapport à la profession en fonction de motivations personnelles et utilitaristes (Gorgeons, 1996, p. 146 et 147) ainsi qu'un sentiment de se tenir « à l'extérieur de la société » (Van Maanen, 1973, p. 138). Sur ce dernier élément, Alain constatait chez les policiers québécois entrés en fonction l'affermissement « d'éléments passablement négatifs d'une culture professionnelle policière plus traditionnelle » (Alain, 2011b, p. 408)<sup>2</sup>. Au demeurant, l'appréciation des policiers nouvellement assermentés du décalage entre l'école et le terrain a été identifiée plusieurs fois comme contribuant à induire chez eux l'impression que ce sont les connaissances pratiques acquises en service, ou le « vrai » savoir policier, qui importent et non le contenu enseigné entre les murs de l'école, perspective que les agents vétérans relayeraient fréquemment à leurs comparses plus novices (Chan et al, 2003 ; Eliasson, 2021 ; Van Maanen, 1973).

### 2.2.2 *La formation policière en contexte québécois : état de la connaissance académique*

Nous suggérons maintenant de nous tourner vers les études réalisées au Québec. Des correspondances avec la littérature figurent dans ces travaux. De plus, ces derniers rendent un portrait utile des représentations et attitudes des aspirants policiers québécois sur différentes dimensions de la vocation policière. Parmi ces recherches, l'étude de cohorte de Marc Alain menée durant 6 ans auprès de 734 finissants de l'ENPQ est éclairante. Sur les représentations du métier, l'étude témoigne que les aspirants policiers considèrent pour beaucoup que la mission de la police consiste à « secourir les personnes » (« la protection des institutions » et la « lutte contre la délinquance » étant perçue à des taux beaucoup plus faibles), qu'ils font de l'honnêteté la plus grande qualité du policier, qu'ils perçoivent les causes de la délinquance comme étant économiques et sociales (Alain et al, 2013 p. 56) et souscrivent fortement à l'éthique de la profession (Alain 2019). Au demeurant, les enquêtes de Richard et Pacaud (2007, 2008, 2011) montrent que les étudiants québécois en formation policière collégiale « ont des

---

<sup>2</sup> Là-dessus, ses recherches pointent vers l'accentuation du sentiment d'isolement par rapport aux citoyens et acteurs de la justice, l'endossement du sentiment « d'être quelque peu au-dessus des lois et des règles de base de l'éthique ». Au fil des phases de son étude, les policiers expriment par ailleurs être plus à l'aise de mentir pour se protéger, ou pour protéger un collègue, d'être irrespectueux envers les autres et de récuser l'efficacité de la loi (Alain, 2011).

attitudes favorables à l'ouverture à la diversité, à l'application des lois et au maintien d'un comportement exemplaire » ainsi qu'une appréciation positive de la diversité des tâches à assumer comme policier (Richard et Pacaud, 2011, p. 327). Ces travaux tendent à indiquer que les étudiants québécois assimilent les préceptes de la formation et souscrivent à une certaine image du travail policier alignée avec le modèle communautaire qu'elle promeut, c'est-à-dire axée sur la coopération avec les publics (*ibid*).

Ces travaux nous renseignent également sur des éléments relatifs à l'usage de la force. Les principaux motifs d'usage de la force et de l'arme identifiés par les participants de l'étude d'Alain étaient les suivantes: contre une personne récalcitrante (force) et pour protéger ou se protéger (force et arme) (Alain et al, 2013, p. 59). Dans les travaux de Richard et Pacaud, les répondants indiquaient en entrevue voir en l'usage de la force un moyen efficace pour régler des situations imprévisibles, reconnaissant en même temps l'exceptionnalité de son usage et soulignant parfois leur difficulté à envisager que des collègues féminines soient assez fortes physiquement pour s'en prévaloir aussi habilement que leurs camarades masculins (Richard et Pacaud, 2007). Sur les écarts police-population sur l'utilisation de force, des données rapportent par ailleurs qu'un écart se creuse entre les étudiants en TP et les étudiants inscrits à d'autres programmes. Les premiers croiraient avoir une vision plus positive de la police et de l'utilisation de la force que les deuxièmes et que la majorité de la population éprouve du mécontentement envers la police, ce qui dans les faits n'est pas le cas (Boivin et al, 2020). Cela signifierait qu'avant même l'entrer en service, les étudiants sentiraient s'établir une distance entre eux et la population, présageant l'émergence d'un sentiment de « eux » contre « nous » répandu dans les organisations policières.

Une étude notable abordant la socialisation des policiers québécois vient de la chercheuse en criminologie Camille Faubert. Elle mesura l'impact des différentes étapes de la formation sur la moyenne des attitudes relatives à la légitimité de la police et l'emploi de la force chez les futurs policiers du Québec. Les formations collégiale et post-collégiale sont donc considérées dans son travail. Elle compare d'ailleurs les perceptions des aspirants policiers et des étudiants suivant d'autres programmes. Les résultats de Faubert tendent généralement à défendre l'idée que les aspirants policiers plus avancés dans la formation présentent des points de vue plus homogènes et positifs sur la légitimité policière et de l'utilisation de la force que leurs homologues plus novices et les étudiants d'autres programmes, confirmant à son avis la thèse de la socialisation réussie. Néanmoins, le passage à l'ENPQ

aurait pour effet de produire des jugements un peu plus critiques et nuancés quant à l'utilisation de la force. À cet effet, les aspirants ne sentent pas que la formation leur aurait transmis tout ce qu'ils devraient savoir sur l'exercice du métier (Faubert, 2020, p. 245). De plus, ses résultats indiqueraient que le début de la formation joue un rôle particulièrement notable dans le développement de la croyance à la légitimité des pouvoirs policiers (*ibid*).

Ce chapitre avait pour objectif d'exposer les principales conclusions des deux champs de recherche dans laquelle se situe notre propre étude : la légitimité policière et la socialisation professionnelle des policiers. D'abord, la méthode de l'entretien sociologique que nous employons permettra d'offrir une lumière alternative sur ce que le premier exposa relativement à la dimension procédurale de la légitimité des actions policières. En effet, nous pourrions révéler plus explicitement les postures et raisonnements mobilisés par les aspirants policiers sur l'habilitation à l'usage de la force, ce que les méthodes quantitatives surtout employées jusqu'ici ne peuvent réaliser, tout en tenant compte de l'impact de la socialisation dans la formation des jugements sur la légitimité. Notre étude élargira ainsi, par ailleurs, la compréhension de l'impact de la socialisation mis en œuvre par la formation et comment celle-ci est appropriée par les aspirants policiers du Québec. Trois concepts demandent d'être approfondis avant de poursuivre vers notre méthodologie et l'exposition de nos résultats : la légitimité, la légitimation et la socialisation.

## CHAPITRE 3

### Cadre conceptuel et discussion théorique

Nous opérationnalisons trois concepts : la légitimité, la légitimation et la socialisation. Le présent chapitre précisera notre usage de ces concepts à l'aide des écrits de Max Weber, Peter L. Berger, Thomas Luckmann et François Dubet. Weber nous a laissé une conception de la légitimité fameusement traduite en trois idéaux-types de l'autorité. Elle présente toutefois des limitations auxquelles le concept de légitimation théorisé par Berger et Luckmann peut pallier. De plus, le concept de ces derniers présente des liens évidents avec celui de socialisation qu'ils suggèrent. Or, le concept de socialisation de François Dubet s'accompagne d'une théorie du sujet qui complexifie la saisie des processus de socialisation en considérant les procédés réflexifs et critiques que le sujet met en œuvre au travers de son expérience sociale qui selon nous ne devrait être ignorée.

#### 3.1 Légitimité et légitimation : de Weber à Berger et Luckmann

Dans *Économie et Société*, les premières références à la légitimité surgissent parmi ses catégories générales de sociologie lorsque Weber introduit le concept « d'ordre légitime ». Dans ce contexte, le concept d'« ordre » désigne le contenu significatif d'une relation sociale, « uniquement dans le cas où l'activité sociale se guide (en moyenne ou approximativement) sur des maximes qu'on peut expliciter » (65). En d'autres termes, l'ordre légitime pose une contrainte normative à l'action en ce qu'elle devient une action sociale institutionnalisée, partagée, sanctionnée in/formellement et reconnue publiquement. Dans sa sociologie de la domination, le concept reprend de la traction. Weber ajoute que la durabilité d'une domination, un rapport social où l'un peut contraindre l'autre à infléchir son comportement en fonction de sa volonté, repose d'abord et de façon décisive, au-delà de tout autre motif, sur la *croyance* en sa légitimité. Précisément, les acteurs doivent internaliser les justifications en référence desquelles la validité du rapport est fondée. À cet effet, Weber identifiait trois types de légitimation de l'autorité : la domination rationnelle-légale, reposant sur la croyance en sa légalité ; la domination charismatique, reposant sur la croyance en les caractéristiques extraordinaires d'un leader; et la domination traditionnelle; reposant sur la croyance au caractère sacré et naturel.

La perspective de Weber est éclairante, en ce sens que les idéaux-types précédents découlent d'un examen socio-historique des modes de légitimation à partir duquel il est tout à fait possible replacer l'autorité policière parmi son contexte d'institutionnalisation. Bien que la fonction de police prédate l'avènement des institutions modernes du droit et de strictes gouvernances bureaucratiques (Foucault, 2007 ; Napoli, 2003b), le processus d'institutionnalisation qu'elle emprunte et qui façonnera son rôle dans les États démocratiques libéraux est consubstantiel au mouvement historique de modernisation des États-nations, l'assujettissant aux mêmes dispositions régulatrices rationnelles-légales qui fondent la légitimité des détenteurs de l'autorité dans ces formations sociales, et d'après lesquelles les acteurs leur concèdent officiellement et formellement une reconnaissance de titre ainsi qu'une autorisation d'action. S'opérant par le biais d'une habilitation spécialisée accordée à leur rôle et à leurs obligations, les acteurs chargés de satisfaire les devoirs et responsabilités de police se professionnalisent ainsi graduellement à l'image du fonctionnaire de la machine bureaucratique qu'à longuement décrit Weber dans son œuvre, c'est-à-dire qui acquiert sa compétence conformément à la réussite d'une « formation spécialisée approfondie » (Weber, 2013, p. 65). L'administration de la force devient ainsi une compétence qui relève, non-exclusivement, de l'autorité de ces serviteurs de l'État, soumises à des normes et procédures impersonnelles censées régir son exécution.

Une approche qui conceptualiserait la légitimité policière sur ce modèle permettrait notamment de se pencher selon les pressions régulatrices de codifications formelles externes encadrant la mise en pratique de la force policière. Par exemple, les articles 25, 26 et 27 du Code criminel canadien stipule que l'usage de la force par un agent de la paix doit se conformer au principe de force « raisonnable » et « minimale ». Du point de vue de cette approche, notre compréhension de la légitimité de l'autorité policière prendrait appui sur l'idée que les membres des sociétés démocratiques libérales, ayant généralement intériorisé la loi comme norme légitime dominante, adhèrent à l'autorité policière vu sa souscription à ce régime d'encadrement. Pour réinvoquer le vocabulaire adopté plus haut, la loi, ou son contenu, serait à son tour le contenu significatif qui ordonne l'interaction avec les policiers. D'une autre manière, reprenant les catégories associées à la figure du fonctionnaire, la formation, qui poursuit une logique de qualification, transmet les normes internes d'usage de la force, transcrites plus

généralement dans une « déontologie professionnelle<sup>3</sup> », et génère les savoirs-experts en cette matière, ce qui peut aider à alimenter l'aura de légitimité projetée par l'institution policière. Suivant Weber, il s'agirait ici de l'acquisition de règles constitutives d'un « savoir-faire particulier » (Weber, 2013, p. 65).

Bien qu'utile à maints égards, cette approche nous apparaît toutefois limitée. Durant notre problématisation, nous avons voulu nous mettre à l'écart d'une compréhension de l'autorité policière qui se renfermerait trop sur l'équivalence légalité-légitimité, de sorte à rester sensibles aux diverses médiations qui informeraient le rapport des individus aux pouvoirs des institutions. Ainsi, pour compléter ces outils conceptuels, notre intention est de nous tourner vers Berger et Luckmann qui ont développé une conception processuelle de la légitimité avec leur concept de « légitimation », tirée de la sociologie constructiviste qu'ils ont échafaudée. Cette conception jette une lumière alternative sur la place qu'occupe le rapport institution-individu dans la validation de l'autorité, rapport qu'à notre avis Suchman décèle dans sa définition de la légitimité, citée plus tôt. Dans *La construction sociale de la réalité*, Berger et Luckmann produisent une théorie générale de la société où celle-ci serait construite et objectivée au travers des typifications que les actions réciproques des individus et groupes transmettent et coagulent en structures sociales<sup>4</sup>. Dans ce modèle, la légitimation rend compte des processus stabilisant les institutions. Elle accorde une validité cognitive aux significations objectives de la réalité en construisant le sens du monde social. La légitimation aurait en outre deux faces, l'une cognitive (qui rend compte de ce qui *est*) et l'autre normative (qui rend compte de ce qui *doit être*), et s'exécute depuis des processus qui expliquent (cognitif) et justifient (normatif) l'ordre institutionnel en place, ainsi que les modèles d'actions sociales qui en découlent. Plus encore, elle représente des processus de connaissance, ou de définition de la réalité sociale, qui clarifient l'ordre institutionnel (Berger, 1969) en validant, dans l'action sociale, le droit d'existence des

---

<sup>3</sup> Précisément, la déontologie détermine les devoirs et les normes de conduite des policiers dans leurs rapports avec le public dans l'exercice de leurs fonctions. En l'occurrence, il est inscrit dans le *Code de déontologie des policiers du Québec* que le policier ne doit pas manquer de respect ou de politesse à l'égard d'une personne, avoir recours à une force plus grande que celle nécessaire afin d'accomplir ce qui lui est permis de faire ou bien cacher ou ne pas transmettre une preuve ou un renseignement dans le but de favoriser ou de nuire à une personne (Theriault-Marois, 2023, p. 55)

<sup>4</sup> Les auteurs argumentent que la réalité sociale s'instancie dans l'action d'une construction dialectique d'externalité, d'objectivation et d'intériorisation : les individus projettent leur être vers l'extérieur par le langage à travers les rapports intersubjectifs; cette projection prend place dans le monde et gagne le statut de réalité objective, une « facticité » ; et les individus se rapportent à cette réalité, l'intériorisent, puis la conçoivent et en font l'expérience comme des « artifices objectifs » (Berger et Luckmann, 1966, p. 129).

institutions et la distribution des pouvoirs parmi les acteurs de la société (Luckmann, 1987, p. 110-112; Zwierzdzyński, 2018, p. 102).

Les processus de légitimation s'instancient aussi bien dans l'expérience quotidienne ordinaire que les « super-systèmes idéologiques » (Luckmann, 1987, p. 112). En effet, Berger et Luckmann distinguent quatre niveaux recoupés de légitimation (Berger et Luckmann, 1966, p. 94-96). 1) Un niveau pré-théorique où la légitimation naît par la transmission de systèmes d'objectivation linguistique de l'expérience, reconstruite dans un vocabulaire donné. 2) Les théories rudimentaires fournissant aux acteurs des schémas d'explications (ex. sur un mode proverbial), les rendant ainsi aptes à mettre en relations différentes significations objectivées pour expliquer le monde. 3) La spécialisation de la connaissance sociale, comprenant des propositions théoriques plus complexes qui légitiment un secteur institutionnel précis et délimitent des corps différenciés de savoir, lesquels sont transmis grâce à un personnel spécialisé (l'expert, le spécialiste, le professionnel, le professeur). 4) Les « univers symboliques », entendus comme traditions théoriques intégrant différentes provinces de sens en une totalité symbolique plus ou moins unifiée qui transcende la simple expérience quotidienne (Berger et Luckmann, 1966, p. 96 ; Dreher, 2016, p. 57). Ce sont les « univers symboliques » qui totalisent la pluralité d'ordres institutionnels et ce sont à partir d'eux que les individus ordonnent, hiérarchisent et assignent leurs expériences.

Chacun de ces niveaux est extrêmement pertinent pour l'interprétation de la légitimation des pouvoirs de l'institution policière. Pour l'illustrer, nous limiterons notre prochaine interprétation trois d'entre eux, en commençant par le troisième. La formation policière agit comme véhicule de transmission des savoirs spécialisés propres à ce qui est impliqué dans la vocation policière et qui concernent leurs pouvoirs, devoirs, responsabilités et tâches, ainsi que de la « bonne » façon de les appliquer. Ainsi sont construits une panoplie de savoir-faire et savoir-être, un corps de connaissance, qui non seulement définissent l'expertise policière (cognitif), mais justifie sa désirabilité (normatif). Parmi eux, on retrouve entre autres la règle du 21 pieds (garder 21 pieds de distance entre le policier et un suspect armé d'un couteau ou autre objet tranchant) et l'entraînement au réflexe de tirer dans le centre-masse du corps (Poulin et al, 2015, p. 31, 32). Un plus illustre exemple est le *Modèle national de l'emploi de la force*, désignant les aspects constitutifs du « processus par lequel une agente ou agent évalue une situation, fait un choix parmi les options raisonnables et intervient afin d'assurer sa propre sécurité et celle du

public », fournissant un « cadre utile » qui favorise « l'évaluation critique et l'analyse » des situations qui présentent un risque de violence en aidant les agents à comprendre et utiliser les options dont elles disposent (ENPQ, 2012, p.1). Ce document a avant tout une visée didactique pour les agents de police, puisque son contenu leur est explicitement enseigné durant le parcours de formation, de même qu'il est répandu au sein des organisations policières canadiennes.

Le Modèle contraste cinq options de l'emploi de la force, nous donnant accès à une définition organisationnelle consensuelle dans le milieu policier canadien du « pouvoir d'employer la force » : 1) la présence de l'agent ; 2) La communication ; 3) Le contrôle physique, comprenant deux niveaux permettant de contrôler un sujet sans arme : techniques légères (immobilisations, techniques d'escortes, contrôles articulaires ou de points de pression, mises de menottes sans résistance) et techniques puissantes (coups de poing ou de pied, contrôle par l'encolure ou une amenée au sol) ; 4) Les armes intermédiaires, désignant l'utilisation de « toute arme n'étant pas destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort » ; 5) La force mortelle, impliquant « toute armes ou toute technique destinées ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort ». Les deux premières options n'impliquent pas une utilisation physique, au corps-à-corps, de la force. Selon le document, elles ont toutefois en commun de pouvoir exercer une maîtrise ou une influence sur les situations et les sujets, ou de modifier le comportement des ces derniers. Ce cadrage du recours à la force signifie que du point de vue du Modèle, il s'inscrit dans un continuum de moyens à la disposition des policiers. C'est à l'intérieur de ce continuum, dans sa relation avec les autres moyens, qui représentent divers degrés d'action, que son application prend une partie de son sens. Ces options s'inscrivent à leur tour dans ce qui est dénommé comme le processus « évaluation-planification-action » désignant les opérations réflexives, puis performatives, que doit mettre en œuvre le policier eu égard à la « situation » dans laquelle il est engagé. Ainsi, ces discours et catégories de connaissance rendent objective l'usage de la force en l'insérant dans des modèles et règles ou modèles d'action, lesquels deviennent de la sorte indissociable d'un regroupement distinctif de connaissances spécialisées, prenant sens dans son inscription au sein d'un rôle social spécifiquement découpé dans la division sociale du travail.

Les activités de transmission des savoirs situées au troisième niveau de légitimation sont interdépendantes du deuxième niveau de la légitimation. Si le troisième niveau inculque les savoirs, le deuxième, en recoupant le

niveau suivant, témoignera en quelque sorte de leur appropriation. C'est au deuxième niveau que les aspirants policiers vont réflexivement démontrer le degré d'intelligibilité et de compréhension des savoirs policiers qu'ils ont acquis, entre autres à travers les actes interprétatifs qu'ils mettent en œuvre lorsqu'ils discutent de sujet policier entre pairs, avec les professeurs et des membres extérieurs à leur groupe, dans un contexte d'examen, ou encore peut-être même lors d'un entretien sociologique. Cela n'empêche pas non plus que d'autres types de cadres, soient-ils culturels, politiques, ou biographiques, supplantent la compréhension de l'autorité policière qu'ils développent. Les aspirants policiers agissent justement au sein d'un monde où leur expérience ne se définit pas *ex nihilo*, mais à l'intérieur d'un « univers symbolique » par la médiation duquel ils assignent un sens à l'existence des institutions, sens modelé par l'intermédiaire d'une pléthore de cadres, significations, catégories et discours de provenance variée<sup>5</sup>. Enfin, leur passé, leur présent et leurs aspirations donnent lieu à la cristallisation d'une pluralité de schèmes d'interprétations personnalisées qui façonnent et façonneront leur manière individuelle, mais toujours socialement conditionnée, d'avoir une prise cognitive et pragmatique sur la réalité sociale dans laquelle elles se meuvent et qu'elles (re)produisent. Ainsi, au côté de ces niveaux de légitimation, s'introduit par extension la composante de la « socialisation ».

### 3.2 La « socialisation » : de Berger et Luckmann à Dubet

Dans la *Construction sociale de la réalité*, Berger et Luckmann laissèrent une conception de la socialisation fondée sur le rapport entre l'individu et la société, prenant expressément appui sur l'interactionnisme symbolique de George Herbert Mead et sa théorie de l'identité. Sous une logique d'inculcation-appropriation, l'individu navigue dans des processus de socialisation qui agissent sur son identité, et envers lesquels lui-même réagit pour s'approprier l'engendrement de son individualité durant son intégration en société. Les sociologues distinguent deux moments de socialisation, un primaire et l'autre secondaire. Le premier est associé à l'éducation primordiale

---

<sup>5</sup> En effet, comme n'importe quelle autre institution, l'institution policière est une entité définie, et du même coup légitimée, par des catégories symboliques issues du répertoire culturel général. Par exemple, ce serait une erreur de croire que les individus ne pensent à la police qu'en terme de sa légalité. La Gendarmerie royale canadienne et l'image du policier monté l'illustrent amplement. L'historique iconique qui s'est fabriqué autour de la GRC est récupéré et réinvesti à titre d'effigie pan-canadienne. Lorsque que les individus déboursent de l'argent sur des tasses et cartes postales, qui abondent les magasins de souvenirs, sur lesquelles apparaissent la police montée, à l'esprit leur viennent vraisemblablement moins la légalité qui définit son autorité, que la symbolique de « canadienneté » qu'elle représente en parallèle. Notre position assume que cette appréhension symbolique participe à légitimer son espace dans l'environnement social.

que reçoit l'individu dès qu'il est pour la première fois « jeté » dans un monde d'ores et déjà structuré et ponctué de significations qu'il est sommé d'absorber. Pour ce faire, il y est introduit au travers de son contact intime avec des « autres significatifs » (ex. les parents) qui dessineront les premiers contours de son horizon d'interprétation du monde. Au demeurant, durant cette première étape s'effectue un filtrage de la réalité, où par exemple, l'enfant de classe populaire vit son éducation sur la base de la réalité vécue par ses parents eux-mêmes issus de cette classe, différenciant ainsi la forme et le contenu de ce qui lui est d'abord transmis de ceux d'individus issus d'autres milieux de vie et même de milieux similaires.

La deuxième, la socialisation secondaire, désigne le stade subséquent qui induit en l'individu des connaissances supplémentaires de la réalité sociale objectivées et institutionnalisées (*ibid*, p. 130). Cette socialisation dépend plus spécifiquement du positionnement de l'individu dans la division sociale du travail et des savoirs qui y sont distribués. Elle opère chez l'individu l'intériorisation d'un rôle social précis et des univers sémantiques qui y sont associés, modelant en lui les divers schèmes d'interprétation et de comportements qu'il mobilisera par la suite dans le cadre de son rôle institutionnel et qu'il intégrera à son autocompréhension biographique. La socialisation secondaire parvient aux individus, entre autres, par l'application de techniques pédagogiques qui se colleront, ou se placeront en rupture, aux connaissances déjà acquises durant la socialisation primaire (*ibid*, p. 143). Les deux sociologues décrivent ce processus comme l'intériorisation de « sous-mondes » institutionnels (*ibid*, p. 138). En prenant la formation policière pour ancrage, le recoupement entre la socialisation secondaire et le troisième niveau de légitimation apparaît ainsi indéniable. L'institution policière et ses modes d'actions requièrent, entre autres, pour entretenir leur légitimité dans l'ordre social, d'habiliter les futurs acteurs chargés, du fait de leur rôle dans la division sociale du travail, de les déployer. Pour ce faire, tout un appareillage de transmission (éducateurs, infrastructures, matériels, savoirs) s'institue de sorte à veiller à la pédagogie des acteurs qui en seront porteurs, et à l'intégration des catégories de connaissance pertinentes à la profession de police.

Berger et Luckmann insistent beaucoup sur le poids de la socialisation primaire, surtout envisagée comme étant effectuée par les parents, oubliant les dynamiques affectives et pédagogiques qui existent normalement au sein de milieux et auprès des figures plutôt rencontrées lors de la socialisation secondaire. Une socialisation « réussie » s'expliquerait d'ailleurs par la continuité entre la première et la deuxième, effaçant la complexité de la relation

du sujet en action avec les multiples sollicitations, fréquemment tendues, de son environnement et qui font inévitablement partie de l'expérience du sujet contemporain confronté à un monde aux traits hétérogènes. Avec Dubet, nous croyons pouvoir réajuster cette perspective, qui offre une théorie du sujet et de la socialisation plus sensible à cette réalité. Chez Dubet, l'expérience sociale est, justement, une *expérimentation* de la part du sujet se réalisant au travers d'une activité « fluide » de construction du monde (Dubet, 1994, p. 133). Le sujet n'est ainsi ni hyper-socialisé ou hypo-socialisé, c'est-à-dire sur-déterminé ou purement stratégique et sans attaches sociales, mais agit au travers d'une certaine distance entre lui-même, dans son identification subjective, et l'objectivité de ses différents rôles et des pressions institutionnelles vécues. En outre, le sujet en est un qui se définit comme « libre », or ce dernier fait l'expérience d'une liberté génératrice d'angoisse en raison de l'incertitude qui vient avec la méconnaissance des conséquences de ses choix. Ainsi, sa vie est un projet, et comme n'importe quel projet, il ne peut entièrement prévoir les écueils qui s'érigeront en cours de route.

Ainsi, nous évitons de partir d'une perspective où le regard posé sur la formation, la socialisation, l'identité et l'intégration de nouvelles catégories de connaissances et univers sémantiques supposent une homogénéisation complète des identités des aspirants policiers et l'occultation des expériences individuelles. Les aspirants ne sont pas à l'abri des logiques sociales plurielles et des questionnements personnels. Selon nous, il serait en outre judicieux de procéder selon le principe que ces individus soumettent les situations rencontrées à la critique, aux actes de mise en distance et à l'exercice de leur réflexivité. Une bonne façon de justement tester, et peut-être nuancer, l'optimisme et l'adhésion exacerbée des aspirants qui ont été révélés dans la littérature est d'être attentif aux traces de doutes, d'inquiétudes, d'écart et de critique exprimés dans le discours des aspirants policiers afin d'interpréter comment ces attitudes mettent en relation leurs aspirations professionnelles, leur degré d'identification au rôle de police et leurs appréhensions du pouvoir plus spécifique qui intéresse cette étude, à savoir l'usage de la force. D'un autre côté, de toute évidence, nous n'assumerons pas non plus que l'expérience des aspirants policiers se réalise indépendamment des forces socialisatrices de la pédagogie mise en œuvre par la formation. C'est en essayant de maintenir cet équilibre que nous considérerons le rapport individu-institution. Nous garderons ainsi ces catégories conceptuelles, la légitimité, la légitimation et la socialisation, en tête lors de notre discussion des résultats. Nous croyons que ces derniers pourront leur donner une « concrétude » et qu'en

retour, ces concepts établissent une mise en compréhension intéressante de la légitimité de l'autorité policière à employer la force, révélant comment peut s'unir les procès de légitimation et de socialisation.

## CHAPITRE 4

### Méthodologie

Ici nous présenterons les principaux éléments de notre approche méthodologique. Nous commencerons par présenter la population étudiée en décrivant le cadre pédagogique et institutionnel dans lesquels ils se localisent. Nous expliquerons ensuite comment nous les avons recrutés. Finalement, nous présenterons rapidement leurs caractéristiques, dirons quelques mots sur la technique de recherche employée, puis exposerons notre modèle d'analyse.

#### 4.1 Population à l'étude et description de la formation policière au Québec

La population à l'étude est les aspirants policiers du Québec en Techniques policières. La formation des policiers au Québec implique deux étapes, soit celle du collège et celle de l'École nationale de police au Québec (ENPQ), pour un total de trois ans et 15 semaines. La première étape s'offre dans les différents cégeps de la province sous le programme des Techniques policières (TP), à l'issue duquel les candidats ayant réussi obtiennent un diplôme d'études collégial (DEC). Parmi les conditions d'admission, ceux-ci varient d'un établissement à l'autre, mais généralement les candidats pourraient devoir compléter leurs études de niveau secondaire et réussir un test d'aptitudes physiques. L'autre avenue qui est offerte aux étudiants du niveau collégial est l'Attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières, diplôme régi au travers d'une entente établie entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les corps de police, où la personne candidate doit avoir en main une promesse d'embauche d'un service de police ainsi qu'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études collégiales. Avec un DEC ou une AEC en Techniques policières en main, les étudiants peuvent ensuite appliquer au deuxième stade, l'École nationale de police au Québec. À l'ENPQ, les aspirants suivent le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) s'échelonnant sur 15 semaines. À cette étape, les conditions d'admissions sont plus rigoureuses, exigeant notamment des aspirants policiers de se soumettre à un test psychométrique et un test de jugement situationnel, d'avoir obtenu trois certifications en tir, de suivre une formation préparatoire en ligne de 40 heures, ainsi que d'avoir réussi un examen médical et une épreuve d'aptitudes physiques.

Durant la formation collégiale, les étudiants se familiarisent avec le cadre légal de l'action policière, les techniques de résolution de problèmes et de communication utilisées par les policiers, puis les rudiments et la responsabilité en lien avec le métier. Ils apprennent également des notions de criminologie, des méthodes et modes d'intervention, des principes déontologiques, et suivent des cours de conditionnement physique. Le programme contient généralement des cours portant sur des disciplines telles que la philosophie, la sociologie et la littérature. Les étudiants en TP ont potentiellement aussi l'opportunité de suivre des stages en patrouille, de rencontrer des policiers et d'effectuer des heures d'implication dans la communauté en tant que cadets. Ce n'est environ qu'à mi-parcours que les étudiants des techniques policières apprennent des rudiments d'autodéfense, de combat et de maîtrise corporelle. Par exemple, à la dernière session du programme offert au cégep Maisonneuve, les étudiants doivent poursuivre le cours « Maîtrise d'une personne violente », servant à apprendre comment effectuer l'évaluation de la dangerosité de situations d'agressions physiques, adopter une position sécuritaire, et contrôler une personne violente à l'aide de techniques adéquates, et ce, dans le respect des règles de déontologie.

Le PFIPG vise à consolider et à intégrer les compétences couramment mises en œuvre dans le modèle d'intervention policier du Québec, notamment en matière d'utilisation de la force. Selon le document d'information du programme, celui-ci « s'appuie sur les orientations de la politique ministérielle 'Vers une police plus communautaire' et sur la *Loi sur la police* », visant ainsi à moderniser, professionnaliser et rendre plus proche de la communauté l'institution policière. On y mentionne que « les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur » (ENPQ, 2018, p. 1). La totalité du programme cumule 487,5 heures de formations. L'internat, présenté comme offrant « à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, [et] une organisation efficace des services et des ressources disponibles », renforcerait leur sentiment d'appartenance et favoriserait l'entraide. Un accompagnement sous forme de « *coaching* », de tutorat et de suivi comportemental visant à encourager la participation et à assurer l'appropriation des valeurs de l'École et l'intériorisation de normes professionnelles y est aussi offert.

Déjà, les effets de la socialisation apparaissent sur papier beaucoup plus structurants à l'ENPQ en matière d'usage de la force que ceux du programme de formation technique puisque c'est à ce stade que les candidats sont pleinement introduits aux aspects de la vocation qui y touchent. Il demeure que la formation technique dure un total de trois ans et touche à de nombreux éléments de la profession. Rien que pour sa longueur, ce passage n'est pas inintéressant. En outre, il s'agit du premier contact et du premier « saut » des aspirants policiers avec et dans le processus menant à l'assermentation. Enfin, il s'agit d'une étape qui doit en principe être prise très sérieusement par les étudiants puisque sans être titulaires d'un DEC en Techniques policières, ceux-ci n'ont aucune chance de franchir les portes de l'ENPQ à titre de recrues potentielles. Elle ne peut être prise légèrement.

#### 4.2 Le recrutement des participants et le déroulement des entretiens

Afin de faire le pont entre les participants et le chercheur, il fallut que le projet soit approuvé par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (annexe A). Ensuite, il fut parfois nécessaire d'entreprendre d'autres démarches d'autorisations auprès des Comités d'éthique en recherche d'établissements collégiaux où étudient les participants potentiels. Avant cette étape, le chercheur devait également obtenir une convenance institutionnelle attestant que les autorités concernées des Cégeps acceptaient et soutenaient l'implication de leur établissement dans l'étude. Entre mai et novembre 2023, nous avons contacté le Cégep de Maisonneuve, le Cégep de Gabrielle-Roy, les Cégeps de Sherbrooke, le Cégep de Garneau, le Cégep de Trois-Rivières, le Cégep d'Ahuntsic, le Cégep d'Alma et le Cégep de Rimouski. Le Cégep Maisonneuve fut le premier à recevoir et autoriser le projet (annexe B). En deuxième, le Cégep Gabrielle-Roy (annexe C), qui n'a pas exigé de certification éthique supplémentaire. Le Cégep de Sherbrooke accepta en troisième (annexe D). Le

Cégep de Rimouski a ensuite approuvé l'étude sur la base du certificat reçu auprès du Collège de Sherbrooke<sup>6</sup> (annexe E). Le Cégep de Trois-Rivières a autorisé l'étude en dernier, sans nous soumettre de certificat<sup>7</sup>.

Durant la collecte de données, chacun des Cégeps se chargeait, à travers l'instance désignée à cet effet, de relayer l'invitation (annexe G) et le formulaire d'informations et de consentement (annexe H) à leurs étudiants de première, deuxième et troisième année des TP. L'invitation contenait l'information suivante : quelques lignes servant à décrire le projet de recherche, l'ensemble des modalités participatives et l'adresse courriel du chercheur. Quant au formulaire, celui-ci contenait entre autres une description longue du projet, les détails quant aux mesures prises pour assurer l'anonymat et la confidentialité des participants, les modalités participatives, l'information pour rejoindre le chercheur et les comités éthiques impliqués. Les étudiants intéressés à participer à la recherche n'avaient qu'à contacter le chercheur et étaient encouragés à lui partager quatre plages horaires durant lesquelles ils étaient disponibles pour faire l'entretien. L'heure et la date des entretiens étaient par la suite conjointement fixées par le chercheur et les participants, puis confirmées officiellement par une convocation sur vidéo-conférence au travers de la plateforme Zoom planifiée à l'heure et la date convenues. Les entretiens durèrent entre 25 minutes et 1h15. Ils furent enregistrés grâce à la fonction d'enregistrement Zoom et les participants avaient l'opportunité de donner leur consentement verbalement. La collecte de données a été réalisée du mois de septembre 2023, jusqu'à la fin février 2024.

L'objectif initial était de recruter 20 participants. Néanmoins, même en étirant la date de fin de la collecte, nous avons manqué notre cible d'un seul entretien : 19 étudiants ont donc pris part à l'étude. Précisons d'ailleurs que nous avons rencontré des écueils dans le recrutement dès les deux premiers mois de la collecte des données. En effet, après deux mois et quelques relances, nous n'avions qu'une seule entrevue. Pour remédier à ce faible taux de participation, des fonds de recherche ont été libérés pour compenser les étudiants prenant part à l'étude, sous

---

<sup>6</sup> Il existe entre les Cégeps une entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains qui vise à alléger les procédures d'évaluation de l'acceptabilité éthique d'une étude menée dans plusieurs établissements collégiaux. Ainsi, si un tel projet de recherche reçoit une évaluation positive d'un comité d'éthique en recherche affilié à l'un des Cégeps signataires, le même projet peut jouir d'un processus d'évaluation de l'acceptabilité éthique raccourcie de la part des autres Cégeps signataires. Notamment, les Cégeps d'Ahuntsic, de Rimouski et de Sherbrooke sont signataires de ladite entente.

<sup>7</sup> Nous n'avons reçu aucune réponse du Cégep de Garneau. Lorsque nous avons reçu des échos du Cégep d'Ahuntsic et d'Alma, il était rendu trop tard dans la collecte de données pour entreprendre les démarches de recrutement là-bas.

forme d'une carte-cadeau virtuelle d'une valeur de 25\$ chez le détaillant Amazon. Après avoir reçu le feu vert du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains, nous avons ajouté la nouvelle information à la lettre d'invitation et au formulaire d'information et de consentement et les avons fait passer pour révision aux comités d'éthique en recherche des Cégeps, lesquels ont tous acceptés. C'est au Cégep Maisonneuve que la version mise à jour de la lettre d'invitation d'abord a été transmise. La nouvelle stratégie de recrutement a immédiatement porté fruit avec six entretiens qui se sont fixés quelques heures après sa diffusion<sup>8</sup>.

#### 4.3 Caractéristiques des participants

Nous ne ferons qu'une présentation très sommaire des caractéristiques des participants. Il était pour nous essentiel de conserver l'anonymat des participants. En plus de toucher à un sujet controversé, il semblait possible que certaines des perspectives partagées durant les échanges ne se conforment pas exactement à certaines conceptions peut-être fermement établies du mandat policier, à un ou plusieurs discours susceptibles de régner dans les milieux policiers, ou à quelconques attentes ou exigences formelles ou informelles que portent potentiellement les institutions de formation policière envers leurs étudiants. Nous ne voulions pas que la participation à notre recherche soit la cause de préjudices, d'atteintes à la réputation ou de dommages à la réussite professionnelle des participants. Toutes informations personnelles qui auraient pu aider à les identifier directement n'ont pas été mentionnées ou altérées et des noms fictifs ont été assignés à chaque aspirant policier. Ci-bas, nous avons donc répertorié les participants selon leur niveau étude en TP. Les noms féminins furent assignés aux participantes s'étant présentées par des noms typiquement féminins, de même que des noms masculins furent assignés aux participants s'étant présenté avec des prénoms typiquement masculins

---

<sup>8</sup> Quant à la personne avec qui nous avons déjà mené un entretien deux mois auparavant, donc avant l'ajout de la mesure de compensation, nous l'avons recontactée afin de lui verser elle aussi une carte-cadeau.

**Tableau 4.1 Années d'études en TP des participants**

Cégep / Année	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	AEC
Maisonneuve	Mireille, Danika	Adam, François, Jonathan	Liliane <sup>9</sup> , Éric, Marc	Mélodie
Gabrielle-Roy	Marc-Antoine, Rachel			
Sherbrooke	Sabrina, Simon			
Rimouski	Céleste		Roxanne, Marianne	
Trois-Rivières		Catherine, Ernest, Sylvain		
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

#### 4.4 L'entretien semi-dirigé

Nous optons pour l'entretien semi-dirigé. Ce type d'outil de recherche privilégie le sens par lequel les acteurs comprennent leur réalité (Paillé 2007). Celui-ci nous apparaît comme l'approche convenable afin de repêcher le sens qu'accordent les acteurs sociaux aux pratiques sociales grâce à sa flexibilité, sa forme plus ouverte et sa capacité à rendre propice l'approfondissement des perspectives interrogées. En n'excluant pas les questions et relances spontanées auxquelles songerait le chercheur durant l'entretien, cette technique encourage davantage le déploiement de la pensée, des représentations et de la réflexivité chez les participants que l'entretien dirigé. De plus, elle procure au chercheur un gabarit permettant de collecter de manière ciblée des réponses à des questionnements plus spécifiques et réfléchis d'avance. Concernant l'attitude employée durant l'entretien, nous gardions un silence attentif, mobilisions un parolage de compréhension (Mucchielli, 1996), maintenions le contact visuel, démontrions une attitude curieuse et relançons les participants afin d'étayer certains leurs propos qui furent peu approfondis. Afin d'éviter que la formule « à distance » ne nuise à l'effet positifs des gestes non-verbaux qui normalement signalent au locuteur que la personne à qui elle s'adresse lui est attentive, nous

---

<sup>9</sup> Liliane et Marianne en étaient à leur troisième année, mais ont indiqué poursuivre le programme en quatre années au lieu de trois.

reformulations parfois synthétiquement les réponses des participants, pour montrer que nous les écoutions activement. Au début de chaque entretien, nous expliquions aux participants qui nous étions, rappelions les objectifs de la recherche et leur demandions s'ils avaient des questions avant d'initier l'enregistrement.

Une des vertus de l'approche semi-dirigée est d'autoriser aux chercheurs qui se l'approprient de prendre une certaine distance par rapport à leur grille d'entretiens lorsqu'apparaissent durant l'entretien des perspectives qui mériteraient plus d'attention et qui n'avaient pas été considérées initialement, ce que nous avons eu l'occasion d'effectuer. En effet, en exploitant la latitude de l'entretien semi-dirigé, nous avons pu développer des constats portant sur l'expérience genrée des étudiantes et du rapport de celle-ci avec la formation et l'usage de la force, ainsi que sur les relations des participants avec les étudiants dans d'autres programmes que les Techniques policières. Ces perspectives n'avaient pas été incluses a priori dans la grille d'entretiens. Précisément, une étudiante avait partagé qu'elle remettait en question sa capacité, en tant que femme, d'utiliser efficacement la force, ce que nous avons exploré avec elle, et par la suite, avec d'autres étudiantes. De la sorte, l'approche semi-dirigée s'est avérée fructueuse.

#### 4.5 Modèle d'analyse et construction de la grille d'entretien

Ayant un devis de recherche qualitatif, notre étude est considérée comme exploratoire et compréhensive, en ce qu'elle cherche à saisir la manière dont les acteurs pensent les pratiques sociales dans un contexte précis. Elle suit un raisonnement inductif de découverte, dans lequel la construction de la connaissance s'effectue au travers de la subjectivité des acteurs impliqués dans l'entretien. Conformément à l'analyse sémantique structurale, les données ont subi deux traitements, un premier de description, et un deuxième d'analyse (Sabourin, 2009). Concernant la description, elle sert à l'identification des « traces de l'activité sémantique » (Ramognino, 2002, p. 157), ou des catégories de connaissance propre à l'objet de l'étude. Par la description, le contenu est ressorti (de quoi parle-t-on?), ainsi que le point de vue (comment en parle-t-on?) du discours. À cette étape s'est opéré un processus de reconstruction durant lequel le chercheur illumine au préalable l'architecture des univers sémantiques logés dans les discours des étudiants. Pour l'analyse, il fallait reconstruire et interpréter ces univers de sens, notamment à l'aide de la littérature recensée et des concepts opératoires. À cette étape, nous avons porté une attention particulière aux régularités qui apparaissaient dans les contenus des discours et aux réseaux de notions

classificatoires dégagés, c'est-à-dire les catégories de sens à partir desquelles l'objet, la pratique de l'usage de la force, est pensé et connu par les acteurs. Nous prenions aussi acte des variations qui se présentaient dans les discours puisque bien que les étudiants en formation policière suivent « la même » formation, cette dernière n'est pas pour autant enregistrée de la même manière, dans le même contexte d'éducation (ex. établissement différent), avec les mêmes camarades et sur la base de valeurs ou de croyances nécessairement semblables.

La grille d'entretien (annexe F) fut construite à la lumière des trois sous-questions de recherche, ce qu'elles impliquaient et devaient rendre compte en termes de données, puis des concepts et de la littérature recensée. La grille fut structurée en trois sections, selon les sous-questions de recherche. Avec la sous-question touchant à la socialisation, il fallut des questions d'entretien qui exposeraient la relation entre la formation et la représentation de la force dans le cadre du travail policier, mais aussi la représentation du travail policier et son évolution, l'identification au rôle de police, ou la relation avec les pairs et les autres étudiants. Nous voulions donc en apprendre plus sur les motivations poussant les aspirants à vouloir devenir policiers, leurs sujets de discussion, à la fois sur la police et l'usage de la force, ou bien sur l'évolution de leur vision de l'usage de la force par les policiers depuis qu'ils ont débuté la formation. La sous-question du lien entre la vocation policière et l'usage de la force s'est traduite en question sur l'importance de la force dans le rôle de policier, sur les équipements conçus aux fins d'administrer la force, ou sur des enjeux comme les désarmements des policiers. Cette deuxième sous-question met en exergue les croyances des participants relativement à la force, sa place et sa valeur, dans le travail de police. Enfin, la sous-question des enjeux qui peuvent surgir par l'usage policier de la force se décline en question sur l'avis des participants à propos des raisons pour lesquelles la police peut faire l'objet de contestation, des plaintes contre les policiers pour usage de la force, ou de la perception de la population par rapport à l'institution policière au Québec. Cette troisième sous-question met en lumière comment les aspirants conçoivent, articulent et appréhendent certaines des critiques et écueils dont fait l'objet l'institution policière et son droit d'administrer la force.

Il convient aussi de rapporter que la grille a subi un changement en cours de route. En effet, une question fut ajoutée : « Penses-tu qu'il est difficile de dénoncer un policier pour usage abusif de la force en tant que policier? » (relance si « oui » : « dans quelles circonstances? » ; si « non », « pourquoi ? »). Avant l'ajout, nous posions

aux participants une version de cette question (que nous avons préservée) qui n'incluait pas « en tant que policier ». Toutefois, lors de notre entrevue avec Céleste (15e) elle a été la première à nous demander de préciser si la question se posait du point de vue citoyen ou policier. Nous lui avons demandé de répondre selon les deux. Tous les autres participants répondaient jusqu'ici du point de vue citoyen, ce qui cadrerait avec l'intention initiale de la question. Cela dit, nous avons vu avec Céleste que la différence dans les réponses pour les deux n'était pas à ignorer. Après cet entretien, nous posons désormais les deux versions à tous les participants.

Concernant les autres aspects de notre méthode de travail, les enregistrements ont été retranscrits en verbatims au moyen de l'application *Happy Scribe*, puis entièrement relus et corrigés. Nous avons ensuite organisé et croisé les contenus des verbatims en distinguant les éléments de compréhension qu'exprimaient les aspirants en lien avec notre objet de recherche. Lors des premières lectures, nous avons effectué une première tentative de les répartir à l'aide d'extraits sélectionnés en catégories descriptives et mots-clefs, et ce, en essayant de rendre le portrait le plus détaillé possible des perspectives recueillies. Ces mots-clefs et catégories devaient apparaître comme des éléments participant à la compréhension de notre objet d'étude, c'est-à-dire en ce qu'ils évoquaient des interrelations entre l'objet et des faits, individus et groupes, événements, perceptions, concepts, croyances, jugements, valeurs, des marqueurs d'inclusions, d'exclusions, d'assertions ou d'autocompréhension. Par exemple, pour chercher des effets de socialisation, il fallut identifier les formules par lesquelles les aspirants situent leur expérience actuelle en relation avec l'objet, par rapport à leur posture subjective antérieure. Après cette étape, nous avons reclassé le contenu plus minutieusement en fonction des dimensions comprises dans nos trois sous-questions de recherche portant sur la formation, l'usage de la force dans la pratique policière et la problématisation de cette dernière. Nous approchions ce processus de manière itérative en effectuant plusieurs réintégration, altérations, redéfinition et de synthétisation du contenu et des catégories classificatrices sur lesquelles nous avons abouti pour la présentation des données. Pour cette dernière, il fallut trouver l'équilibre entre présenter les extraits qui illustraient « globalement » le contenu collecté et la richesse de celui-ci. Nous l'avons délimité en trois grands points : la formation et la socialisation, les catégories distinctives de légitimation du pouvoir de la force et les enjeux de légitimité.

## CHAPITRE 5

### Présentation des résultats

#### 5.1 La formation et la socialisation

Cette section effectue un premier portrait des moyens par lesquels les enseignements qui sont transmis durant les trois années de formation aident les aspirants policiers à cerner le métier et le rôle de l'utilisation de la force. Elle expose les raisons qui les ont conduits à choisir la vocation policière, les procédés de construction identitaire qui informent l'autocompréhension des étudiants, les techniques et repères pédagogiques informant leur compréhension de la légitimité de l'usage de la force dans la pratique policière et l'évolution de leurs perceptions de celle-ci.

##### 5.1.1 *Pourquoi vouloir rejoindre la police?*

En nous communiquant les raisons justifiant leur décision d'aller en formation policière, les étudiants nous expliquent une part de ce que le rôle de policier représente à leurs yeux. Pour plusieurs, le travail de police leur permet de concilier les aspects suivants : œuvrer dans une profession en lien avec la relation d'aide, être impliqué au sein de la communauté, être actif et éviter les redondances d'un travail routinier. Les propos de Jonathan l'illustrent bien:

« Premièrement, je suis quelqu'un qui aime bouger dans la vie. Je fais du sport depuis longtemps. J'imagine que le métier de policier, ce n'est pas quelque chose qui est reposant. C'en est un qui demande beaucoup de bouger, de bonnes conditions physiques. Le deuxième, c'est que je suis quelqu'un qui aime beaucoup parler avec les gens. Je me considère comme quelqu'un de sociable. Je sens un certain devoir d'aider. Je pense que la police est un bon moyen de le faire. Tu interagis avec les gens qui sont... t'sais, tu n'appelles jamais la police quand tu vas bien. C'est ça qu'on se dit tout le temps. C'est vraiment pour ça. J'ai le goût d'aider le monde. Je pense que la police, ça va être mon moyen de faire ce job-là et je sais qu'il y en a d'autres, travailleur social, ressources communautaires, tout ça, mais je pense que la police, c'est mon *calling* pour être bien honnête. Je pense vraiment que c'est ça. » (Jonathan)

Il ressort aussi des propos des étudiants que s'enrôler dans la police leur donnera l'opportunité d'intervenir positivement envers les individus en situation de problème :

« J'aime travailler avec les gens. J'aime aider les gens. Je voulais me rendre utile. Je savais qu'en tant que police, j'aurais pu avoir ce pouvoir-là et cette opportunité d'aider les gens dans le besoin. Autant que ça soit vraiment de manière... dans la pauvreté, parce qu'il y a beaucoup de sections de police qui sont aussi axées sur les aides à la pauvreté. De plus en plus, ils s'adaptent aux besoins de la population. » (Mélodie)

« C'est un métier où je peux être autonome et gérer un petit peu mes interventions, quel genre de policier que je veux être. [...] Je ne suis pas des plus privilégiés non plus, mais je ne pense que je n'ai jamais manqué de rien. J'habite dans une maison, mes deux parents sont là pour moi, j'ai une famille qui peut me soutenir, j'ai des amis, j'ai un travail qui m'apporte suffisamment d'argent. Je n'ai juste pas de manque en tant que tel. Fait que c'est d'apporter un peu de ça aux autres. » (Marc)

À noter que le côté humain, social et communautaire du travail est la dimension de la profession la plus souvent évoquée. Danika était même surprise, en rencontrant ses camarades, de le constater : « je pense qu'il y a un aspect, beaucoup de relation d'aide. Je ne m'attendais pas à ce que ce soit autant tout le monde qui soit là-dedans pour aider les gens ». Pour d'autres, leurs intérêts gravitaient aussi autour d'autres professions ou disciplines, comme le droit et la psychologie, et ont réalisé que la profession policière leur permettrait de se rapprocher de ces professions, sans s'y enfermer, tout en bénéficiant du côté moins monotone du travail policier. Ainsi, le travail de police représente une carrière qui regroupe la diversité des responsabilités, l'action, et la possibilité de prêter main-forte aux autres :

« En gros, moi, j'ai toujours voulu aller dans le droit. J'ai fait un stage en droit pour être avocate. J'ai vraiment, vraiment aimé ça. Le *hic* c'était qu'il n'y avait pas assez de mouvement. J'étais juste assise toute la journée, puis je faisais des recherches et tout. Là, je me suis demandé c'est quoi qui est dans le même environnement, mais qui me permet de bouger plus, parce que j'ai vraiment besoin de bouger, puis j'ai trouvé 'police'. Plus j'ai commencé à faire mes recherches là-dessus, plus ça m'intéressait. Je trouve que c'est un métier qui fait que je veux me sentir utile : tu parles avec ta communauté, tu es présent, tu règles des conflits » (Liliane)

« J'ai fait un bac en psychologie et vers la fin, je le faisais un peu pour le finir, si on veut, mais je savais que je voulais travailler dans l'humain. Je regardais mes champs possibles, j'ai même fait une démarche d'orientation, en ligne parce que c'était la COVID. Je regardais les différents champs qui m'intéressaient. Moi, je ne suis pas du tout le profil, je pense, du gars qui, dès son secondaire 1, voulait aller en police, [...], mais je pense que c'est le travail social, pis je voulais quelque chose qui était, comme, actif. Ça rejoignait bien aussi mes intérêts là-dessus, donc c'est ça un peu qui m'a motivé. » (Éric)

Dans une moindre mesure, des motivations telles que le sens du devoir (Adam), aimer la structure, l'organisation et l'ordre (Ernest), vouloir sauver des vies (Simon, Marc-Antoine), combattre le crime (Céleste), apprécier le fait que la formation policière au Québec paraissait « complète » comparativement à d'autres (Adam), et mieux comprendre la criminalité (Rachel, Liliane) ont aussi été identifiés. Cela dit, le désir d'aider autrui est le facteur motivationnel qui apparut le plus fréquemment dans nos entretiens. Leurs motivations ne pointent pas vers l'identification à la dimension répressive ou coercitive de la fonction policière. Bien au contraire, pour ces

étudiants, incarner le rôle de policier signifie s'engager pour et vers l'autre et représenter une présence utile dans la société.

### 5.1.2 *Développement d'une identité sociale*

#### 5.1.2.1 *Les relations entre pairs : affinités et démarcations*

La formation policière met en relation des individus avec des buts et motivations professionnelles semblables. Nous trouvons pertinent de prendre plus ample connaissance du contenu de certains rapports qui lient les aspirants ensemble, ou même les dissocient, pour ainsi comprendre comment se définissent et se resserrent les contours de leur identité de « futur policier ». En leur demandant quelles étaient les discussions qu'ils avaient au sujet de la police, les aspirants ont rapporté qu'ils parlaient surtout de l'école (Éric), des examens (Rachel), des cours (Sabrina). Les étudiants veulent aussi connaître les projections professionnelles de leurs camarades. Par exemple, ils se parlent des services de police où ils voudraient éventuellement travailler (Éric, Marc, Danika, Marc-Antoine), comparent les contextes de travail (« ça va être quoi la job à Montréal *versus* la job à la SQ ou à Saint-Hyacinthe », dit Marc), s'informent sur les unités dans lesquels leurs comparses souhaitent travailler : « on parle beaucoup, comme, 'dans quelle voie tu veux aller?', 'qu'est-ce que tu veux faire?', 'est-ce que tu veux être maître-chien?', 'est-ce que tu veux travailler dans les enquêtes d'identité judiciaire?' » (Danika).

Le fait de partager les mêmes aspirations professionnelles et de poursuivre la même formation permet à la fois de créer des affinités de pensée et d'en renforcer d'autres qui étaient peut-être déjà présentes avant la formation. François indique qu'en suivant la même formation « on développe pas mal la même vision » et Marc que les étudiants se perçoivent comme des gens réalistes:

« Je pense qu'on a pas mal des valeurs similaires, puis on s'en va pas mal tous à la même place et, pas juste à cause de la formation, je pense qu'on a tous une façon de penser similaire. On est réaliste, on aime se dire qu'on a 'les deux pieds sur l'asphalte', puis on voit la situation comme elle l'est pour vrai. Je pense que c'est quelque chose qu'on a en commun. » (Marc)

Les discussions entre étudiants gravitent également autour de l'actualité policière. Catherine donne pour exemple la polémique « matricule 728<sup>10</sup> ». Éric et Sylvain ont tous les deux évoqué l'article 636<sup>11</sup> dans les sujets de conversation. Éric dit :

« On parle aussi des fois des actualités. Il y avait l'affaire de l'interception 636 avec le CSR, d'enlever l'interception aléatoire. On faisait des petits débats sur si c'était une bonne ou une mauvaise chose, etc. On suit l'actualité, je pense, je dirais ça. C'est encore loin un peu, je pense, de la réalité policière quand tu es au cégep. Puis tes amis qui sont en police. Tu leur parles, tu en apprends un peu plus peut-être. » (Éric)

Pour Sylvain, il s'agit surtout d'aborder ces questions en vue de discuter de « l'étendue du pouvoir et de la responsabilité policière ». Les propos de Rachel font écho à ceux d'Éric, la curiosité des étudiants les mène à en apprendre plus sur les affaires policières ayant fait actualité :

« On va parler aussi des fois de l'actualité, 'as-tu entendu parler de ça ?'. C'est sûr que comme le monde est petit, parfois il se passe quelque chose, puis il y a des gens qui étaient présents sur les lieux, ou il y a des gens en techniques policières qui ont plus d'information que nous, pis nous, on est juste curieux et on veut juste tout savoir. » (Rachel)

Ces éléments ne produisent toutefois pas toujours un « nous » serré chez les étudiants de TP, nous explique Roxanne, formée à Rimouski. Un fort désir de rejoindre les rangs policiers, conjugué à la limite des places offertes à l'ENPQ, produirait un climat de rivalité. Roxanne signale l'existence d'une féroce compétition entre étudiants, à un point tel qu'elle s'est distanciée de ces camarades:

« C'est beaucoup aussi de la compétition entre personnes. Vu que Nicolet est extrêmement contingenté [...] j'ai l'impression que c'est tout le temps de la compétition à propos de qui va rentrer à Nicolet en premier, qui a la meilleure note. Et moi, c'est moins mon genre d'ambiance, mettons. Fait que je restreins mon cercle d'amis en dehors de l'école. [...] T'sais, souvent j'entends des gens aussi dénigrer. C'était même tellement rendu tellement nocif pour nous les étudiants, que les profs à mon cégep à Rimouski, ils ont enlevé la moyenne sur Omnivox<sup>12</sup>. Fait qu'on ne peut plus voir la moyenne du groupe, pour arrêter la comparaison. » (Roxanne)

---

<sup>10</sup> Le « matricule 738 » désigne l'ex-policier Stéphane Trudeau et les controverses qu'ont provoquées ses nombreux abus d'autorité.

<sup>11</sup> L'article 636 du Code de la sécurité routière (CSR) donne aux policiers le pouvoir d'intercepter au hasard les conducteur-trice-s de véhicules routiers pour des raisons relatives à la conduite automobile, comme la validité du permis de conduire et de l'assurance de l'automobiliste, l'état mécanique du véhicule ou la sobriété de l'automobiliste : <https://liguedesdroits.ca/outil-q-3-interpellation-interception/> (consulté le 2024-05-07). Il s'agit d'un pouvoir qui pourra bientôt être révoqué.

<sup>12</sup> Omnivox est une plate-forme électronique de communication de l'information accessible sur internet par les étudiants et professeurs des cégeps.

Ce genre « d'ambiance » n'a cependant pas fait explicitement l'objet de mention chez d'autres étudiants, excepté Danika, formée à Maisonneuve, qui nous a dit qu'il n'y avait pas du tout de compétition entre les TP et que « les gens veulent être ensemble », car « on dirait que c'est quelque chose qu'on recherche aussi, peut-être même avec d'autres policiers qu'on croise dans la rue ». Éric avait toutefois quelques mots à nous dire sur les tensions qui peuvent s'installer entre les étudiants eu égard à la performance scolaire : « ça doit être dans tout, mais des personnes qui vont moins travailler, on dirait que là, ça fâche vraiment beaucoup. Un peu comme 'toi, t'as moins travaillé!'. Ça va beaucoup parler aux profs par rapport aux notes, à la performance ».

Les entretiens ont mis en lumière des pratiques de classement de distinction entre les étudiants. Quelques étudiants vont répertorier certains de leurs camarades et/ou émettre des jugements sur leurs motivations. Par exemple, Éric et Mélodie ont distingué les plus matures de ceux qui le sont moins. Éric dit : « moi, personnellement dans ma cohorte, j'ai l'impression que le *fit* s'est quand même bien fait. Pour les gens moins matures, ils ont arrêté leur étude ». Sabrina interprète, quant à elle, chez certains de ses camarades un désir de contrôle :

« Il y en a qui sont là, et ce n'est peut-être pas principalement pour ça, parce que c'est aussi un bon métier, mais parce qu'ils aiment avoir du contrôle sur le monde, qu'ils aiment avoir du pouvoir sur le monde. Je sais qu'il y a une partie de ça. [...] Il y en a, comme j'ai dit dans ma classe, il y en a un, tu le sais quel genre de policier ça va être. Il y en a, tu le sais, qui sont sur un petit *power trip*, puis qui aiment le pouvoir que ça leur donne d'être policier. Tu leur demandes pourquoi ils sont allés dans la police, puis ils sont comme « c'est un rêve d'enfant ». Ils ne justifient pas trop pourquoi ils sont allés là. » (Sabrina)

Pour Sylvain, c'est le port de l'arme à feu qui serait un curieux incitatif chez d'autres :

« En parlant avec plusieurs TP, parfois tu réalises que d'avoir un *gun*, ça aide à vouloir être policier, avoir le droit de te promener avec un *gun*. Il faudrait avoir des statistiques là-dessus parce que je ne le sais pas vraiment [combien], mais j'ai ce feeling-là que 'toi, tu aimerais ça le *gun*'. Moi, ce n'est pas quelque chose à laquelle je pense, mais il y en a qui sont comme 'j'ai hâte d'avoir mon *gun*'. » (Sylvain).

Marianne remarque que des étudiants traînant une conception dépassée de la vocation policière quittent parfois le programme lorsqu'ils réalisent que leurs attentes vis-à-vis du travail de police ne seront pas satisfaites. Pour Marianne, qui étudie à Rimouski, les futurs policiers sont formés selon un modèle « d'intervenant » et ne sont désormais plus éduqués comme « la police de dans le temps », ce que d'autres aspirants policiers auraient préféré selon elle. D'après ce qu'elle nous dit, beaucoup ont réalisé « que ce n'était peut-être pas nécessairement pour eux, puis justement, ils ne voulaient pas aller chercher trop l'intervention ». Élément également présent dans les

propos d'Éric, Marianne soulève qu'une « dé-sélection » se produirait chez celles et ceux chez qui les représentations de la profession s'aligneraient moins avec les préceptes qu'enseigne à l'heure actuelle la formation, c'est-à-dire sur le mode communautaire, ou dans ses mots, « d'intervenant ».

Parfois, c'est l'humour d'étudiants qui semble pour certains douteux, par exemple quand les *jokes* évoquent des liens avec l'utilisation de la force ou les privations de liberté. À ce sujet, lorsqu'on lui demandait de quelle manière les étudiants parlaient de l'usage de la force entre eux, Mireille répond :

« On n'en parle pas tant que ça. Ceux qu'ils vont plus en parler... c'est qu'il y en a souvent qui vont le faire en *joke*. T'sais, c'est le genre de *joke* que tu ne fais pas, mais ils vont quand même faire des *jokes* là-dessus. Mais si, mettons, moi, où est-ce que je suis, je sais que c'est vraiment pris au sérieux. Tu peux te faire sortir du programme si tu fais ce genre de *joke*-là. Et puis, tu es rencontré aussi. Mais, je ne sais pas pour les autres écoles, mais je sais que moi, où est-ce que je suis, ça, c'est vraiment pris au sérieux. » (Mireille)

Jonathan qualifie les *jokes* qu'il lui arrive d'entendre comme le vestige d'une « vieille mentalité », laquelle résonnerait d'ailleurs peut-être moins avec ses comparses féminines :

« Certaines personnes, je peux en penser comme ça, qui sont juste... je vais *caller* ça une 'vieille mentalité'. Je ne sais pas si ça reste des *jokes* ou si c'est la vraie vie. C'est sous terme de '*joke*', mais certains... c'est surtout des garçons, je ne vois pas de fille. Mais, je n'ai pas vraiment de cas, c'est surtout certains garçons, j'en pense à deux comme ça sur les 80. Ce n'est pas du mauvais monde, c'est juste que quand ça arrive, je suis comme 'ben là, pourquoi tu penses ça?'. Je ne sais pas. J'essaie de les *challenge* et tout ça. Moi j'appelle ça une vieille mentalité. » (Jonathan)

L'humour a habituellement la vertu d'affermir des relations dans un groupe, de créer de la familiarité entre les membres et de briser les tensions. On voit parfois que les zones de son usage acceptable ne font pas toujours consensus et suscitent par moment la désapprobation des pairs.

On s'aperçoit que les étudiants arrivent à identifier les attitudes et motifs d'autres étudiants qui reflètent moins leurs propres appréhensions de la vocation, ou ce qui paraît plus acceptable ou encouragé dans le milieu de formation. Un autre exemple : « on parle souvent d'un gars dans notre classe qu'on n'aurait pas le goût qu'il devienne policier parce qu'on n'a pas l'impression qu'il est là pour les bonnes raisons » (Sabrina). Ces étudiants mettent en œuvre des procédés par lesquels ils jugent, critiquent, ou classent leurs pairs. D'ailleurs, les extraits ci-haut exposent parfois les positionnements des étudiants vis-à-vis de ces attitudes (« j'essaie de les *challenge* », « c'est quelque chose que j'approuve pas du tout », « moi ce n'est pas quelque chose à laquelle je pense »), ou

mobilisent des termes ou formules à connotation négative pour en parler (« *power trip* », « gens moins matures »), ou parle des conséquences (« Tu peux te faire sortir du programme si tu fais ce genre de joke-là »), révélant qu'il existe des versions dissemblables de l'identification des aspirants envers la profession.

Enfin, nos entretiens avec les *étudiantes* nous ont permis de déceler des interrogations de type genré en regard de l'usage de la force qui participaient à la construction de leur auto-compréhension :

« Le seul truc que je vois, c'est que vu qu'on est des femmes, on se dit que des fois, si tu dois utiliser la force avec un homme qui est plus grand, plus gros que toi, on est un peu incertaine de si notre intervention serait efficace. Oui, on apprend les techniques, mais est-ce que c'est suffisant? C'est plus ça. » (Sabrina)

« Le fait d'utiliser la force... comme souvent je me dis je ne serai pas capable, comme on va rire de moi parce que premièrement, je suis une femme. [...] C'est juste que c'est vraiment demandant physiquement, puis beaucoup de personnes vont avoir la perception que génétiquement les femmes naissent moins fortes que les hommes. Puis on va souvent penser que les hommes ont le pouvoir sur les femmes. Donc, si une femme vient intervenir auprès d'un homme qui est dangereux, c'est sûr qu'elle va avoir beaucoup moins de crédibilité qu'un homme qui vient intervenir, pas parce qu'elle fait moins peur... mais ce n'est pas parce qu'elle n'est pas autant compétente que l'autre policier, c'est juste que c'est une femme et l'individu en tant que tel qui se fait arrêter ne veut pas se faire arrêter par une femme, parce que pour lui ça serait perçu comme une faiblesse. » (Rachel)

Cela dit, malgré leurs propres remises en question, les deux se disent encouragées par leurs comparses masculins. Rachel exprime que « de façon surprenante, [...] les hommes, sont très ouverts. Des fois on peut passer des commentaires comme 'moi, je ne ferais pas ça parce que je suis une femme' et ils vont dire 'non, non, tu serais capable!' ». D'autres étudiantes comme Roxanne et Catherine ne partagent toutefois pas ces inquiétudes, jugeant que dans leur vie elles se sont toujours senties capables d'égaliser leurs comparses masculins. Mélodie, quant à elle, nous a expliqué les contrastes d'attitudes qu'elle observe entre ses camarades féminines et masculins :

« Les hommes vont souvent être ceux le plus d'accord d'utiliser la force [...]. Ça va être beaucoup plus les femmes qui vont... je sais que c'est très stéréotypé, mais les femmes sont beaucoup plus dans la communication [...]. T'sais la masculinité aussi quand t'es policier. Pour t'expliquer un petit peu le contexte de l'école. Les gens en techniques policières, ils ont leur place dans la cafétéria, c'est leur *spot*. Puis quand tu t'assois à leur *spot*, t'es mal regardé. C'est le stéréotype. On a des *hoodies* 'Techniques policières', ça fait que les gens des autres programmes ils nous regardent. Et puis, on se prend pour je ne sais pas trop qui, parce qu'il y en a qui bombent le torse. Il y en a que c'est : 'poussez-vous, moi je marche'. » (Mélodie)

### 5.1.2.2 Relations avec les individus à l'extérieur du monde policier : choisir une vocation malaimée

La dépréciation dont fait l'expérience les TP en raison de leur choix professionnel est souvent apparue dans nos entretiens, même si aucune de nos questions l'abordaient. Ici, la stigmatisation jouerait sur l'autocompréhension des aspirants de leur identité sociale (Goffman, 1986). Liliane rapporte que « ce dont on parle plus, c'est le fait que les gens ne nous aiment pas vraiment. Ils ont vraiment une image négative. Puis on parle plus de l'impact que ça peut avoir dans notre vie, sur notre estime, dans notre travail en général ». Les participants ont indiqué avoir conscience de ne pas être appréciés, soit par la population générale, les étudiants de leur cégep ou même leurs propres amis. Jonathan alléguait que son association étudiante n'était pas réceptive à dialoguer avec les étudiants en TP lorsqu'ils avaient des requêtes ou des problèmes. Elle publierait également dans ses agendas des textes « anti-police » accompagnés de représentations haineuses de la police (ex. cochons en uniforme policier). Depuis qu'elle suit sa formation, un ami de Mélodie a cessé de lui serrer la main en guise de salutation lorsqu'ils se voient sous prétexte qu'il « ne serre pas la main des policiers ». Quelqu'un a insinué à Sylvain que sa mort « serait une belle chose », puis un autre lui aurait glissé que son choix professionnel « vaut de la merde ». Danika a dû avoir une discussion franche avec une amie et un membre de sa famille qui dénigrait (« *basher* ») la police devant elle comme pour la provoquer. Un étudiant a immédiatement cessé de parler à Marianne, qui évite même désormais de porter son chandail du programme au cégep pour minimiser les chances d'être identifiée comme une TP, lorsqu'elle lui a dit en quoi elle étudiait. La famille d'une étudiante, nous a confié Mireille, l'aurait apparemment reniée et ne lui adresserait plus la parole, puisque dans leur pays d'origine la police est « corrompue » et « mal vue ». Roxanne, de son côté, exprime qu'au cégep la condamnation des TP s'opère au travers du regard : « on se fait dévisager surtout ».

Roxanne mentionne que les étudiants en TP à Rimouski sont sensibilisés dès leur première année à « l'étiquetage » qu'ils subiront. Danika mentionne que des professeurs rassurent les étudiants « que ce n'est pas vraiment une majorité des gens », leur rappelant de ne pas le prendre personnellement et qu'il s'agit de comportements venant de personnes qui ont « quelque chose contre l'uniforme ». Elle partage aussi que pour y remédier les étudiants tissent des liens sur la base de cette expérience qu'ils partagent:

« Je pense que c'est d'être ensemble, c'est d'en parler. En début d'année, ça faisait peur à beaucoup de monde. Justement, il y a eu un article dans notre journal étudiant qui parlait un peu des effets néfastes de la police pis tout

ça... mais on est très ensemble là-dedans, tout le monde se comprend. On dirait que ça crée un certain lien. Je pense que c'est ça qui nous permet d'en sortir un peu. » (Danika)

Pour Marianne, les remèdes s'appliquent aussi sur le plan individuel, par exemple en s'appuyant sur les raisons qui l'ont menée à entreprendre la formation, ou en pensant aux actions positives qu'elle pourra poser si elle devient policière. Elle interprète aussi ce qu'elle vit à la manière d'une première expérience de ce qui l'attend sur le terrain :

« Avant je trouvais ça quand même difficile, mais aujourd'hui j'ai vraiment réussi à faire la coupure parce que ces gens-là. Je le sais que dans la vie de tous les jours, quand je vais porter mon uniforme de policière, il y a beaucoup de gens qui vont me regarder comme eux. C'est le début de mon futur métier. Mais il faut juste que je me rappelle toujours, moi, pourquoi je suis là et c'est quoi mes raisons à moi. Je sais qu'elles sont bonnes. [...] Ça va être sur le terrain que les gens vont comprendre, quand je peux intervenir auprès d'eux, qu'il n'y pas juste de mauvais policiers. » (Marianne)

Souignons, en revanche, que la perception d'être très critiqué varie selon le milieu. Sylvain et Ernest ont l'impression qu'à Trois-Rivières, les étudiants d'autres programmes sont plus chaleureux envers les TP. Lorsqu'interrogé sur les rapports avec les autres étudiants, Sylvain commente « [qu'on] est tous des étudiants normaux » et que la dynamique n'est pas problématique. Dans son cours de sociologie, Ernest a même conduit un sondage auprès des étudiants du cégep pour connaître l'image que ces derniers avaient de la police, rapportant que les résultats étaient étonnamment positifs.

### 5.1.2.3 *La désidentification*

Nous avons demandé aux participants ce qui, relativement à ce qu'ils apprenaient en formation ou connaissaient de la profession, pouvait entrer en conflit avec leurs convictions, valeurs ou expériences connues. Les points de vue recueillis sont disparates, avec certains d'entre eux signalant n'avoir aucune réticence (Céleste, Sabrina, Roxanne et Ernest). À l'opposé, Mélodie et Catherine affirment que la confrontation à des situations de violence conjugale pourrait être difficile. Un enjeu pour Mélodie serait de se sentir impuissante devant la réalisation qu'il n'est pas entièrement de son ressort d'aider une victime de ce genre de violence à s'en sortir. Pour Rachel, le point de tension est plutôt la relation qu'entretient la vocation policière avec un système de justice qui peut se montrer parfois défaillant et jouer en la faveur des criminels, même après tout le long travail d'acquisition de preuve effectué par les policiers. Simon évoque que son pouvoir de discrétion devrait lui permettre d'être plus

indulgent sur le terrain. Aussi, parce qu'il est une personne très empathique, cela pourrait selon lui devenir un inconvénient, notamment lorsque confronté à des scènes traumatisantes. Et pour Sylvain et Marianne, ce sont certains types de personne que le milieu attirait qui pouvait être problématique. Par exemple, d'autres étudiants « donnaient le 'ick' » (sentiment de répulsion) à Marianne, ce qui l'amenait à se demander si elle était vraiment à sa place. Quant à Sylvain, qualifiant le milieu de « plus à droite », où « il y a l'idée de toujours renforcer le statut quo », il sent qu'il est placé aux côtés de collègues avec qui « ça peut être dur d'apporter de nouvelles idées », notamment sur l'usage de la force.

Liliane et Adam ont des réserves quant à l'application de certains règlements ou obligations qu'ils répudient. Les deux sont mal à l'aise de potentiellement avoir à utiliser leur autorité sur les personnes sans-abris :

« C'est sûr qu'il y a des articles et des règlements avec lesquels je suis moins d'accord, on va dire. [...] J'imagine que vous avez entendu parler de Valérie Plante qui a mis un règlement municipal par rapport aux gens qui ont des odeurs trop fortes dans les bibliothèques. Ils ne seraient plus admis dans les bibliothèques, notamment la grande bibliothèque. Ça, c'est un règlement qui est totalement visé pour les personnes en situation d'itinérance. Moi, c'est un règlement qui va un peu à l'encontre de mes convictions. Je me dis dans la vraie vie, je ne suis pas sûr que je me verrais mettre ça en application. » (Adam)

« C'est sûr qu'il y a des choses qu'on est obligé de faire que moi, personnellement, je ne ferais pas. Comme par exemple, s'il y a des gens qui se plaignent que des sans-abris qui dorment dans le parc à côté de chez eux, tu es obligé de les faire partir parce qu'ils n'ont pas le droit d'être là. Moi, je trouve ça vraiment triste, je trouve ça plate. Si c'était juste de moi, je les laisserais, mais il y a des choses que justement, tu es obligé de faire, pis que, honnêtement, ça ne me tenterait... je sais que j'aurais plus de difficultés. » (Liliane)

Lorsque nous demandions aux participants comment ils composaient avec les difficultés qu'ils ont identifiées en lien avec la formation ou la profession, nous avons reçu des réactions semblables. Liliane répond : « La loi, c'est comme ça. Je vais devoir la respecter parce que je vais travailler pour la loi, tu comprends? ». Mélodie est consciente des limites de son rôle et fera ce qu'elle peut en restant au sein de celles-ci, par exemple en essayant de discuter avec la victime, pour conclure, sur un ton défaitiste : « mais après, je n'ai rien à faire là-dedans ». Quant à Rachel, « c'est juste de faire mon travail [...], de bien présenter les preuves, puis de monter de bons dossiers pour la cour ». Bref, pour elles, la profession policière, comme elle l'est présentement, comprend un horizon d'actions et d'obligation confinées à des limites qu'elles doivent accepter. Quant à Marianne et Sylvain, ils rationalisaient plutôt la situation en évoquant que, finalement, les étudiants avec qui ils ont moins d'affinités veulent sûrement être policiers pour de « bonnes raisons ».

Plus en lien avec l'usage de force, le port de l'arme de poing est envisagé pour plusieurs comme une réalité de la profession difficile à accepter, voire qu'ils auraient voulu éviter, mais qui s'explique par nécessité, par exemple, pour respecter des impératifs de sécurité. L'introspection de Mélodie fait écho à plusieurs réticences exprimées par ses comparses :

« Moi, c'est une de mes peurs, de pointer une arme sur quelqu'un, à quel point je vais être capable d'appuyer sur la détente. C'est à quel point je vais être capable de me dire 'cette personne-là, à partir de là, ne mérite plus de vivre'. Je comprends que c'est par rapport à beaucoup de standards de sécurité, qu'on va devoir agir pour la sécurité de tout le monde, mais à quel point moi, je serais capable de... l'arme, c'est une grande question que je me pose honnêtement. Moi, je suis qui pour décider que cette personne-là va mourir. À part si c'est... encore là, je te dis 'à part si' ... j'ai beaucoup de réflexions dans ma tête qui se font en ce moment. Ce sont des idées qui... de tous les côtés... mais pour ce qui est violence sans arme à feu, je pense que ça serait, dans un sens, plus facile parce que si je vois que la personne met la vie de quelqu'un en danger, je sais que je ne la tuerai pas. Ça serait plus facile psychologiquement, encore une fois, jamais pour faire mal à quelqu'un, mais pour le mettre hors d'état de nuire. C'est plus ça mon *mindset*. Si j'en viens à ça, mon *mindset*, ce serait juste pour protéger tout le monde, puis le protéger de lui-même. Ma peur, ça serait de tuer quelqu'un, puis de me dire le soir où j'ai tué quelqu'un. 'wow, qu'est-ce que j'ai fait?', 'qu'est-ce qui se passe?'. C'est pour ça que beaucoup de policiers font des chocs post-traumatiques. On n'en parle pas beaucoup dans les réseaux sociaux, mais beaucoup de policiers suivent des psychologues. C'est une arme qui peut décider de la vie des gens. Si je la perds, si je l'échappe, si quelqu'un la prend. Il y a beaucoup de 'si, si, si'. Je tiens une arme dangereuse dans ma poche. Si quelqu'un me la prend, je suis en danger, je mets les autres en danger. La personne sur qui je vais tirer, si un jour je dois tirer, est-ce qu'elle a de la famille? Est-ce qu'il va souffrir après ça? Moi, mon rôle, c'est de protéger, mais ce n'est pas de faire souffrir aussi les gens. Je protège, mais j'en fais souffrir d'autre. À quel point je m'équilibre dans ce que je veux faire? De trouver cet équilibre-là, ça va être vraiment de... j'ai hâte d'avoir des cours qui vont nous apprendre comment et à quel moment utiliser l'arme. » (Mélodie)

Plusieurs partagent les angoisses de Mélodie. Selon elle, l'éducation qu'elle va recevoir à l'ENPQ la mettra cependant plus en confiance vis-à-vis ses peurs. Elle juge que c'est à ce stade qu'elle n'aura plus peur puisqu'elle saura comment maîtriser l'arme. Dans cette optique, la formation est d'une grande importance pour elle pour atténuer ses craintes. Selon Marc, la formation à l'ENPQ peut aider quant aux aspects techniques et physiologiques de son utilisation, mais pour ce qui est de la dimension psychologique, « ça, je ne pense qu'on peut pas se préparer. Aucunement ». Marc, comme Mélodie, dit se sentir plus à l'aise avec le recours de la force qui n'inclut pas l'arme à feu.

### 5.1.3 L'usage de la force : techniques pédagogiques

Les prochains extraits aident à cerner comment les techniques pédagogiques de la formation policière contribuent à la construction de leur façon de concevoir l'usage de la force. Le discours des étudiants signale généralement

une évolution de leur conception du recours à la force par les policiers depuis qu'ils poursuivent la formation. Avant de s'y pencher, passons en revue les différentes techniques par lesquelles la formation transmet et représente l'utilisation de la force par les policiers qui furent mentionnés lors de nos entretiens avec les aspirants policiers, ainsi que l'expérience qu'ils en font. Les étudiants reconnaissent d'ailleurs que ce n'est pas au cégep qu'ils seront le plus formés sur la force. L'éducation policière au cégep ne contourne néanmoins pas le sujet et rend les étudiants conscients des usages, paramètres et implications de ce pouvoir.

#### 5.1.3.1 *Visionnements*

À quelques reprises dans les entretiens, les participants indiquent qu'en classe ils visionnent des vidéos capturant des policiers utilisant la force. Ces moments ont surtout la fonction d'instiguer une meilleure compréhension du déroulement « réel » des interventions policières. Voici ce que Liliane avait à nous dire à ce sujet :

« C'est sûr que quand il y a des vidéos, des vidéos où on voit la brutalité policière, puis que ça tourne, c'est sûr qu'on en parle. On les visionne même en classe. Moi, avec mes amis, j'en parle, mais c'est parce qu'on les décortique plus, puis on essaie de comprendre pourquoi ils ont fait ça. Surtout quand on nous présente les vidéos en classe, les professeurs, ils savent ce qui s'est passé, parce qu'ils ont accès aux dossiers, ils ont accès à l'histoire. On comprend plus pourquoi ça s'est rendu là. » (Liliane)

À l'aide de vidéos, les professeurs précisent quels sont les éléments clés à considérer afin de juger du déroulement des événements que présentent les vidéos. En transmettant l'information vérifiée, ils sont pour les étudiants les porteurs légitimes de la connaissance sur lesquels ils peuvent se fier. On mentionne également leur capacité de sensibilisation par rapport à des sujets difficiles comme l'utilisation de la force (Ernest, Mélodie).

Qu'elles soient visionnées en classe ou en dehors de celles-ci, les étudiants, comme Jonathan, rapportent que ces vidéos sont souvent mal jugées et occultent leur contexte. Ainsi, ils apprennent à ne pas émettre de jugement trop rapide sur le contenu d'une vidéo capturant des policiers employant la force : « Depuis nos premiers cours, ils [les professeurs] nous le disent, que tu ne vois pas tout ce qui s'est passé » (Jonathan). Les visionnements sont ainsi des opportunités de mettre au jour la structure contextuelle des interventions policières où les professeurs informent les étudiants de la qualité du travail policier et des conséquences d'une mauvaise application de la force. Sur cela, Ernest évoque :

« [On voit] quelques interventions policières brutes, dans nos cours, pour nous montrer que ‘ça, c'est une belle intervention’, ‘ça, c'est une intervention qui est violente, mais on n'a pas le contexte au complet’, puis finalement ils expliquent le contexte. Pis on voit dans les médias que les policiers se font juger beaucoup parce qu'ils ont fait une intervention plus physique, mais finalement c'était une belle intervention qu'ils ont faite. Tandis que d'autres fois, ils nous disent ‘ça, c'est une intervention physique qui était complètement mauvaise’, ‘le gars, il a perdu sa job parce que...’. » (Ernest)

Dans le prochain extrait, Ernest mobilise un exemple de vidéo diffusée en classe, nous transmettant plus précisément en quoi les vidéos sont employées pour aider les étudiants à réaliser pourquoi il ne faut jamais oublier d'analyser les composantes contextuelles d'une intervention :

« Le policier a demandé à la personne de se mettre à terre plusieurs fois, de s'agenouiller parce qu'il était dangereux. Elle n'écoutait pas. Finalement, il y a un autre policier qui est arrivé en arrière, pis lui a donné un coup sur ses pieds. Là, il est tombé à genoux. Mais ça, c'est un coup qui a l'air... qui s'est fait super agressivement, qui a l'air super violent. Mais au final, c'était une bonne façon de faire, qu'il apprenait à l'école. Mais c'était vraiment violent, donc tu te dis ‘mon dieu!’ . Même nous autres qui étudie dans ça, tu te dis ‘ben voyons donc, ça ne se fait pas, ce n'est pas correct’. Mais ce sont vraiment des choses qui ne se passe pas, si on veut, dans la vie de tous les jours. Dans la même vidéo, il a versé une bouteille d'eau dans la face du gars. Mais tu n'as pas de contexte. Finalement, il lui y avait mis du poivre de Cayenne dans les yeux. Donc, il a mis de l'eau pour rincer ses yeux. Avec le contexte, ça prend un peu plus de sens. Mais ça, ce sont des choses qu'on ne fait pas dans la vie de tous les jours, qui ont l'air super agressives, intenses. » (Ernest)

Dans l'exemple, ce qui passerait pour une bavure policière devient, quand l'information est révélée entièrement, un geste d'aide. De l'extrait d'Ernest émergent les traces d'une réorganisation du cadrage interprétatif d'une telle intervention: l'agressivité apparente de l'intervention, *a priori* ressentie même chez les aspirants policiers, se justifie au fur et à mesure que les détails de la situation sont mis au jour.

Parfois, l'intention derrière les visionnements est saisie par les étudiants comme une méthode aidant à comprendre quels sont les gestes sécuritaires à adopter dans des situations où, notamment, les détails peuvent manquer aux policiers lorsqu'ils se présentent sur les lieux d'une intervention. Catherine exprime que :

« On nous a montré des exemples pour nous dire ‘regardez, ça, c'est quelque chose qui est un peu plus à éviter’, ou c'est vraiment plus sur des aspects pour notre sécurité à nous : des policiers sont arrivés sur un lieu d'accident, puis là, le premier réflexe, c'est d'aller voir si tout le monde est correct, mais tu ne sais pas si c'est un accident impliquant des véhicules, avec des transports de gaz ou des choses comme ça. C'est plus comme des ouvertures d'esprit, si je peux dire... comme nous amener à réfléchir : ‘soyez prudents quand vous arrivez’. » (Catherine)

L'idée serait donc plutôt de transmettre aux étudiants un sens de la sécurité, de la prudence, ou des réflexes appropriés à adopter, des « ouvertures d'esprit » et pensez-y-bien, lorsqu'ils arrivent sur des scènes d'accidents.

### 5.1.3.2 Les cadres légaux et déontologiques

L'apprentissage du droit et des lois régulant l'usage de la force en fait des repères importants pour les étudiants en Techniques policières à qui nous avons parlé. La formation mettrait « beaucoup d'emphase là-dessus » (Roxanne). Les décisions de droits en rapport avec des situations concrètes d'usage de la force, la connaissance des articles de loi ou des droits de la personne deviennent des repères qui cadrent leurs compréhensions de l'autorité des policiers à se servir de la force :

« On l'a lu dans les chartes, on a vu qu'il y a des emplois de la force... il y a des détentions arbitraires, emprisonnement arbitraire, toutes ces choses-là. C'est sûr qu'ils commencent à nous en parler, mais qu'ils ne nous incitent pas à 'vous devez toujours utiliser la force'. Ça va être plus comme à penser à ce concept-là justement. [...] Il présente des études de cas dans lesquelles la force a été utilisée, puis que ce n'était pas nécessaire, où la force a été n'a pas été utilisée et que ça aurait été nécessaire. Et puis on lit aussi les articles de droit, les codes pour en savoir un peu plus. » (Rachel)

« Quand il arrive quoi que ce soit, on est sanctionné et on a des conséquences qui... on ne peut pas faire n'importe quoi, puis utiliser la force sans légitimation. Comme, ce n'est pas possible, on est obligé d'utiliser la force si on en a besoin. C'est ce qu'ils nous apprennent à l'école, justement, les lois de ce qu'on a le droit, ce qu'on n'a pas le droit de faire et c'est très clair. » (Marianne)

Il est aussi intéressant de voir que selon Rachel et Simon, le revers juridico-légal de l'utilisation de la force par les policiers peut parfois être imprécis ou difficile à saisir. Rachel soutient que la formalité du langage juridique et de la logique qui le régit, en même temps d'évoquer le manque de clarté dans les « chartes », rend leur appropriation difficile :

(Sur les lois) : « Ce n'est pas clair pour tout le monde. Nous, quand on a commencé à avoir notre cours de police et système juridique, c'est dans ce cours-là qu'on va lire les chartes, principalement le Code criminel. Et je dirais que c'est si tu ne connais rien en droit, tu ne comprendras pas ce qui est écrit dans le Code, c'est quoi l'arrière-pensée. Oui tu vas le lire, tu vas comprendre ce que c'est, mais tu ne sauras pas ce qui va se passer dans le système de justice. Je sais qu'en ligne on trouve des chartes simplifiées, mais c'est vraiment difficile à comprendre quand même, tout le processus, *actus reus*, *mens rea*, tous les actes criminels, et leurs différences. Et je trouve que ce n'est pas clairement identifié dans les chartes non plus. » (Rachel)

Simon centre davantage son propos sur la relation floue qu'entretient l'ordre légal avec le pouvoir de la force, en prenant plus amplement conscience d'un lien « controversé » entre ce pouvoir et le pouvoir discrétionnaire imparti aux policiers en général :

« Je trouve qu'on nous en a parlé de l'emploi de la force, pis c'est quand même... c'est vaguement réglémenté. C'est-à-dire qu'il y a certains de nos pouvoirs et devoirs où c'est vraiment précis ce qu'on a le droit de faire, mais l'emploi de la force... on dirait que c'est plus qu'on a un peu le choix là-dessus, pis ça, ça peut être controversé je dirais. C'est vraiment une décision. Justement, c'est un de nos pouvoirs, mais il ne faut pas... c'est nous qui décidons à quel point ça peut devenir abusif, ou s'il faut vraiment l'appliquer [au lieu d'être] trop gentil. C'est-à-dire qu'il y a juste un milieu et c'est quand même une question controversée, je dirais, l'emploi de la force. » (Simon)

Ensuite, l'apprentissage des conséquences en déontologie en lien avec les mésusages de la force est aussi un point fort chez des étudiants, précisément en ce qui concerne la sensibilisation quant à leurs impacts sur la vie professionnelle des policiers :

« C'est sûr qu'on est sensibilisé parce qu'on a un comité de déontologie policière qui évalue si jamais on fait une opération qui met en doute les droits et la liberté de la personne. Nous, on peut se faire sanctionner là-dessus. Puis les sanctions sont quand même assez très sévères, sans paye et tout ça. Ça fait que c'est à bien y penser » (Roxanne)

« Il nous montre jusqu'où ça va pour nous, en tant que policier, de faire une agression physique envers quelqu'un... une violence policière. C'est mal pour nous parce qu'on va être accusé, on va perdre notre emploi et notre crédibilité au poste, aussi. Elle descend et ce n'est pas genre, tout le monde te fête. Non, non, non. Tu perds ta crédibilité en tant que policier. Tu baisses de rang quand tu es à un niveau plus haut. Tu peux même perdre ton poste. Tu es accusé en cours pendant un an. Les processus sont longs. Ils nous font réaliser qu'on peut absolument tout perdre. » (Mélodie)

Parallèlement, la persuasion que chaque écart de conduite sera su et connu et qu'il est très difficile pour un policier d'adopter un comportement contrevenant à la déontologie policière sans subir de sanctions disciplinaires est fréquemment exprimée. Liliane insiste que « si tu fais quelque chose qui est un peu *off-limits*, tu vas être *out* » et Marc que « peu importe, moindrement qu'on fait une chose, il va falloir faire un gros rapport là-dessus. Puis on peut avoir de grosses conséquences. On peut avoir des suspensions, puis je pense que c'est quand même beaucoup surveillé. ». Sensibilisée au fait que les abus sont néfastes pour les policiers, Sabrina dit que « c'est important de savoir comment se tenir ». Faible est la remise en question de l'efficacité des mécanismes disciplinaires contrôlant les policiers. Les étudiants manifestent généralement une foi en eux et leur capacité dissuasive.

### 5.1.3.3 Les cours généraux

Les étudiants suivent aussi des cours qui, d'emblée, n'affichent pas de liens directs avec l'utilisation de force, mais qui néanmoins les mettent en contact avec les réalités des groupes et individus avec lesquels doivent interagir les policiers en abordant des sujets touchant aux rapports sociaux, aux relations interethniques ou interculturelles et à la santé mentale. Les participants appréhendent positivement ces cours et explicitent les impacts qu'ils peuvent avoir sur l'utilisation de la force. Adam évoque l'utilité de ses cours de sociologie : « c'est sûr que dans des cours, par exemple, de sociologie, où on apprend plus les réalités des communautés différentes, etc., on se dit que parfois, l'emploi de la force, ce n'est pas la solution dans la majorité des cas, quand on comprend la réalité des gens qu'on a en face ». Pour Marc-Antoine, c'est le cours de criminologie :

« On a un cours en criminologie qui nous aide à comprendre, de se mettre à la place des personnes qui ont des problèmes, des criminels, des personnes marginales et ça nous aide à comprendre comment ils pensent. Aussi on peut utiliser l'emploi de la force comme en relation avec ça. T'sais, tu ne vas pas dire utiliser la force d'une personne de 60 ans. » (Marc-Antoine)

Pour Éric, au sujet des cours sur la santé mentale :

« On a un cours de santé mentale que j'ai fait la session passée, qui nous montrait des réactions de personnes schizophrènes, de personnes en pleine crise de toxicomanie, tout ça. Puis d'évaluer le danger n'est pas toujours... comme une personne qui te crie après ne va pas nécessairement être violente, ça va dépendre de plusieurs facteurs. Je pense que la connaissance de à qui tu as à faire, puis la maîtrise de soi sont importantes. C'est quand tu as « la chienne » que tu as plus de chances d'utiliser la force, paradoxalement, parce que tu es en mode survie. » (Éric)

Mélodie et Mireille, suivant toutes les deux leur formation à Maisonneuve comme Adam et Éric, dénotent toutefois l'insuffisance de ces cours. En effet Mireille, qui n'en est qu'à sa première année, juge que les problématiques psychologiques ne sont pas assez abordées : « je pense qu'on ne voit pas assez les problématiques psychologiques de tout le monde qui ont des problèmes. Ça fait que souvent, on les perçoit plus comme s'ils étaient dangereux, alors qu'ils ne le sont pas ». Elle rajoute un peu plus loin : « si tu arrives à une situation que tu n'es pas habituée de voir quelqu'un qui est par exemple schizophrène, tu peux plus agir de façon plus brusque que tranquille ». Des propos similaires sont tenus sur le manque de connaissance sur la diversité ethno-culturelle : « [...] juste les gens qui viennent d'autres cultures, d'autres ethnicités, on en parle moins, on connaît moins leurs cultures, leurs langues ». L'importance de la figure du professeur réapparaît quand Sylvain rapporte au sujet de

l'éducation sur les communautés marginalisées que celle-ci peut aider, sauf si les professeurs enseignant les cours sur ces sujets ne dégagent pas de charisme, le cas échéant, « la majorité ne vont juste pas t'écouter ».

Mérodie, qui se dit témoin sur une base régulière des rapports problématiques ou conflictuels existant entre sa communauté et la police, s'est longuement prononcée sur sa perception des effets négatifs d'une formation qui manque d'adresser la diversité, les préjugés et la connaissance de l'autre. Elle suggère d'abord qu'il manque de cours sur ces questions, déplorant la capacité de ceux qui existent actuellement à réaliser un impact durable sur les étudiants; elle critique également l'orientation de la formation qu'elle perçoit comme trop axée sur la réglementation. Voici un extrait de sa pensée :

« On a beaucoup de cours de droit, mais pas assez social, je trouve. On est beaucoup dans les règlements, dans tout ce qui est règle, tout ce qui est 'la société est comme ça, nous, on peut faire ci, on peut faire ça, ne pas faire ci, ne pas faire ça' ; on a des cours de sport. Mais les cours sociales... on a un cours d'interaction avec différentes clientèles, puis après, un cours qui va être axé sur la religion, pour essayer de comprendre les différentes religions. [...] Mais en soi, ceux qui viennent de régions qui sont moins peuplées par des personnes d'une 'mixitude', est-ce qu'ils vont vraiment être impactés par ces deux cours-là? Est-ce que ces deux cours-là vont vraiment changer la façon dont ils vont voir les choses? [...] Il y a des gens dans ma classe aussi qui n'ont jamais vu un noir de leur vie. C'est une réalité. Il y en a qui viennent de loin. Il y a eu un qui m'a dit 'j'en ai vu un dans ma vie et c'est quand je suis arrivée ici.' » (Mérodie)

Les conséquences d'une telle carence dans les cours s'expriment de façon très nette pour Mérodie :

« Un policier qui ne connaît pas quelque chose, qui n'est pas habitué à voir une certaine population agir d'une façon, mais qui entend juste des préjugés, va avoir plus facilement libre cours à sa violence que si c'était 'lui, c'est un Québécois, je le connais', 'tu sais, je sais comment sont les Québécois, j'en suis un moi aussi', 'moi, j'ai entendu, par contre, que les noirs, ils ont toujours une arme dans leur poche'. Ça va être plus facile pour eux d'attaquer une personne qui va être de couleur noire qu'une personne qui va être de couleur blanche. C'est une réalité, je l'ai vu ici. » (Mérodie)

Elle observe aussi que ses professeurs manifestent des difficultés à aborder ces questions en classe et expriment un certain malaise par peur de vexer des étudiants: « même nos professeurs marchent sur des œufs quand ils essaient de nous expliquer [les biais, les préjugés et la différence culturelle], parce qu'ils savent que ça peut choquer. Dans ma classe, en raison de ma nationalité, ils font attention. Quand ils parlent, ça arrive qu'ils me regardent, qu'ils ne sont pas sûrs. ». Sur ces camarades, elle nous rajoute qu'il lui apparaît que ces camarades ont peur de se poser des questions sur le racisme. À ce sujet Sylvain notait qu'il observe parfois ces camarades reproduire exactement les jugements racistes qu'ils dénoncent : « j'ai entendu dire 'non, il ne faut pas faire du

racisme systémique, mais parfois on le sait que quand il est noir, qu'il est habillé en gangster, qu'il a une voiture de gangster, on le sait que c'est un criminel'. Comme tu le dénonces, mais par la suite, il y en a certains qui vont le refaire ».

Nous avons eu ici affaire à deux perspectives distinctes sur les cours axés sur les enjeux sociaux, ethnoculturels et de santé mentale. 1) Ces cours ont des effets désirables sur l'utilisation judicieuse de la force puisqu'ils permettent de mieux comprendre à qui les policiers ont affaire. 2) Ces cours ne prennent pas assez d'espace dans leur éducation et on doute de leur efficacité. Néanmoins, elles ont en commun de nous montrer que ces étudiants croient en leur importance et qu'ils font eux-mêmes des liens entre ceux-ci et leur potentielle utilité concernant l'usage judicieux de la force, notamment en évitant des débordements provoqués par les préjugés et la méconnaissance de la condition particulière d'autrui.

#### 5.1.3.4 *Les simulations et les cours de combats et d'arts martiaux*

La formation en Techniques policières comprend des simulations d'interventions et cours de combats. Mélodie décrit les simulations en soulignant combien ils exposent bien les variations dans les réactions des étudiants face à des situations tendues :

« On a des simulations aussi. Ils nous mettent face à des personnes qui ont le nez devant nous, puis qui ont la tête devant nous, puis qui nous crient dessus. Tu dois garder ton sang-froid. Il y a des personnes qui sont parties en pleurant, d'autres qui ont mis le front contre le front, puis d'autres qui sont juste restés figés sans rien dire, ou d'autres qui ont essayé de [les] calmer. Il y a eu différentes réactions. C'est là qu'on voit qu'il y a différentes personnes, puis que ça réagit différemment. » (Mélodie)

Quant aux cours de combats, Marianne partage leur objectif, c'est-à-dire inculquer le principe du dernier recours :

« On a des cours pour apprendre à combattre, mais c'est pour apprendre à nous défendre et pas à apprendre à combattre... des gens dans la rue n'importe quand. C'est vraiment si nous on est en danger, si la personne utilise la force devant nous, comment il faut réagir. Mais c'est comme la dernière option. On ne va jamais aller là si on n'a pas besoin d'aller. » (Marianne)

Marc juge que les cours de combat conditionnent les aspirants à l'utilisation de la force. Effectivement, ces cours l'aident à autant « se préparer psychologiquement que physiquement » à faire face aux situations qui nécessiteront un recours à la force. Ernest note qu'ils sont efficaces pour faire prendre conscience aux étudiants des

conséquences physiques des méthodes employées, par exemple, par le simple fait de subir la douleur que peut provoquer une certaine prise : « c'est sûr qu'on a des cours de combat aussi, pis on réalise que les prises qu'on apprend, ça fait quand même mal. Même si tu ne mets pas de force, tu te le fais faire. Ça fait que tu te dis que tu n'as pas envie de le faire à quelqu'un pour aucune raison ».

Marc-Antoine, qui n'en est qu'à sa première année, et donc n'a toujours pas suivi de cours de combat, partage que lui et ses camarades ont hâte d'y être initiés. Pour Marc-Antoine, c'est à travers les savoir-faire qu'ils sauront mieux, d'une part, comment se prémunir de la force de manière à ne pas blesser la personne sur qui elle est appliquée et, d'autre part, inciter la coopération :

« On parle aussi comme... on va avoir des cours d'arts martiaux. Donc ça, ça va nous aider assez, justement, à faire des prises pour ne pas blesser la personne, mais pour que la personne coopère. [...]. Donc ça, ça va aider pour ne pas faire mal à personne. Parce qu'il y a des points de pression, tout ça, puis c'est ça, on parle de ça pour l'instant, là, on a hâte de commencer. » (Marc-Antoine)

Ce qui est enseigné durant les cours de combat peut aussi être mis en pratique entre les étudiants en dehors des périodes de classe dans une optique rétrospective des acquis: « on a des cours de combat, si on veut, on joue un peu à la police. On se dit 'qu'est-ce qui était dangereux?', 'qu'est-ce qui n'était pas dangereux dans ce scénario-là?' » (Éric).

Sylvain nous a confié une de ses expériences avec les simulations dans son cours de sociologie qui est extrêmement parlant de multiples façons : la compréhension ambiguë du rôle de policier en comparaison à d'autres vocations, le train de pensées de l'étudiant dans l'action, ses schèmes d'interprétations, les attentes sous-tendant une intervention, les définitions de la force et l'effet de la force :

« En cours de socio la dernière fois, on m'appelle pour un autiste qui veut se couper. C'est une mise en situation. Est-ce que moi, ma job, c'est vraiment d'arriver là pis faire le rôle de travailleur social? Parce que c'est un travailleur social qui nous avait appelés dans la mise en situation. Donc, essayer de refaire le rôle du travailleur social? Ou je suis là, et il m'a appelé, donc il y a une certaine compréhension implicite que si tu appelles un policier, en tant que travailleur social, c'est parce que toi tu n'es pas capable, donc t'as besoin d'utiliser une force. Ou bien est-ce qu'un policier devrait prendre le temps d'au moins calculer la situation ? » (Sylvain)

Il poursuit sur le fil des réflexions qui émergent durant une telle simulation :

« La personne veut se suicider, mais est-ce qu'elle est réceptive? Est-ce que je peux raisonner avec elle, même si le travailleur social n'a pas réussi? Ou bien, je dois tout de suite la sortir de la situation dangereuse pour elle, même si ça implique de la force? La situation c'est qu'elle avait un couteau et elle voulait se couper les veines. » (Sylvain)

Enfin, il note une erreur qu'il a commise dans sa façon de réagir, en concluant sur ce qu'il retient :

« Mais une erreur que j'avais faite c'était... on parle souvent de la force physique directement, mais il y a aussi l'aspect d'apporté concept de la force en conversation, comme éventualité. Ça aussi ça peut être une violence en quelque sorte. J'étais aussi un peu nerveux. Je lui dis « pouvez-vous déposer votre couteau s'il vous plaît? ». J'étais proche d'elle, je croyais que ma proximité était assez... que j'avais déjà créé un contact avec elle, ce qui n'était pas vrai. Là, elle dit « non ». J'avais dit « si tu n'enlèves pas ton couteau, je vais devoir te l'enlever de force, mais je n'ai pas envie qu'on se rende là ». Mais juste d'avoir impliqué la force comme ça, ça peut choquer une personne. Surtout qu'on est policier. On a un gun. On entend beaucoup d'histoires. Ça peut vraiment venir perturber quelqu'un. Juste là, ça peut être considéré comme une situation de force. » (Sylvain)

Cet extrait montre combien les simulations peuvent provoquer chez les étudiants des réflexions laborieuses eu égard à l'emploi de la force et à la complexité des situations dans lesquelles doivent s'engager les policiers.

#### *5.1.3.5 Communication, gradation des recours et modèle national d'emploi de la force*

La méthode de la communication revient à de nombreuses reprises dans le discours des étudiants comme étant le premier et le plus fondamental des outils auxquels ont accès les policiers, contrastant significativement avec les versions plus physiques de l'utilisation de la force, sachant que celles-ci ne devraient être employées qu'en toute dernière instance :

« Nous, dans la formation, si on regarde bien nos cours de communication, ils sont bien avant les cours d'emploi de la force, mais bien avant. C'est les premiers cours qu'on a. Donc le premier outil que le policier va utiliser, c'est la parole, c'est la communication, c'est comprendre les gens. Si l'emploi de la force était si important que ça, on aurait beaucoup plus de cours là-dessus. Puis ça viendrait avant... tu sais, il y a un ordre. Les gens qui ont conçu le programme, ils y ont réfléchi. Le fait qu'on ait des cours de communication avant des cours d'emploi de la force et qu'on en ait plus, c'est parce que c'est un outil qu'on utilise plus » (Adam)

On constate que dans la représentation du registre d'action de coercition des policiers qui est révélé ci-haut, la communication est significativement mise en exergue dans la formation, non seulement par la position qu'elle occupe au sein de la gradation de moyens octroyés par les agents, mais aussi surtout par l'étendue de sa valeur dans le rôle de policier en comparaison au déploiement de la force physique. Ce mode de représentation est largement privilégié et enseigné à maintes reprises lors de leur formation :

« On nous sensibilise beaucoup à l'école pour ça, justement, de toujours être beaucoup plus dans la compréhension que dans l'attaque. On essaye de comprendre. [...] On nous sensibilise beaucoup avec ça à l'école, justement, d'être... on nous dit « communication *guys*, communication. ». C'est faire preuve de jugement et de communication. » (Mélodie)

Selon Sylvain, se rendre à la force constitue même un « échec » pour l'agent impliqué, car cela témoignerait d'une incapacité d'inciter la coopération pacifiquement. Il rajoute que « c'est plus facile d'intervenir physiquement, d'exiger de la personne par la force ».

Pour Jonathan, Catherine et Marc, le Modèle national de l'emploi de la force est une référence clef en matière de gradation. « C'est 100% là-dessus qu'on se base. C'est vraiment ça. [...] C'est quelque chose qui est, selon moi, très bon », partage Jonathan. De son côté, Marc précise :

« [On] nous apprend beaucoup que l'usage de la force physique c'est vraiment à utiliser en dernier recours. Il n'y a pas d'autre option. Il nous montre le Modèle national d'emploi de la force. Il y a différentes gradations. La simple présence d'un policier, ce serait la première étape de l'emploi de la force. C'est déjà impressionnant si les policiers arrivent quelque part dans une situation, c'est certain. Mais, ils disent que notre plus grosse force, c'est la communication. Puis dans presque chacun de nos cours, c'est enseigné, on met l'accent là-dessus : on jase, on cherche à comprendre la personne avant d'agir, on essaie de comprendre la personne plus que le problème. De vraiment 'prendre le temps pour gagner du temps' qu'ils disent. Tout ça, dans le fond, ça nous évite d'employer la force inutilement, de mettre à risque autant les citoyens que nous-mêmes. » (Marc)

Le Modèle national de l'emploi de la force représente un document où s'échelonnent les recours possibles pour un policier. Pour reprendre les termes du document, il « balise » l'emploi de la force en suggérant divers degrés de réponses adaptées au « quand » et au « comment » d'une situation. Dans le prochain extrait, voyons de quelle manière Jonathan l'applique en imaginant un scénario où chaque geste du policier doit s'ajuster en correspondance au contrevenant :

« Je vais te sortir un exemple. Un gars chaud qui sort d'un bar, puis qui commence à t'envoyer chier, tu ne vas jamais le plaquer sur le mur; tu vas faire comme « heille là, *woh*. Regarde, ça va faire ». C'est un gars chaud, tu vas faire quoi avec ça? C'est un peu le même principe. Si le gars sort un couteau de derrière de son *jacket*, mettons qu'il y avait quelque chose, ça monte d'un cran parce que c'est une arme létale. Ça fait que là, ça monte tout de suite, il faut que tu l'accotes là [rejoins ces mains pour montrer que l'intensité de la réaction du policier doit suivre l'intensité du comportement du suspect]. » (Jonathan)

Catherine nous a parlé du modèle et de son utilité pour saisir l'emploi de la force en suggérant que « ça nous apprend tous comment l'utiliser, puis jusqu'à quelle situation tu peux l'utiliser, puis après ça, c'est quoi le barème pour que tu changes ta technique et c'est quoi les conséquences. [...] ». Bien que ces trois étudiants, Catherine,

Jonathan et Marc, sont les seuls à avoir fait référence au Modèle, la notion de gradation revient chez presque tous les étudiants à différent moment, par exemple chez Marc-Antoine :

« Ce qu'il faudrait que tu saches en premier, il faut que tu parles avec la personne et qu'il faut vraiment que tu ailles à travers les stages. Tu ne peux pas directement *skipper* une étape. Il faut vraiment que tu t'ajustes à la personne. Tu ne peux pas directement commencer avec l'agression ou faire des lésions corporelles. Il faut qu'en premier tu essaies de faire de la coopération avec la personne, ensuite s'il y a une petite résistance et puis une résistance active, pis là si ça augmente... [...] Le fusil, c'est la dernière étape. Tu ne veux pas te rendre à ça. Tu essaies de tout faire pour ne pas te rendre à ça. » (Marc-Antoine).

#### 5.1.3.6 Stages

Les stages peuvent représenter des occasions d'acquérir un sens des raisons pour lesquelles les policiers ont l'autorité d'employer la force. Cela a été le cas pour Liliane et Marc-Antoine. Par exemple, Liliane se souvient « à quel point les policiers se mettent dans des situations extrêmement dangereuses », elle réalise combien les policiers ont besoin de leur arme de service. À l'inverse, le stage d'Éric lui a fait voir que l'emploi de la force par les policiers, ne serait-ce qu'un contrôle physique, ne font que rarement partie du quotidien des policiers, lui qui n'a été témoin que d'une seule occurrence lors de son expérience pour une arrestation peu spectaculaire d'une personne en capacité affaiblie : « je pense que ça [un contrôle physique] arrive peut-être une fois par semaine dans ton quart de travail. Ça n'arrive pas si souvent. Admettons, moi, dans mon stage, je l'ai vu une fois, c'était pour une arrestation d'un gars en capacités affaiblies, donc il n'y a pas eu de sang ».

#### 5.1.4 L'évolution des perceptions des étudiants sur l'usage de la force

##### 5.1.4.1 L'usage de la force : plus exceptionnel, plus encadré et plus balisé que l'on croyait

Les extraits que nous présenterons maintenant exposent les principaux *a priori* qu'avaient les étudiants en rapport avec l'utilisation de la force des forces policières. D'abord, nous avons identifié qu'avant à la formation certains de nos participants se représentaient l'usage de la force et les techniques de privation de liberté comme quelque chose de plus fréquemment mise en pratique par les agents :

« Ça a évolué parce qu'au début, moi, je me disais que la police, c'est comme les « gros bras », on va dire, pour utiliser des termes familiers. Je ne savais pas que c'était aussi encadré, justement, l'emploi de la force et que c'était quelque chose où vraiment les policiers allaient avoir recours à ça, vraiment, en dernier recours. Ce n'est pas quelque chose que... l'emploi de la force, c'est quand même une privation de liberté pour des individus. J'avais l'*a priori* que c'était plus libre pour un policier de l'utiliser, alors que c'est vraiment tout le contraire. C'est un dernier recours et c'est quelque chose qu'ils essaient d'éviter. Je ne pensais pas que c'était le cas. Je pensais que c'était plus...

libre, on va dire. [...] Je dirais qu'on avait tous... c'est une impression que j'ai en tout cas, l'*a priori* que la police était plus libre sur le domaine de l'emploi de la force, que c'était moins encadré » (Adam)

Mireille et Ernest se réfèrent aux représentations cinématographiques ou télévisuelles tronquées des pratiques policières pour décrire la façon dont ils percevaient les pratiques policières avant la formation :

« Au début, je pensais qu'on allait l'utiliser souvent. Moi, dans ma tête, je pensais qu'il fallait souvent arrêter le monde, parce que c'est un peu ça qu'on voit à la télé et que le monde nous dise. Je me suis rendu compte qu'avant de passer à l'acte, mettons, d'arrêter quelqu'un, ou de sortir son arme à feu, ou d'utiliser le *taser* et tout ça, qu'il y a vraiment un long processus avant que tu en arrives là. On dirait que maintenant, je trouve que c'est plus que la situation, il faut qu'elle soit vraiment grosse et tout ça pour avoir besoin d'utiliser la force. » (Mireille)

« Ça a quand même beaucoup changé. Avant de rentrer dans la technique policière, dans ma tête c'était que les interventions c'est toutes 'on l'arrête, puis on le rentre dans le char de force', comme dans les films, 'on n'a pas le choix, il faut y mettre les menottes pis le rentrer dans le char, pis on l'amène au poste'. Pas nécessairement 'force', mais 's'il ne veut pas écouter, c'est sûr qu'on utilise la force'. Tandis que là, c'est plus 'on va lui parler beaucoup avant d'utiliser la force'. » (Ernest)

Ernest poursuit sa réflexion en ajoutant que c'est « l'apprentissage du métier » qui changea le plus significativement son rapport à la force, notamment sachant que la clientèle policière n'est pas tant composée de « criminels endurcis » que d'individus souffrant de problèmes de santé mentale à l'endroit desquels la police doit faire appel à des méthodes plus adaptées et moins violentes. Pour Catherine, c'est d'avoir pris connaissance du Modèle national de la force qui lui a fait comprendre qu'un policier doit en premier lieu « désamorcer la situation » et qu'à chaque instant où l'agent monte d'un cran l'utilisation de la force « il faut tout le temps que tu sois capable de [le] justifier ».

#### 5.1.4.2 L'appropriation du point de vue policier

Parallèlement, on s'aperçoit que la formation mène les étudiants à adopter de nouvelles visions de la profession où ils essaient maintenant d'interpréter et de comprendre l'action policière du point de vue policier :

« [...] ma perception au début, j'ai l'impression que j'étais plus du bord des gens plus contre [la] police. Dans le sens que je regardais une vidéo, puis je trouvais ça quand même convaincant. Mais là, on dirait que depuis que je suis rendu là-dedans, j'essaie de penser aussi à toutes les variables derrière qu'on ne voit pas: la personne a filmé à ce moment-là, mais qu'est-ce qui s'est passé avant? Est-ce que c'était toute la trame derrière? Puis aussi, les calculs que le policier fait dans sa tête pour en venir à ça. Il y en a encore que je me dis « ça, c'est une intervention vraiment mauvaise », mais il y en a que les gens crient au meurtre et je suis comme « je ne sais pas, je ne me prononce pas, je n'ai pas toutes les versions des faits ». Ça fait que je pense que je suis un peu plus clément peut-être vu que je m'en vais là-dedans. » (Éric)

« Avant de commencer la formation, je n'avais pas le point de vue policier. Même si en ce moment, je ne considère pas que je l'ai à 100 %, mais j'ai déjà vu plusieurs fois des vidéos d'arrestations sur Facebook ou quoi que ce soit où je me suis dit « criss, quelle image ça donne pour les policiers? ». Au final, des fois, tu te rends compte que tu n'as pas tout le contexte déjà dans une vidéo. Des fois, on est d'accord, que peu importe c'est quoi le contexte, ça ne justifiait pas d'utiliser la force. [Mais], quand tu fais la formation technique policière, ils t'apprennent à le voir d'un autre œil : « là, c'est ça qu'il fallait faire », « tu étais obligé de faire ça parce que sinon, la situation n'allait pas se régler, elle aurait pu dégénérer ». Et puis des fois, même si ce n'est pas le *fun* à faire, tu n'as pas le choix d'utiliser la force. » (Sabrina)

« J'ai beaucoup vu des policiers faire... comment je pourrais dire? Pour moi c'était le terme juste, « attaquer », un homme qui n'avait peut-être rien fait, mais sans comprendre que derrière, il y avait eu un cheminement pour en arriver jusque-là. Sans comprendre qu'il avait peut-être un *gun* dans sa poche, puis que tout le monde dans la rue était en danger. On voit ce qu'on a envie de voir, j'ai envie de te dire. Quand on n'est pas dans le programme, quand on n'a pas compris la situation, quand on ne sait pas ce qui se passe, c'est très facile d'émettre des jugements. » (Mélodie)

Pour ces étudiants, la formation a réarrangé leurs schèmes de perceptions et d'évaluation des recours à la force dans la pratique policière. Ils disent « voir » les choses différemment et disent posséder une meilleure compréhension des facteurs contextuels qui conduisent à la décision d'un policier de s'en remettre à la force. Enfin, la formation n'a pas toujours nécessairement remodelé la vision des étudiants vis-à-vis l'utilisation de la force. Nous l'avons constaté chez Jonathan, dont le père est policier, et qui n'est ainsi « pas ignorant du milieu », chez Danika, pour qui la formation a plutôt « concrétisé des choses qu'elle savait déjà », ou bien chez Marc, qui n'était simplement pas habité par ces réflexions avant la formation. Cette posture demeure toutefois marginale.

Bien que les participants signalent acquérir une perspective qu'ils n'avaient pas, il existe des divergences de visions et désaccords entre les étudiants. Plusieurs (Sabrina, Céleste, Mireille, Adam, Marc, Marc-Antoine, Sylvain, Rachel) ont exprimé que l'étendue des pouvoirs policiers et l'intention de s'en remettre à la force ou à des techniques de privation de liberté constituaient des sources significatives de désaccords :

« Je dirais que le sujet du désaccord, c'est le moment où est-ce que tu dois devenir physique avec quelqu'un. Il y a un point de désaccord parce qu'on n'a pas tout de la même interprétation, la même perception de la situation. Il y en a qui, on dirait, que c'est direct pour eux autres, quelqu'un refuse de collaborer, là tu n'as pas le choix, tu vas l'obliger à collaborer. Il y en a d'autres qui sont plus dans le dialogue où, justement, tu essaies de comprendre la personne. Fait que c'est plus sur ce point-là qu'on peut être en désaccord » (Sabrina)

« Il y a des gens qui pensent qu'on devrait avoir plus de pouvoir par rapport à ça [la force], que ça devrait être moins restreint, que ça faciliterait le travail policier. Mais pour ma part, moi, je trouve que ce n'est pas le cas. C'est sûr que c'est très restreint, mais ça évite vraiment plein d'abus de pouvoir quant à l'emploi de la force. Ça évite des... tu

sais, quand on voit ce qui se passe dans d'autres pays. [En] France, des violences policières, il y en a à chaque semaine, on voit ça dans les nouvelles et tout. Donc, le fait que ça soit autant réglementé, moi, je trouve ça bien, mais il y en qui ne le pensent pas. C'est un désaccord, j'ai l'impression, dans la Technique. » (Adam)

Ainsi, le fait de poursuivre la formation n'implique pas nécessairement que les points de vue des étudiants soient rendus entièrement uniformes, mais laisse bien place aux appréciations différentes.

## 5.2 Catégories distinctives de légitimation du pouvoir de la force

La spécificité qu'a le rôle de policier d'être en droit de se prémunir de la force pour mener sa mission est reconnue par les participants : « je pense que ça les définit par la base, [...] c'est le seul métier au monde que tu peux priver quelqu'un de sa liberté » (Jonathan) ; « ça englobe pas mal toute ta job, c'est toi qui a vraiment le pouvoir de décider d'enlever la liberté de quelqu'un » (Mireille) ; « je pense que c'est quand même au cœur du métier et ils sont les seuls qui ont à recourir à ça » (Marc) ; « C'est une grande partie du travail parce que ça influence toutes nos interventions » (Ernest) ; « c'est très important. C'est ça qui nous différencie d'un pompier, d'un ambulancier. On a toujours ce recours légal » (Sylvain). Comment en viennent-ils à expliquer et justifier cette autorité? Cette section expose les principaux cadres par l'intermédiaire desquels ils attribuent un sens à la légitimité de l'habilitation des policiers à employer la force.

### 5.2.1 *Le droit et la déontologie*

La réglementation formelle régissant l'application de la force sur les individus est l'un des premiers éléments que nous avons notés. D'abord, le droit et la loi ont deux fonctions en matière de l'usage de la force : délimiter le champ d'action des policiers pour protéger les individus et les policiers et de rappeler aux policiers qu'une faute, même non fondée, peut leur être personnellement couteuse :

« Il faut que tu t'assures que comme si tu utilises la force, il faut que tu le fasses dans les règles, les chartes, comme il y a les chartes de droits et libertés, la Charte des droits de la personne canadienne, puis le Code Canadien [et] Québécois, tout ça. Et il faut que tu t'assures que ce soit fait dans les règles de l'art que ça respecte ces chartes-là [...] Souvent, ça peut revenir contre toi, pis tu ne veux pas avoir des répercussions au niveau du code de discipline policière, ces choses-là. Donc c'est sûr qu'il faut que tu t'assures que c'est vraiment, vraiment de dernier recours, que toi tu ne te blesses pas, que tu ne blesses pas la personne, à moins que la personne porte une arme, ou pourrait blesser n'importe qui autour de nous. [...] Pis quand on utilise la force, ben on sait qu'on va avoir des répercussions. Au niveau de la déontologie justement, si on utilise la force pis que notre intervention est dans l'ordre, tout était bien fait, on peut quand même avoir une plainte, on peut quand même subir des choses qu'on n'aurait pas nécessairement subies si on n'avait pas utilisé la force. » (Rachel)

« Je pense que premièrement, ce seraient les lois. Qu'est-ce qu'on a le droit de faire ? Qu'est-ce qu'on n'a pas le droit de faire ? Surtout au niveau pénal, en commençant par ça. Où est-ce que s'arrête le pouvoir ? Je pense que c'est bien important. Deuxièmement, c'est au niveau déontologique, disciplinaire, si on a des plaintes des citoyens et tout. Mais de savoir c'est quoi les conséquences possibles si on en abuse, c'est quoi qui peut avoir des conséquences : un avertissement, une suspension de congédiement jusqu'à des temps de prison pour ça aurait pu être pour un même évènement. En fait, je pense que ça, c'est très important. » (Marc)

Après avoir relancé Marc :

« La première raison, c'est pour protéger le citoyen et l'individu et le policier dans le fond. Connaître ce qu'on a le droit de faire pour ne pas se mettre dans des situations à risque inutilement, pour ne pas blesser le citoyen alors que ce n'était absolument pas nécessaire. Même s'il n'est pas blessé, c'est traumatisant se faire... si des policiers utilisent la force. C'est sûr que c'est quand même difficile, c'est *rough*, ce n'est pas doux, c'est sûr. La deuxième raison, c'est, je pense pour le policier directement de ne pas prendre des risques sur sa carrière, sur la prison. C'est pour ne pas laisser ses émotions passer par-dessus ce qu'il a le droit de faire pis risquer sa vie, sa carrière à lui » (Marc)

Ici, la légitimation suit deux types de raisonnement. Le premier sous-tend une justification reposant sur l'idée de la garantie des droits et libertés individuelles et de leur protection, à la fois par l'action et de l'action de l'État et ses agents. Le deuxième, déontologique, qui évoque les normes professionnelles à respecter, s'interprète chez les participants par son envers négatif, donc ce qui concerne ce que le policier n'a pas le droit de faire et les contrecoups disciplinaires que peut subir un agent ayant outrepassé les bornes de son autorité.

### 5.2.2 *La relation sécurité-danger*

La nature même du travail et du rôle de police place les agents en position potentiellement dangereuse. Ainsi son principal objectif serait d'ordre sécuritaire : « le but dans l'emploi de la force ce n'est pas non plus faire mal à la personne, c'est vraiment de contrôler la situation, pis surtout pour la sécurité des policiers ou des citoyens » (Simon). La force représente un outil de protection pour les policiers et le public :

« Moi, comment je le vois, c'est que l'emploi de la force, je le vois comme il faut protéger la population. Si tu emploies la force sur une personne, c'est parce qu'il y a une bonne raison. Comme on a dit plus tôt, c'est encadré et tout ça. Donc, si tu en arrives au recours de l'emploi de la force, c'est que la personne peut être dangereuse pour les autres. » (Adam)

« Je pense que c'est quand même important sur l'aspect que des fois il faut protéger d'autres personnes. Puis quand il y a une personne qui est une menace à elle-même ou aux autres, là, c'est inévitable d'utiliser la force. Parce que sinon, je pense que dans certaines situations, t'as beau vouloir parler tant que tu veux, il arrive un certain point que tu ne peux plus rien faire. Il faut toujours une raison derrière ça. S'il n'y a pas de raison derrière l'utilisation de la

force, je pense que c'est là que ça peut poser problème. Je pense qu'il ne faut pas que ce soit des gestes... pas réfléchis. Il faut que ce soit quand même... qu'il y ait une certaine menace envers la vie du policier. » (Danika)

En outre, la notion de l'imprévisibilité du danger transparait dans le discours de quasiment chaque étudiant. Plusieurs fois, pour justifier le port d'arme ou le pouvoir de la force en général, les étudiants évoquaient d'une manière ou d'une autre que chaque situation où interviennent les policiers était potentiellement dangereuse. De fait, la possibilité de la compromission de la sécurité des agents est régulièrement envisagée comme intrinsèque à la profession. Sur l'arme à feu Marianne nous dit : « c'est notre moyen de survie, c'est notre moyen de se sentir en sécurité, pour faire un métier où au moins on est protégé *s'il arrive quoi que ce soit* ». Pour Catherine, l'arme de service existe pour mettre en sécurité les policiers et la population, « *advenant qu'il arrive quelque chose* ». De son côté, pour Marc-Antoine c'est la décision momentanée, face à l'imprévisible, de sortir l'arme de poing : « *c'est une fraction de seconde pour sortir le gun et prendre la décision* ». Quant à Marc, « quand on va sur un appel, on le sait, *c'est pour toutes les éventualités possibles. On ne sait pas ce qui peut arriver*, même s'il y a un appel qui a l'air sans danger, qui a l'air inoffensif », de même que pour Roxanne, « *on ne sait jamais* sur quelle situation on va tomber ».

Dans leurs réponses, la précarité des agents de police est aussi représentée en scénarios : « tu peux faire du communautaire dans une école primaire, par exemple, puis finalement il va y avoir un tireur actif. Si toi, tu n'as pas ton fusil, t'es la seule personne sur place. » (Catherine); ou bien, « si tu arrives sur une situation, tu n'as pas ton fusil, mais la personne est armée, toi t'as l'air un peu cave. T'sais, tu es pris, tu ne peux rien faire. C'est ta vie qui est en danger » (Mireille) ; ou encore :

« On dirait que dans ma tête à moi, c'est juste qu'il peut tellement arriver sur n'importe quelle situation que je laisse mon auto ou mon fusil dans l'auto-patrouille et je dois monter dans un immeuble. Je monte en haut de l'immeuble ces derniers étages et mettons 30<sup>e</sup> étage de l'immeuble. J'arrive en haut. Ils sont équipés de plein de fusils. Moi, je n'ai aucun fusil. Eux, ils ont plein de fusils. Moi, je n'ai pas d'arme pour me défendre. Je suis là et je me laisse tirer. » (Marianne)

Sylvain identifie chez les policiers « [qu']il y a toujours cette mentalité-là, de prévoir pour le pire », ce qu'Eric croit également : « En police il y a souvent aussi beaucoup la mentalité d'être prêt à tout prix ». Sylvain évoque d'ailleurs l'évènement du meurtre de la policière Maureen Breau, pour dire que « c'est toujours des exemples comme ça » qui réaniment l'appréhension du danger. À ce sujet, il rajoute : « là, tu vois que c'est un métier

dangereux et les gens peuvent vouloir ta mort », montrant combien le décès d'une agente sur la ligne frappe l'imaginaire et participe à dessiner la représentation des dangers que les policiers peuvent rencontrer. Certains participants n'hésitent pas à dépeindre les policiers comme des cibles délibérées de violence. En abordant le désarmement, Liliane insiste que sans l'arme à feu, il y aurait « énormément, mais énormément, de morts parmi les policiers au travail ». Pour sa part, Marc sent que les individus ayant des comptes à régler avec des policiers pourraient se mettre à abattre les agents désarmés. Enfin, ces éléments concordent avec ce que plusieurs ont aussi exprimé, du fait que sans l'arme à feu, ils ne se sentiraient ainsi pas en sécurité (Jonathan, Liliane, Catherine, Marianne, Roxanne, Marc).

### 5.2.3 *Autorité et coopération*

La possibilité de s'en remettre à la coercition physique s'appuie aussi sur le caractère dissuasif qu'elle projette au public. La force devient ainsi un symbole de l'autorité capable d'inciter la coopération. Selon Liliane, sur le port de l'arme à feu, elle insiste que « si on n'avait pas un *gun* sur nous, personne ne nous écouterait [...] on aurait vraiment moins d'autorité ». Ici, il s'agit moins de se prémunir de la force pour contraindre la coopération que de représenter aux autres une option à laquelle ont droit les policiers. À cet effet, Ernest exprime :

« Justement, le fait qu'on ait le droit, je pense que ça, ça fait réfléchir les gens en avant de nous. [...] Si, justement, ils savent qu'on a le droit d'utiliser la force et de faire quelque chose, ça va peut-être les inciter plus à coopérer au lieu de s'en foutre de nous. Je pense qu'avoir le pouvoir, ça nous aide beaucoup plus. C'est une grande partie du travail parce que ça influence toutes nos interventions. » (Ernest)

Durant l'entretien, Rachel se demande « c'est quoi la réflexion qui a fait que les policiers et les autorités doivent avoir une arme sur eux? », à laquelle elle répond : « je ne pense pas que c'est dans un but d'être violent et d'utiliser une force. Moi je pense plus, c'est comme justement dissuasif, mais encore là, ce n'est peut-être pas le cas pour tout le monde ». Elle croit finalement que la possibilité d'invoquer la force est un moyen de faire « une pression sur le public » que « c'est ça qui fait peur au public et c'est ça qu'on veut ».

### 5.2.4 *Une légitimité comparée : la force ailleurs et avant*

On remarque que les participants s'appuient sur la comparaison pour donner raison au pouvoir des policiers québécois à employer la force. L'argumentation considère les modalités issues des dissemblances contextuelles

selon lesquelles il devient dès lors possible de penser la légitimité de cette autorité. Les participants se sont servis des États-Unis et de la France pour tracer ces différences :

« J'ai l'impression que c'est beaucoup plus cadré ici [qu'en France] parce que la formation dure trois ans. Donc c'est sûr qu'il y a du stock au niveau de l'encadrement qu'il faut apprendre. Donc, je me dis que si la formation dure trois ans, c'est que c'est forcément plus cadré en général, mais plus précisément aussi sur l'emploi de la force. Puis, si on regarde juste dans les nouvelles, les violences policières, il y en a quand même beaucoup moins. Comme je dis, c'est une réalité différente, mais si je fais des liens comme ça rapidement, je me dis que s'il y a moins, c'est que forcément, ça doit être plus cadré. » (Adam)

« Moi, ma perception de la chose, c'est que je voyais effectivement la police américaine, puis la police québécoise comme différentes là-dessus, puis que je ne serais pas nécessairement à l'aise d'être policier dans certains États, versus je serais à l'aise d'être policier au Québec, justement, parce que je n'ai pas l'impression qu'on n'est autant 'cowboy', si on veut. » (Éric)

« Je pense que souvent on voit des vidéos qui viennent des États-Unis. Puis aux États-Unis, il y a une mentalité au niveau de la police qui est quand même, je pense, très, très différente du Québec. Ils ont tendance à beaucoup plus utiliser la force, puis utiliser la force beaucoup moins prudemment. Vraiment, il fonce dans le tas. Ils n'ont pas peur de se blesser, de tirer, de faire des poursuites en voiture et tout ça. Je pense que c'est vraiment des valeurs qu'on a moins au Québec, dans la police. [...] Pis on a tendance à prendre ces vidéos-là des États-Unis, pis dire que les mêmes choses se passent au Québec. Pis ce n'est pas impossible qu'il y a des choses qui se passent au Québec, mais il y en a nettement moins. Pis, dans la majorité des cas, elles sont nettement moins graves, moins farfelues, pis moins teintées de n'importe quelles... mettons, valeurs internes du policier, genre 'lui' il était clairement raciste, pis c'est sûr que tout ce qu'il voulait c'était arrêter cette personne-là pour aucune raison. » (Marc)

Formation plus longue, tendance moins « *cowboy* », utilisation plus fréquente et moins prudente de la force, divergences sur le plan des valeurs, incidents policiers « moins graves », « moins farfelus », ou moins influencés par les valeurs personnelles, notamment racistes, des policiers. Ainsi, le pouvoir imparti aux policiers d'utiliser la force prendrait une valeur et un sens tout autre au Québec. Cela résonne, par ailleurs, avec ce que nous a dit Céleste, indiquant « [qu']au Québec, on a moins besoin d'employer la force vue qu'on nous demande vraiment de communiquer, et habituellement ça fonctionne ». Cette proposition sous-entend qu'au Québec spécifiquement, le principe de force minimale est plus efficacement mis en pratique puisque des moyens de coercition non-physique, la communication mentionne-t-elle, feraient plus leurs preuves.

L'argumentation comparative s'effectue, par ailleurs, au niveau des différences temporelles. Pour Marc-Antoine, le mouvement *Black Lives Matters* aurait été à la source de changements perceptibles eu égard à l'usage policier de la force : « [L'usage de la force] a évolué, ça fait vraiment longtemps. Il y a 60 ans, oui, mais là, c'est assez

minime. C'est sûr qu'avec le *Black Lives Matters*, il y a un gros changement dans l'emploi de la force. Parce que c'est les policiers avant ça, tu sais, c'était vraiment plus dur. Mais là, ils font beaucoup plus attention. ». Cela s'observe aussi chez Roxanne pour qui, « dans le temps », les actes excessifs étaient plus « permissifs ». Danika nous dit que maintenant la police est plus formée et prédit que l'utilisation de la force « s'en va pour le mieux », puis que les critères pour être policiers sont aujourd'hui plus rigoureux. Entre autres, il ne suffit plus d'être « bâti » et maintenant il existe des tests psychométriques pour juger des candidats.

### 5.2.5 *Le contexte situationnel*

Les participants étaient en accord que l'utilisation de la force est une affaire de contexte qui s'impose aux policiers et qui régit en partie sa décision de prendre en charge une interaction à l'aide d'un recours plus physique. Sabrina jugeait durement ses camarades qui, lors de la présentation en classe d'un incident, plaidaient en faveur de la décision du policier impliqué, sans prendre connaissance des détails. Là-dessus, elle dit : « T'sais, ils ne connaissent pas le contexte, mais ils étaient comme 'ouais ouais, il a le droit de la frapper. C'est sans contexte ». Alors, quelles sont les modalités propres aux contextes dont il faudrait tenir à compte?

D'abord, relativement à « quand » l'utiliser, la situation doit être vécue de sorte que la force ne soit que la dernière option possible pour l'agent : « vraiment, le recours à la force, c'est le dernier truc que tu es censé faire. Quand la situation ne marche vraiment pas, que de tout essayer verbalement pour la communication, c'est ça que tu es censé faire. C'est juste de vraiment tout essayer avant. » (Liliane). Des questions doivent aussi traverser l'esprit de l'agent pour informer l'évaluation qu'il effectue : « il faut vraiment utiliser notre propre jugement, nous dire 'est-ce que ce qu'on fait en ce moment c'est correct ou pas?', puis 'est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on peut utiliser au lieu d'utiliser la force?'. » (Marianne). Sur le « comment », souvent on évoque que c'est de façon adaptée à l'autre : « c'est de s'adapter à l'individu, parce que c'est sûr que si l'individu est violent, agité, on va avoir plus tendance à utiliser la force. Mais ça se peut que la force ne soit pas quelque chose qui va être, comme, correct pour son comportement » (Rachel). Simon complète cette idée en suggérant que le policier doit se demander si la personne est seule ou avec d'autres individus, si elle est armée, si elle a pris des substances, ou quel est son sexe et comment est son comportement. Pour Adam, il revendique le principe de force raisonnable, un « concept super important », où, selon son interprétation, la force est proportionnelle à ce qui est posé par le contexte.

### 5.2.6 *La légitimité de l'usage de la force et l'appréciation de l'arsenal policier*

Nous voulions obtenir la perspective des participants quant à l'accessibilité des policiers au matériel conçu aux fins de l'administration d'une punition physique, létale ou non. Ces outils constituent des artefacts représentant concrètement la part du monopole de la violence légitime que l'État concède aux agents de police par lesquels nous pouvons interroger le rapport occupationnel à la force.

#### 5.2.6.1 *La formation*

Pour les participants, les formations générales et spécialisées justifient et autorisent le port de l'équipement et sa répartition au sein des effectifs policiers. Céleste, Éric, Mélodie, Catherine, Rachel et Adam évoquent tous la formation comme facteur d'autorisation. Pour Adam, qui a débarrassé sa pensée plus que les autres à ce sujet, la formation participe au développement du jugement et du discernement :

« Moi, je pense que la formation dure trois ans et demi. C'est une formation où on développe un jugement, on développe du discernement. Et je pense que si la formation est aussi étayée, c'est que le policier, à la fin de tout ça, il va avoir le jugement de « est-ce que je dois utiliser mon arme ou pas? [...] Le policier de base, le patrouilleur, il a des outils pour lesquels il a été formé durant les trois ans et demi de formation, on va dire. C'est des outils plus spécifiques, comme on peut parler du *taser*, par exemple, c'est des formations en plus, donc c'est plus ou moins accessible. Ce n'est pas, par défaut, que le policier va avoir accès à tout l'arsenal du poste de police. Là, c'est des formations qui sont spécifiques à chaque outil d'emploi de la force, c'est des formations. La police, c'est des formations continues. Chaque fois qu'il y a un outil, il y a une formation qui vient avec. »

Sur les unités spécialisées, Adam et Rachel expriment :

« Quand tu me parles de contrôle de foule, c'est une unité spéciale. Le groupe tactique d'intervention, c'est également une unité. C'est des gens qui sont extrêmement bien formés. Ils ont leur formation de base plus leur formation pour leur unité spécifique. Donc leurs formations pour leurs unités spécifiques, donc leurs outils sont également formés à les utiliser. » (Adam)

« Je pense qu'ils [le GTI] ont le droit à tout le matériel qui sera nécessaire, qu'il croit qu'il sera nécessaire, parce que ce sont des personnes qui sont vraiment très, très entraînées qui sont très alertes. Ce n'est pas tout le monde qui a fait des examens pour... comme c'est des évaluations qu'on fait pour entrer dans ce groupe pis ce n'est pas tout le monde. Même si tu es dans la police, ça ne veut pas dire que t'es faite pour ça. » (Rachel)

Selon Céleste, les problèmes d'usages excessifs de la force par les escouades anti-émeute est le résultat de policiers qui « oublient complètement leur formation et qui ne l'utilisent pas », montrant d'une autre manière la valorisation de la formation par les participants. Rachel a tout même exprimé des réticences quant à la légitimité

de l'équipement anti-émeute : « Il y a plein de gens qui se sont fait gazer alors qu'ils étaient en manifestation, mais ils n'étaient pas en train de commettre des délits. C'est des innocents que les policiers essaient d'immobiliser, mais ils ne faisaient rien ».

#### 5.2.6.2 L'utilité circonstancielle

Les armes policières sont aussi associées à des contextes d'application précis qui justifient la nécessité de leur port. Comme l'indique Marc, « ils sont tous nécessaires et applicables dans différentes circonstances. C'est important de les avoir ». Concernant les armes les plus courantes des patrouilleurs, Jonathan explique que :

« Ce n'est pas tous les outils qui servent à la même chose. Tu as tes mains, premièrement. Deuxièmement, tu aurais le bâton télescopique pour repousser une personne et surtout des foules. Sinon, tu aurais le poivre de cayenne. Encore là, tu ne vas pas t'en servir dans le même contexte que le bâton télescopique. Oui, c'est pour tout le monde, mais, mettons une personne sous influence d'alcool ou des drogues, le poivre de cayenne pourrait ne pas lui faire d'effet du tout. Ce n'est pas le genre d'outil que tu utiliserais dans cette situation. Le bâton télescopique non plus. L'arme à impulsion électronique, ça va beaucoup être sur une personne qui est isolée. Il faut que tu sois très précis, très proche de la personne pour que ça marche. Puis, si la personne a de gros vêtements, ça ne marche pas. Et là, bien entendu, tu as l'arme létale, le fusil, l'arme de poing. Certains véhicules de patrouille ont une arme longue dans le coffre, ce qui peut être bon dans certaines situations. » (Jonathan)

Ce raisonnement émerge également pour les unités de contrôle de foule. Se référant à une vidéo d'une manifestation « très communiste » de la CSN<sup>13</sup>, Jonathan évoque un incident qui lui semble bien illustrer l'efficacité démontrée et l'utilité des moyens déployés par ces unités, où réapparaît en outre le justificatif de sécurité devant l'imprévisibilité des situations rencontrées par les policiers :

« Il y avait des torches, de grosses banderoles, ça faisait du bruit. Ils voulaient passer par une rue. Ce n'était pas une rue qui devait être utilisée pour la manifestation. Il y avait un barrage policier avec leurs boucliers et tout ça : '*chlack chlack chlack*' [mime des coups de bâton], ça n'a pas duré. Ils ont essayé de passer : cinq secondes plus tard, ils sont partis en courant. Je pense que ça a le bon effet. Encore là, je parle depuis tantôt de la sécurité des policiers et de la sécurité des citoyens, mais rendu là, je veux dire, un couteau est si vite arrivé. Je pense que le bouclier-bâton c'est le nécessaire pour faire le contrôle de foule dans ce genre de situation-là. L'escouade anti-émeute, je pense qu'ils sont bien équipés pour la situation dans lesquelles ils se trouvent. » (Jonathan)

Marc-Antoine, Liliane et Catherine éprouvent chacun des réticences par rapport à l'arsenal anti-émeute : « je ne sais pas à quel point ça aide dans les situations » (Liliane) ; « de mon côté personnel, mettons, ça me fait un peu

---

<sup>13</sup> Confédération des syndicats nationaux.

peur toutes ces affaires-là » (Catherine) ; « je trouve que des fois, c'est un peu beaucoup » (Marc-Antoine). Celles-ci se résorbent quand ils considèrent que cet arsenal existe en raison de son aptitude à contrer les dérapages, l'irrespect des lois en matière de manifestation, la nécessité de maintenir un niveau de force plus élevé que les manifestants.

Sur le GTI, l'utilité et le contexte d'utilisation sont aussi des postures argumentatives qui reviennent, surtout cette fois, en imposant la nécessité des équipements. Marc sent que le GTI doit être équipé de « tout ce dont ils ont besoin pour venir dans n'importe quelle situation que les autres policiers ne seront pas capables de gérer ». Des échos similaires viennent de Rachel « le groupe tactique d'intervention, je pense qu'ils ont le droit à tout le matériel qui sera nécessaire ». Marc-Antoine reprend l'idée en posant un scénario : « si quelqu'un s'emprisonne dans sa maison, a une arme et prend en otage quelqu'un, il faut qu'il soit équipé parce que sinon il peut arriver pire que des morts ».

Enfin, d'une autre manière, Marc, Marc-Antoine, Mireille et Liliane préconisaient tous une distribution plus généreuse de l'arme à impulsion électrique, le *taser*. Actuellement, ce dernier n'est réservé qu'à un nombre limité de policiers ayant réussi une formation spéciale. Ces participants voyaient en cet outil un moyen efficace et moins dangereux de substituer l'arme à feu. Notamment, Liliane mentionnait que « ça pourrait vraiment sauver des situations ». Marc-Antoine disait : « Moi, ce que je trouve qui ne fait pas trop de sens c'est qu'il n'y a pas assez de *taser*. Il n'y a pas assez de niveau d'emploi de la force en bas du *gun* ». De la même manière, renvoyant aussi au concept de gradation Marc rapporte :

« il y a juste, dépendamment des services de police, une ou deux personnes, souvent une personne par poste qui a le *taser*. Ça fait que quand cette personne-là est occupée, là, on n'a pas le *taser*. Ça fait que si le poivre ne marche pas, le bâton c'est quand même proche [de l'assaillant] et peut être qu'on ne peut pas être proche. Là, on serait déjà rendu au fusil parce qu'on n'a plus d'autres options. ». (Marc)

### 5.3 Les enjeux de la légitimité

Les prochaines pages sont axées sur la problématisation de l'autorité policière et l'emploi par les aspirants policiers. Précisément, nous dégageons les perceptions, enjeux et critiques que les participants croient viser la police, les interprétations des usages problématiques de la force, ainsi que leur réceptivité à l'opinion extérieure sur l'emploi de la force dans la pratique policière.

### 5.3.1 *Les croyances des étudiants en regard de la perception citoyenne de la police*

Deux perspectives s'érigent sur la perception de la police au Québec vue de l'extérieur, une négative et l'autre positive. Les réponses des participants prennent soit l'une ou l'autre, ou considèrent les deux. Du positif, Céleste croit que la police « est quand même bien aimée vu qu'il n'y a pas beaucoup d'histoires, d'abus ou de maltraitance. Je pense que les gens considèrent les policiers d'une bonne façon ». Adam dit :

« Je pense que les gens, en majorité, ils n'ont pas d'hésitation à appeler la police. D'ailleurs, on le voit, il y a quand même beaucoup d'appels. Je ne sais pas le chiffre, la statistique, mais il y a énormément d'appels à la police qui se font, parfois même pour des petits litiges entre voisins ou quoi que ce soit. Les gens se disent 'j'appelle la police, ils vont régler mes problèmes'. Ça veut dire que, quelque part, ils ont quand même confiance. Pour qu'il y ait autant d'appels à la police, c'est que les gens ont confiance. Je crois que ça se représente de cette manière- là. » (Adam)

Du négatif, Marc-Antoine partage : « Je pense qu'elle n'est pas très belle l'image. On nous traite souvent des cochons et blablabla, pis qu'ils vont te faire mal, pis qu'ils ne sont pas honnêtes ». Dans le même sens, Rachel dit :

« Au Québec, la police c'est des gros cochons. Ils font n'importe quoi, ils ne savent pas ce qu'ils font, ils sont tout le temps là et ils dérangent, puis quand on a besoin d'eux, ils ne sont pas là. Il y a beaucoup de gens qui vont détester la police. Puis, ce travail-là, il faut que tu continues à faire tes choses, même si tu reçois des insultes, même si tu reçois des commentaires qui peuvent des fois te déstabiliser un peu. C'est vraiment ça. Moi je trouve que la population québécoise n'utilise pas assez la police, ne s'en sert pas assez, puis n'a pas assez confiance en ce que la police peut faire malgré toutes les ressources qu'on a. » (Rachel)

L'observation que « la population est divisée en deux » (Catherine) a aussi été décelée au côté de l'idée que la majorité aurait une opinion favorable de la police, bien qu'une minorité penserait autrement. Là-dessus, Jonathan croit que les policiers « ont une image beaucoup portée par [une minorité] de personnes qui ne sont pas d'accord avec ce qu'on est, alors que finalement, il y a une majorité qui est d'accord, mais qui ne font juste rien dire ». Pour Marc :

« Il y a des sondages, des sondages qui ont été faits, je me souviens plus du nombre exact, mais c'était entre 70% et 80 % de la population qui ont confiance en la police, qui pensent qu'ils sont là pour de bonnes raisons. Il y a une petite partie de la population qui n'est pas du tout d'accord, qui est plus inquiète par rapport aux actions de la police. Je pense que c'est normal rendu-là. Comme je l'ai dit tantôt, c'est controversé et c'est tout à fait correct qu'il y en ait qui n'aiment pas la police. Mais la population générale, on dirait, a confiance, surtout les gens qui appellent à la police quand ils ont besoin d'aide, quand ils ont besoin de quelque chose. Du moment qu'une personne a eu une bonne intervention avec une police, souvent ils vont avoir confiance. » (Marc)

Plusieurs sont de l'opinion qu'en général les citoyens ont des attitudes défavorables envers la police jusqu'au moment où ils requièrent leur assistance. Pour Jonathan, « Ça fait longtemps que j'ai compris que les gens disent

qu'ils n'ont pas besoin de la police jusqu'à temps qu'ils se fassent voler chez eux ». Du côté de Marianne, les citoyens « n'aiment pas la police, mais quand ils sont en danger et quand ils ont besoin d'appeler le 911, ils sont contents qu'on soit là. » Selon Ernest, « ils n'aiment jamais ça quand on est là, mais quand ils ont besoin de nous... pis quand ils n'ont pas besoin de nous, [les policiers] ne sont pas corrects, ils sont là pour nous faire chier ». Quant à François, les policiers « te font chier, mais c'est quand même eux que tu appelles si tu as besoin d'aide ». Roxanne qui partage ce constat espère qu'en aidant ces individus qui auront éventuellement besoin de l'aide des policiers, ceux-ci changeront leurs opinions à leur sujet.

#### *5.3.1.1 Modalités expérientielles et/ou identitaires*

Pour quelles raisons ces appréhensions négatives envers la police prennent-elles ainsi forme? Les expériences des individus en relation avec la police reviennent également comme ce qui peut provoquer la critique envers les policiers. Les individus répréhensibles seraient nécessairement plus enclins à voir la police d'un mauvais œil. Très clairement, François dit « Les gens qui ont des choses à se reprocher auront certainement une opinion plus négative de la police ». Pour Rachel, il peut s'agir des personnes « qui eux-mêmes commettent des crimes », ou pour Danika « des groupes un peu plus criminalisés », ou encore pour Roxanne cela dépendrait « de ton mode de vie, de ta mentalité pis de ce que tu fais », et sans vouloir généraliser, dit-elle, « ce sont les gens dans la criminalité », tandis que les citoyens « qui mènent un train de vie ordinaire » n'auront pas une « mauvaise opinion » de la police. Catherine observe ceci :

« Il y en a que ça va être les quartiers peut-être un petit peu plus des fois défavorisés, avec un petit peu plus de criminalité, qu'eux, quand ils vont voir la police, c'est de les traiter de tous les noms possibles. Et ce n'est pas nécessairement qu'ils ont peur, mais que la police n'est pas bienvenue dans le quartier. » (Catherine)

Avoir vécu de mauvaises expériences avec la police pourrait aussi générer de la méfiance envers la police : « quelqu'un qui a vécu une très mauvaise expérience et elle va le dire à ses amis, ses amis vont être plus craintifs. L'entourage d'une personne peut devenir plus craintif » (Marc). Une mauvaise expérience avec la police produirait aussi des généralisations : « le monde a une expérience où le policier a été un peu chien, fait qu'ils se font des généralisations » (Simon). Pour Mireille, le passé des individuels en lien avec la police peut mener à ce qu'une attitude négative envers la police apparaisse chez les gens. À ce sujet, Sylvain ajoute :

« Il y en a qui ont peur d'appeler et que finalement ça *back fire* (retourne contre soi). Tu voulais juste régler une situation, mais finalement parce que la police est venue, il y a eu une escalade, donc là t'as peur. Mettons, tu es noir et tu as appelé parce que ton fils a été violent, Il a pétié une crise. Là toi, tu ne sais plus comment gérer, donc tu appelles pour ton propre fils, mais tu as peur que les policiers arrivent puis le mettre en prison, qu'on l'accuse de voie de fait. Tu as peur que ta situation, qui n'était déjà pas bonne à la base, soit empirée par la police. » (Sylvain)

De tous les participants, seul Sylvain a sciemment évoqué que l'expérience du profilage racial et les différences de traitement des minorités ethniques par les autorités policières étaient un problème établi:

« Les personnes noires se sentent avec raison très discriminées par les policiers. Puis ça fait un effet pygmalion. Donc là, plus qu'on attrape des criminels qui sont noirs, plus qu'on pense qu'on confirme le biais que les criminels sont toujours noirs. Il y a cette mentalité-là. Il y en a qui sont 'lâchez-nous!'. Surtout quand on peut utiliser la force, ça peut être dangereux pour ces gens-là. » (Sylvain)

### 5.3.1.2 Médias de masses et réseaux sociaux

Parmi les participants existe une croyance solidement ancrée que la manière par laquelle les médias et les réseaux représenteraient les policiers est l'une des principales raisons que l'autorité policière fait l'objet de critiques : « On ne voit rien de positif sur les réseaux par rapport à la police. On voit que les pompiers ont sauvé ci, que les ambulanciers ont fait ci. Ça fait que les ambulanciers, les pompiers sont bien. Mais la police, on n'est jamais mis à l'avant, à part quand c'est du négatif. En tout cas, peu de fois. » (Mélodie). Sur les médias, Sabrina dit : « On va se le dire, admettons, dans les médias, ils vont te sortir plus les points négatifs que la police fait, au lieu de sortir des points qui sont positifs, mais tu vas voir qu'un policier, il a frappé quelqu'un, puis il est mort » (Sabrina). Sur leurs conséquences, elle précise : « ça donne justement une image de trop grosse autorité ».

En outre les participants sentent que les incidents qui figurent sur les médias et réseaux sociaux sont souvent décontextualisés de sorte à constamment faire paraître les policiers sous des mauvais côtés. La validité des incidents captés où la force est employée est maintes fois remise en cause par les participants :

« [Les réseaux sociaux] prennent des vidéoclips sans explication, sans contexte. Ils font juste montrer 'bam !', ou [que les policiers] ont utilisé la force mortelle ou n'importe quoi, sans montrer comment ils ont procédé au stage de l'emploi de la force. Ils vont dire que cette personne a été tuée par un policier pour aucune raison, tandis qu'il y avait des raisons [et qu'elles] ne sont pas montrées. » (Marc-Antoine)

À ce sujet, Céleste, pour sa part, dit : « ils nous montrent une facette, mais on n'a pas le début ni la fin de l'histoire. On voit juste le milieu de l'intervention ». S'ajouterait à cela que ces vidéos sont rendues accessibles à une portion d'individus méconnaissant l'occupation, conduisant à l'émission de jugements mal-fondés :

« Il y en a qui vont parler pis ils ne connaissent pas ça pantoute. On voit beaucoup ça sur les médias, souvent par une intervention policière dans la presse ou quelque chose. Là, tu vas checker les commentaires pis c'est toute 'ben voyons donc, qu'est-ce qui s'est passé !?'. Moi je regarde l'intervention pis, d'abord, il manque un contexte. Je ne peux même pas juger parce que je ne vois pas l'intervention, je vois juste les coups de poing ou peu importe. Ça fait que là, ça ne veut rien dire. Si on voyait le contexte, je suis pas mal sûr que la personne en cause avait fait quelque chose pour provoquer cette utilisation de la force. » (Marc)

Pour Marc, Jonathan et Liliane, les vidéos auraient également pour conséquence de généraliser les mauvaises actions des policiers répréhensibles à l'ensemble des membres de la police, ou de contribuer à importer les conclusions d'incidents policiers problématiques s'étant déroulés aux États-Unis pour l'appliquer aux policiers du Québec sans jamais que la distinction entre les deux contextes soient considérée (Jonathan, Marc, Liliane). À ce sujet Marc disait : « on voit [...] énormément de vidéos des États-Unis, pis on a tendance à prendre ces vidéos-là des États-Unis, pis dire que les mêmes choses se passe au Québec ».

Des perspectives connexes sur les médias ont aussi été retenues. Pour Rachel, c'est la médiatisation de décisions injustes par les tribunaux qui produirait une haine mal dirigée envers les policiers :

« Moi, je pense que c'est par l'influence des médias puisque le système de justice n'est pas toujours juste. C'est souvent dans les cas où s'il y a un meurtre, puis que le meurtrier a été acquitté par manque de preuves ou tout ça. Là, les gens vont commencer à *basher* un peu sur le travail policier, alors que ce n'est pas nécessairement le travail policier. Nous, on a juste fait ce qu'on pouvait. » (Rachel)

Selon Éric, il faut aussi prendre en considération le fait que nous sommes à une période où circule plus d'informations et plus rapidement: « à c't'heure avec les nouvelles, le monde se partage des vidéos, tout ça, ça se partage beaucoup plus. Ça crée en sorte qu'il y a 40 ans, il n'y aurait pas eu ce qui se passe en ce moment, mettons. ». Ainsi les policiers d'aujourd'hui sont désormais bien plus à découvert que jadis.

### 5.3.1.3 *Figure d'autorité : détentrice de pouvoirs et émettrice de sanction*

Les perceptions négatives à l'égard des corps de police découleraient aussi du fait que les policiers constituent des figures d'autorité, lesquelles sont finalement toujours remises en question ou méprisées. Comme l'indique

Liliane, « on a quand même le pouvoir d'enlever la vie, ce n'est pas rien. De toute façon, l'autorité est toujours questionnée. Peu importe tu es qui, tu ne vas pas te faire aimer si tu es en position d'autorité ». Toujours sur la dimension des pouvoirs, Rachel exprime :

« La police, c'est la seule personne qui peut te brimer de ta liberté. Les policiers, c'est les seules personnes qui peuvent t'enlever ta liberté, dans les règles légales. C'est pour ça que je pense que c'est vu un peu comme... pas des menaces, mais ils sont... sont... ça fait peur des fois. » (Rachel)

Sabrina, sur les abus de pouvoir et les peurs qu'ils peuvent engendrer, dit :

« Il y a beaucoup de pouvoirs mis entre les mains des policiers. C'est eux qui ont le droit d'appliquer la force sur les personnes. C'est eux qui interviennent quand il y a des bris de la loi. Ensuite de ça, je pense que l'autorité est contestée parce qu'il y a beaucoup de policiers qui ont abusé de leurs pouvoirs. Alors tu te dis 'pourquoi les policiers sont là? Si ce n'est pas pour nous aider'. Ils ont agi, puis tu vois que ce n'était pas nécessairement avec bienveillance. C'est elle qui a un *gun*, c'est elle qui a le badge, c'est elle qui décide comment elle va réagir, comment elle va régler la situation. » (Sabrina)

À cela se juxtapose, dit Éric, le manque de conséquences pour les policiers : « il n'y a pas beaucoup de jobs dans la vie où t'as autant de recours à la force possible sur un citoyen sans conséquences réelles ». Liliane, comme plusieurs autres, admet que la police, avec ses pouvoirs et son armement, peut paraître menaçante :

« Il y a aussi tout l'uniforme, toute la sécurité, tous les pouvoirs qu'on a, le *gun*, le *taser*. Je peux comprendre vraiment. Sincèrement, je peux comprendre pourquoi ils sont intimidés à cause de ça. Peut-être aussi, d'une manière, parce qu'ils ne sont pas assez informés, puis ils pensent qu'on peut faire tout ce que bon nous semble. » (Liliane)

Pour Adam, la police, par association, sont les récepteurs intermédiaires d'une portion des critiques qui sont en fait plutôt dirigées vers l'État, puisque ce sont les policiers qui représentent l'État :

« La police représente l'État, donc les gens vont contester l'État en général sur la politique et sur plein de choses. Les acteurs qui sont en contact des gens, c'est les policiers, donc ils vont contester ce qui est en contact direct avec eux. C'est les représentants du gouvernement dans la rue, donc ils sont vraiment au contact des gens. Donc, je pense que ça se répercute là-dessus. Les gens contestent l'autorité policière, mais je crois en réalité que ce qu'ils contestent, c'est plus large que juste l'autorité policière » (Adam)

En continuité avec cette posture, Sylvain affirme que la police représente le « statu quo » en empêchant la révolte :

« Il y a aussi que beaucoup de fois qu'on est le stop aux révoltes. Admettons, on veut des meilleures conditions, on veut créer une sorte de révolution comme au Printemps Érablé. On est donc le représentant du *statu quo*. On va

empêcher les gens d'avoir de meilleures conditions, sans le vouloir personnellement, mais on représente des institutions qui profitent de ça. » (Sylvain)

Éric et Danika s'en sont remis à l'historique de la police pour expliquer la provenance des critiques : « Je pense qu'il y a une grosse partie d'historique. On le voit dans nos cours, la police, avant ce n'était pas la même chose » (Danika). Éric dit :

« Je pense que c'est un rôle particulier. L'acceptation d'une institution qui, à la base, était martiale. Peut-être qu'elle a changé avec l'époque, mais à la base, la police, si on veut, c'est l'armée intérieure en quelque part aussi. Admettons, en France, c'est carrément ça, c'est les gendarmes, mais même nous, avec une tradition plus anglaise, si on veut, ça reste que c'est ça. Ils ont un uniforme, ils sont un type d'agent, ils sont un peu à part de la société, si on veut, *versus*, mettons, des intervenants. » (Éric)

Il est convenu d'ailleurs que les policiers ne s'engagent pas vers quelqu'un ou un incident quand les choses se déroulent normalement, autrement dit dans l'ordre, ce qui en-soi tend à générer du désagrément, en plus des sanctions susceptibles d'être émises :

« On est là quand il se passe de quoi de pas *cool*, puis qu'on est obligé de donner des constats, puis on est obligé de donner des tickets, puis on est obligé d'arrêter des gens. C'est sûr que les gens ne sont pas contents de nous voir quand on est là » (Liliane).

Ce point réapparaît chez plusieurs des participants, qui sentent eux aussi que quelque chose de fâcheux est peut-être sur le point d'arriver quand ils aperçoivent des policiers : « Aujourd'hui, je me promène dans la rue, voir une police, ça reste quelque chose d'intimidant. Je pense qu'une police qui te suit en auto... on dirait qu'il y a toujours un petit stress » (Danika). Selon Jonathan : « Je pense que se faire dire qu'on a fait quelque chose de pas correct, ce n'est pas le fun pour personne. [...] Même moi, un policier me donnerait un ticket, ben je ne serais pas fâché après le policier, mais je ne serais pas content ». Dans la réponse de Céleste, c'est la crainte envers la répression : « C'est peut-être par peur de l'autorité. C'est nono, mais même moi quand je vois une police pis je conduis, même si je n'ai rien fait, je deviens toute stressée et je me *check*. Je pense que c'est vraiment plus la peur de la répression peut-être ».

#### 5.3.1.4 Méconnaître le travail des policiers

Une grande part des critiques dirigées envers la police, spécialement sur l'usage de la force, proviendrait d'une méconnaissance du travail de la police, de ce que celle-ci peut et ne peut pas faire. Cette méconnaissance pourrait

entretenir des craintes : « il y a beaucoup de monde, je pense, ils ne savent pas ce qu'un policier a le droit de faire.

En fait, de base, c'est intimidant si tu ne connais pas ça » (Marc). Pour Liliane :

« Quand il y a des gens à qui je dis 'oui, moi, je suis en techniques policières', ils sont comme 'Mais c'est quoi tes cours?'. Que je dis que j'ai full de cours sur la santé mentale, que j'ai full de cours sur les différentes clientèles, comment parler à des sans-abris, comment intervenir avec une personne en crise. 'Sérieux? Moi, je pensais que vous appreniez juste à tirer'. Les gens ne sont pas assez informés. Je pense qu'ils préfèrent nous voir comme les méchants, qu'ils ne s'intéressent juste pas à ce qu'on apprend. » (Liliane)

Un exemple qui apparut à quelque reprise dans nos entretiens concernait la méthode de contention dans laquelle les policiers se mettent à plusieurs sur une personne pour la maîtriser, créant une scène choquante pour le public, pour qui les raisons derrière une pareille façon de procéder sont méconnues :

« Les gens, c'est qu'ils ne savent pas tout, puis ils sont vraiment faciles à juger là-dessus. Les vidéos qu'on voit passer, justement, les gens sont comme « *oh my God ! brutalité policière !* », « *oh my God !* Ils sont quatre sur ce gars-là ! », mais ils ne savent pas l'histoire. Moi, je comprends pourquoi [les policiers] ont fait ça, pourquoi ils étaient quatre dessus, mais les autres, ils ne savent pas, puis ils sont juste en train de dire « *brutalité policière !* » et tout. Ils ne sont pas assez informés » (Liliane)

D'ailleurs, Jonathan nous a justement expliqué l'objectif d'un tel recours :

« Quand il y a quatre policiers sur une personne : 'vous n'êtes pas trop dessus?', 'Voyons, ça n'a pas de sens, vous n'avez pas besoin d'être quatre dessus!'. Sans vouloir manquer de respect, il y a une bonne raison pour ça. Premièrement, pour la sécurité des policiers, parce qu'un combat *one on one*, pas mal plus de chances d'être blessé que si tu es quatre dessus. Deuxièmement, pour la sécurité du prévenu. Pas mal moins de chances qu'il se blesse que si le policier sort son bâton. S'ils sont quatre dessus, chacun sur un membre, couché à terre, [le prévenu] va rien faire. Si le monsieur est complètement chaud, intoxiqué ou il veut juste péter des gueules, il y a pas mal moins de chances qu'il ait été blessé. » (Jonathan)

### 5.3.2 *Les usages problématiques de la force*

#### 5.3.2.1 *Plaintes*

Sur les plaintes en déontologie, différents points de vue furent dégagés. Par exemple, à travers l'ensemble des participants croyant qu'il n'est pas difficile de porter plainte pour usage abusif de la force, Liliane disait que « c'est super facile [...] toutes les plaintes sont lues, surtout si c'est concernant l'usage de la force excessive. On est pas mal à découvert ». Jonathan rapportait que :

« Ce qui est quand même assez fréquent, ce sont du monde qui a l'accusation en déontologie facile. [...] C'est pour ça que plus que la moitié des plaintes déontologiques sont refusées. C'est des affaires, encore une fois, sur l'emploi de la force, où l'emploi de la force était très justifié, mais que le citoyen s'est plaint quand même. » (Jonathan)

Faisant référence au mécanisme de plainte par un tiers<sup>14</sup>, Ernest partageait ceci :

« On voit que non. C'est vraiment relativement facile. N'importe qui peut faire une plainte en déontologie policière concernant un policier. T'as juste à avoir son nom et tu peux faire une plainte. Pis tu regardais la télé pis t'as vu le policier dans des annonces de journaux, de télévision? T'as vu à TVA nouvelles qu'il a fait quelque chose que tu n'as pas aimé et tu penses qu'il n'est pas correct ? Tu peux porter plainte. » (Ernest)

Quant à Marianne, elle ne croit pas que les démarches sont difficiles à initier et affirme que les citoyens sont dans leurs droits d'aller dénoncer, mais que ces derniers s'empêcheraient par crainte envers les policiers. Ce faisant, l'émission d'une plainte dépendrait de « comment [les citoyens] les perçoivent [les policiers] ». L'enjeu de la perception des citoyens de la police traverse et façonne le discours de plusieurs participants. Il s'agit de la position d'Adam :

« Un citoyen qui veut dénoncer un policier pour usage abusif de la force, il doit aller voir la déontologie, mais ça reste la police. Peut-être que dans la tête du citoyen, se dire 'je vais dénoncer un policier à la police', il y a un frein de ce côté-là, à se dire 'ça ne va rien donner, la police va avoir le *back* de la police'. Peut-être que dans la tête du citoyen, ça fonctionne comme ça. » (Adam)

Parfois, il est dit que ces perceptions sont fausses :

« C'est par peur de l'autorité. Aussi, d'un coup que tu t'engages dans cette démarche, tu peux te dire 'si jamais il arrive de quoi, je n'ai plus le *back* des policiers', ou 'si jamais il arrive ça, ils vont savoir que j'ai porté plainte déjà contre eux'. Tu vas penser que tu te ramasses la police à dos un peu. C'est tout le temps cette peur-là. Mais, c'est une peur fictive, ce n'est pas ce qui arriverait non plus. » (Catherine)

« On est quand même vu comme l'autorité dans une société. On pense qu'ils sont couverts par tout, pis qu'ils ont le droit de tout et qu'ils ont tous les pouvoirs du monde, mais ce n'est absolument pas vrai. Donc, je pense que les gens ne savent pas trop s'ils vont se mettre dans la merde, ou ils ne veulent pas tenter des procédures parce qu'ils

---

<sup>14</sup> « Au Québec, la loi sur la police permet à des personnes non impliquées dans une intervention policière de porter plainte auprès du Commissaire à la déontologie policière, au même titre que l'individu qui aurait été ciblé par ladite intervention. » (Mulone, 2022). En 2024, le projet de loi 14 retire le droit de porter plainte auprès du CDP à titre de personne tiers. Les services et syndicats de police ont appelé à son abolition, alléguant que « les plaignants tiers, que ce soit par ignorance ou par velléité anti-police, seraient à l'origine d'une multitude de plaintes frivoles et vexatoires, ce qui aurait pour conséquence d'embouteiller inutilement les procédures en déontologie » (*ibid*). Cependant, les analyses de Blais-Cyr démentent ces accusations : sur un échantillon 1549 plaintes déposées entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 3 mars 2020, les dossiers déposés par des plaignants tiers représentent 3.2% des demandes et que leurs plaintes, comparativement aux autres types de plaintes, « sont moins refusées à l'étape de l'analyse préliminaire », « font également plus l'objet d'une citation devant le Comité de déontologie policière », « contiennent souvent beaucoup de documentation » et témoignent d'une « excellente connaissance de la loi » (Blais-Cyr, p. 61, p. 62).

pensent qu'ils vont perdre parce que tout est permis aux policiers. Je pense que c'est plus la peur de tout ça. Ils ne sont pas au courant. » (Roxanne)

L'idée de la peur revient dans le discours de Mélodie, pour qui les plaignantes potentielles craindraient que leurs témoignages contre la violence d'un policier ne soient pas pris sérieusement. Encore une fois, on affirme toujours l'existence d'un décalage entre, d'un côté, les peurs et les impressions qui en découlent et, de l'autre, la réalité des démarches, lorsqu'elle insiste que « les policiers sont accusés maintenant » et que « les plaintes sont prises en sérieux ». L'idée resurgit, mais cette-fois-ci sans la mention de ce décalage, dans les paroles de Danika :

« Un usage abusif de la force dans n'importe quel contexte, ce n'est pas quelque chose qui est le *fun*. C'est quelque chose qui est dur à faire pour une victime. Donc, je me dis en plus pour un policier, quelqu'un qui est quand même vu comme ayant un pouvoir d'arrestation, tout ça, je pense que ça peut être vraiment intimidant pour quelqu'un. » (Danika)

Selon une autre perspective, Marc et Jonathan ont l'impression que les difficultés relatives au dépôt d'une plainte relèveraient en fait de la « gêne » ou de la « honte ». Marc dit que si on y voit un problème, c'est plus parce qu'on est gêné, parce qu'on a peur de faire rire de nous autres, d'entendre « ah! Tu t'es fait frapper », « tu t'es fait abuser ». Je pense qu'on aurait plus peur de l'opinion des autres ». Du point de vue de Jonathan, les démarches seront éprouvantes si la situation dans laquelle s'est retrouvée la personne plaignante lui fait perdre sa crédibilité, par exemple :

« Mettons, un gars chaud, que les policiers plaquent sur le mur. Le gars, il va dire quoi au directeur de la déonto, 'j'étais chaud!?' C'est sûr que c'est une histoire que, à la base, tu as peur de dénoncer. Ou c'est une affaire, une bisounerie, il a pissé dans la ruelle, *whatever*. Déjà, tu te sens mal d'aller le voir. Je pense que dans ces cas-là, c'est dur de parler parce que tu n'as pas l'air crédible à la base, alors que oui, il devrait [dénoncer], mais en termes de perception de l'autre, mettons, du directeur de la déontologie, justement, tu as eu l'air complètement stupide. Je pense que dans ces cas-là, c'est difficile. » (Jonathan)

Rachel, Sylvain et Mireille sont plutôt d'avis que les plaignants entrent dans le processus désavantagés. Mireille affirme que « le monde va plus croire un policier » puisque « c'est une option plus facile de croire à un policier qu'un jeune de 17 ans qui a été arrêté plusieurs fois ». Du point de vue de Sylvain et Rachel, c'est l'expertise procédurale et légale des policiers qui leur confère une longueur d'avance. Sylvain dit : « les policiers sont expérimentés. Ils sont déjà allés en cours. Ils ont tous les *tips* nécessaires pour se justifier. Dans leur rapport, ça va être béton. Souvent les policiers, surtout d'expérience, ils vont savoir comment se défendre à court. Ils sont quand même assez protégés ». Quant à Rachel :

« C'est sûr que les policiers vont avoir déjà un avantage. C'est sûr qu'on a un avantage par rapport au fait qu'on représente la loi, puis on est équipés, on a été formés pour ça, puis nous, on est présent pour protéger. Donc, c'est sûr qu'on a toujours un avantage sur les infractions, les actes criminels ou tout autre, par exemple, l'utilisation de la force. » (Rachel)

Sabrina est la seule à avoir reposé sa réponse sur les procédures comme telles, qui sont, pour elle, analysées du « point de vue policier ». Elle ne croit pas que d'intenter des procédures soit en soi difficile, mais que l'enjeu soit plutôt de devoir prouver « qu'il y a eu dérogation », de démontrer que l'agent dénoncé ait agi « par malice » et « irrationnellement », c'est-à-dire à l'inverse d'une réaction d'une « personne normale ».

À tous les participants à qui nous avons demandé s'il croyait qu'en tant que policier il est difficile de dénoncer un collègue pour usage abusif de la force, chacun a répondu à l'affirmative : « nous, on est comme une famille dans la police. Même si je ne te connais pas, je suis policière et toi policier pis je le sais qu'on vit la même situation. Je pense que c'est plus difficile de dire qu'un de nos partenaires de travail a mal fait sa job puisqu'on est là-dedans » (Marianne) ; « on forme une équipe, c'est le sentiment de *stooler* [dénoncer], je te dirais. Soit, tu vires toute ton équipe contre toi, ou c'est sûr que ça va bavasser » (Roxanne) ; « dénoncer un collègue, dans n'importe quel milieu de travail, quand il y a de l'ancienneté... il faut que tu aies déjà un nom dans ton milieu pour dénoncer parce que sinon... motus et bouche cousue » (Sylvain) ; « j'ai l'impression que oui, parce que tu travailles avec le même monde la plupart du temps, tu es tout le temps avec tes *partners*, donc je pense que ça va être un peu difficile sur le coup » (Catherine) ; « Entre policiers, ça doit être un peu plus difficile. C'est obligatoire par le code déontologique, mais après ça, comment tes pairs te voient ? Après ça, c'est le jugement que les autres vont te porter » (Céleste). Éric, bien qu'il ne se soit pas fait poser la question, identifiait une « mentalité » de couverture entre agents.

### 5.3.2.2 *Gestions des illégitimités de la force entre agents*

Parmi les motifs d'interposition lors d'un usage de la force par un collègue, on note : dès que le recours est « abusif », « non justifié », « disproportionné » ou « pour se défouler » (Éric, Catherine, Liliane, Ernest, Danika), « personne ne représente pas un risque » ou « coopère » (Marc-Antoine, Roxanne), si l'interaction semble « déraper » (Sylvain), ou qu'est décelée une « perte de contrôle » (Simon), ou si le collègue opte « trop vite » pour la privation de liberté. D'autres ont utilisé des illustrations telles que s'apercevoir « que l'individu sur qui la force

est appliquée commence à ne pas bien aller » (Rachel), ou même l'incident qui a mené à la mort de George Floyd (Marianne), ou bien évoquant un cas de profilage racial (Céleste, François) et celui d'une personne « qui est à terre [et] ne peut pas respirer » (Marc-Antoine).

Mélodie exprimait que l'approche qu'elle adopterait pour gérer une telle situation « va être établie avant la patrouille », puis qu'elle interviendrait dès qu'elle percevrait des signes de débordements potentiels, notamment si le « ton » de son collègue « monte ». La réponse de Danika partageait ce point de vue préventif, où elle s'interposerait dès qu'elle sentirait que « ça serait possible de régler la situation avec moins d'intensité », tandis que plusieurs participants disaient qu'ils réagiraient au moment même où leur collègue emploierait la force d'une manière inappropriée (Liliane, Jonathan, Sylvain, Marc-Antoine, Marianne, Ernest, Catherine, Simon, Rachel). Concernant les étudiants qui se sont prononcés sur « l'après » de l'incident, la première avenue mentionnée fut de revenir sur l'histoire entre *partners*, c'est-à-dire d'agent à agent, et/ou de ne dénoncer que si des inconduites de ce genre se reproduisent encore dans le futur (Mélodie, Éric, Catherine). D'autres prendraient directement la voie de la dénonciation (Liliane, Roxanne).

La grande majorité des participants rapportaient qu'ils réagiraient sans hésitation, hormis certains d'entre eux. Par exemple, Marc nous dit : « c'est dur à dire parce que je ne suis pas convaincu que pour un emploi de la force, c'est quelque chose qui fonctionne » et prône, lui aussi, la prévention. Plus précisément, Marc pense que si un policier emploie la force incorrectement et que le sujet résiste, il sent qu'il est dans l'obligation d'intervenir contre ce dernier. Éric s'est aussi montré hésitant, précisant qu'il y a « beaucoup de zones grises, souvent, dans le moment de l'action, des fois, il y en a qui l'échappe » et qu'il « faudrait vraiment que ça soit abusif » avant d'agir.

### 5.3.3 *La légitimité de la force : policiers et citoyens, à qui de dire?*

Il nous a été possible d'obtenir de propos concernant leur croyance quant à la validité d'une opinion extérieure à la police sur l'usage de la force. Le principal accord est le suivant : les policiers possèdent une connaissance de l'utilisation valide de la force et des conditions la rendant pertinente pour le travail puisqu'il s'agit de *leur* milieu et qu'ils connaissent comment y agir. Les extraits qui suivent représentent les versions plus « fermées » de cette idée :

« À moins que ce sont des gens qui ont des connaissances dans le milieu, je serais porté à dire, absolument rien, parce que... encore là, ce n'est pas absolument rien, dans le sens que tu n'as aucun droit de te plaindre. [...] Ce que je veux dire, c'est qu'on a une formation spécifique de plusieurs années sur quelque chose en particulier, alors que toi, tu n'as absolument rien sur le sujet. C'est sûr que je vais en connaître plus que toi. [...] Je pense qu'à moins d'avoir une formation connexe sur la force, non, je n'ai pas vraiment de conseil à recevoir parce que je connais bien ce que je fais. [...] Ça fait que je pense que je connais bien mes affaires, puis je n'ai pas de conseil à recevoir d'une personne qui, à part porter des jugements, ne s'intéresse aucunement au milieu. » (Jonathan)

« Mets l'uniforme une journée, puis dis-moi après, si tu as envie de porter des armes pour ta sécurité ou non. Tu dois être dans le milieu pour comprendre, [...] tu n'es pas dans notre situation à nous, dangereuse, où tous les jours on ne sait pas si on va rentrer à la maison. Il peut arriver n'importe quelle situation sur le terrain, on est à risque de tout. Pis ces gens-là, qui ne sont pas policiers pis qui n'étudient pas nécessairement dans la police, je ne sais pas jusqu'à quel point ils ont un mot à dire. [...] C'est vraiment à nous les policiers, de dire si on en a besoin ou pas. » (Marianne)

Du côté des participants plus ouverts à recevoir un avis extérieur des rangs policiers, jugeant notamment, par rapport aux citoyens, que « ça les concerne » (Mireille) et que « c'est important », car ils constituent « la base du travail policier » (Danika). Cette ouverture est souvent conditionnelle, ou exprimée de manière à y voir des limites :

« Jusqu'à quel point un citoyen a son mot à dire? Jusqu'au point de sa connaissance de la réalité. Je trouve que c'est facile d'avoir son mot à dire quand on ne connaît pas la réalité vraiment sur le terrain, à quoi ça ressemble, ou quelle est la réalité des gens en difficulté, ou quelle est la réalité des policiers sur le terrain avec les ressources qu'ils ont. » (Adam)

« C'est sûr qu'il y a un point de vue qu'ils n'ont pas, le point de vue du policier, qu'est-ce qu'on nous apprend à faire, puis comment gérer une intervention. [...] Mais quand même, je pense que les citoyens ont leur mot à dire là-dessus. Ce n'est pas juste aux policiers de dire 'nous, on intervient même, c'est ça notre façon de faire'. Il y a toujours place à l'amélioration. » (Sabrina)

Le mode de réponse conditionnelle est le plus adopté par les participants. D'autres conditions apparaissent, comme d'avoir vécu une situation où la force fut employée (Simon), ou d'en avoir au moins été témoin (Céleste). Suivant cette idée, Sylvain et Roxanne sont les seuls à avoir accepté l'idée de recevoir une opinion externe sans y ajouter de conditions. En l'occurrence, Roxanne croit que les citoyens sont les « meilleures personnes à qui on pourrait demander l'opinion » puisque ce sont eux qui font l'expérience « de problématiques ou d'un événement quelconque qui nécessite l'aide des policiers ». Sylvain, quant à lui, croit d'avoir la perspective, notamment, de « travailleurs sociaux », de « gens qui travaillent dans les milieux de crises », de groupes qui « font de la manifestation » et de « personnes marginalisées » serait « très intéressant », « la bienvenue » et « important ».

## CHAPITRE 6

### Discussion

Maintenant que nous avons dévoilé et classé les données amassées lors de nos entretiens avec les aspirants policiers en TP, nous les investirons dans une tentative de répondre à chacune des sous-questions qui ont structuré notre étude. Les prochaines pages contribuent à offrir une analyse et une interprétation de la compréhension des aspirants policiers de la légitimité des policiers à user de la force. Pour mieux y arriver, nous ferons appel à nos concepts, à la littérature précédemment citée, ainsi qu'à d'autres études pertinentes par rapport à notre sujet de recherche.

6.1 I – Quels repères acquis durant la formation policière sont invoqués par les apprentis policiers pour donner sens au caractère légitime ou non légitime de l'usage de la violence dans la pratique policière?

#### 6.1.1 *Formation d'une identité professionnelle et « effet de groupalité »*

D'abord, qu'avons-nous à dire sur l'impact de la formation de la socialisation des aspirants? Il faut amorcer la discussion par un constat qui fait écho aux deux premiers niveaux de légitimation de Berger et Luckmann, l'objectivation linguistique et les schémas d'explications. Chaque étudiant, sans exception et de manière récurrente, fait l'usage de la troisième personne du singulier, le « on », et de la première personne du pluriel, le « nous », lorsqu'ils parlent des policiers de manière générale, ou d'incidents, de critiques, de perceptions, de scénarios fictifs qui les impliquent, ou des pouvoirs, responsabilités et devoirs qu'ils possèdent, ou de leur façon de penser, de se sentir ou de penser leur action. Uniquement Catherine et Adam se sont repris, et qu'une seule fois, lorsqu'ils se sont exprimés de la sorte. Rappelons que l'admission de participant à l'ENPQ n'est pas une garantie, et encore moins leur assermentation comme agents de police. Certes, en première analyse, cette caractéristique paraît peut-être anodine, puisque sûrement courante chez d'autres individus aspirants à telle ou telle autre profession. Cependant, ce réflexe langagier serait selon nous la manifestation d'une identification très précoce à la profession.

Les écrits de Van Maanen, datant des années 70, insistent déjà sur le fait que les aspirants policiers manifestent un fort degré d'adhésion et d'identification envers les valeurs, l'éthique et la mission de la police. À ce jour, notre

étude va dans le même sens. Les participants ne semblent généralement pas contester leur formation. Ils acceptent les devoirs et responsabilités de la vocation dans leur quasi-intégralité. Les motivations de nos participants révèlent qu'ils souscrivent tous à une vision de la profession policière représentée comme un travail relationnel qui implique d'incarner une source d'aide pour la société et ses membres. Leurs motivations résonnent ainsi avec le modèle communautaire qui est mis de l'avant durant la formation, comme pour les étudiants qui participèrent à l'étude de Richard et Pacaud. Les participants projettent ainsi leur identité professionnelle dans leur futur rôle. Les éléments que nous avons notés comme la compétition ou la solidarité entre étudiants, les discussions entre pairs sur l'actualité policière, les cours et les orientations de carrière, ainsi que les évaluations qu'ils font des attitudes ou motivations d'autres étudiants en TP attestent selon nous de l'investissement, toutefois différenciés, des étudiants auprès de leur aspiration professionnelle commune. En effet, ces éléments tendent aussi à montrer que la formation n'est pas vécue similairement chez tous les étudiants. Malgré leurs aspirations, valeurs et visions partagées, des éléments indiquent la présence de logiques de différenciation chez les étudiants. La compétition, le jugement, les différences d'opinions, attitudes et comportements envers des sujet comme l'usage de la force, puis les cours d'action qui en découlent (ex. éviter les interactions compétitives en constituant son cercle d'amis en dehors des étudiants en TP), attestent de dispositions divergentes envers la profession.

Toujours sur ce « nous les policiers », cette façon de s'exprimer pourrait être interprétée comme l'intégration d'un mode illocutoire par l'expression duquel les étudiants pensent conjointement leur identité policière en devenir, leurs situations existentielles et leurs aspirations, par exemple, en appréhendant l'opposition entre la police et le reste de la population dont ils font l'expérience. C'est ce que nous qualifié la perception de l'identité discrédité (Goffman, 1985) qui traverse les aspirants policiers. Celle-ci pourrait contribuer à leur identité de groupe, signalant peut-être le début de « l'isolement » ressenti par les policiers qu'avait aussi identifié Van Maanen (1973). En fait, de nos données ont émergé le constat d'une dimension que nous n'avions pas du tout anticipée durant le cadrage initial de notre étude, c'est-à-dire les effets de groupalités dans la construction des identités sociales des aspirants policiers. Plusieurs de participants nous ont parlé de la dynamique entre les TP, ainsi qu'entre les TP et d'autres groupes, sans nécessairement parler de sujets gravitant autour de l'habilitation et de la légitimité des policiers à user la force. Notamment, une particularité du parcours des aspirants policiers québécois est qu'à l'étape de la formation technique, les étudiants ne sont pas entièrement mis à part d'étudiants

d'autres programmes d'études, créant des dynamiques intergroupes susceptibles d'activer des effets de groupalité autour de leur identité professionnelle et d'affecter l'autocompréhension de cette dernière. Les participants vivent des expériences dans leurs cégeps qui leur induisent la croyance que leur choix professionnel serait potentiellement stigmatisé en société, même si paradoxalement plusieurs d'entre eux reconnaissent que l'opinion générale envers la police est pour la plupart positive. Cela dit, il est probablement plus difficile d'ignorer les comportements et opinions négatives vécus plus concrètement à l'intérieur des cégeps que l'opinion générale positive envers la police qui n'est peut-être perçue qu'abstraitement, d'autant plus si l'expérience de la dévalorisation à l'égard de la police s'éprouve dans d'autres sphères de la vie des étudiants. Comme nous l'avons vu, la stigmatisation des aspirants peut se transposer dans les cercles amicaux et familiaux. La représentation de soi qui prend vie à travers ces interactions est selon nous susceptible de cristalliser ce « nous », autrement dit cette identification précoce aux policiers, puisque pour plusieurs participants, les « autres » les voient d'ores et déjà comme faisant partie d'un groupe distinct du reste de la population, à savoir les policiers. Par exemple, Marianne se disait perplexe d'être jugée négativement par les autres étudiants, sentant que le mépris déversé sur les étudiants en TP était mal dirigé puisque ces derniers ne sont même pas encore policiers. Ainsi, il advient que, selon elle, pour certaines personnes comme les autres étudiants de son cégep, elle est déjà classée.

La plupart des participants n'apparaissent pas surpris de leur étiquetage. Ils y sont préparés durant la formation. Quelques étudiants ont indiqué ressentir le devoir de transformer l'image négative que les autres se font de la police, et d'autres disaient que cela les prépare aux réalités du terrain. Cela dit, comme Danika l'indiquait, ils peuvent au moins compter les uns sur les autres. Ils se solidarisent. Rappelons les mécanismes renforçant la groupalité entre les TP : ils ont leur table à la cafétéria, se tiennent ensemble, prennent leur place, affichent leur chandail de programme et se suivent durant trois années. Ils sont visibles et adoptent des comportements qui les rendent reconnaissables aux yeux des autres étudiants. Leur représentation de soi prend forme au travers de comportements qui vraisemblablement solidifient leur identité sociale. Ces précédents constats offrent des pistes non-négligeables pour de futures recherches portant sur l'impact des dynamiques intergroupes et effets de groupalité sur la construction de leur identité sociale, personnelle et professionnelle, ainsi que sur leur sentiment de légitimité et son évolution dans la position qu'ils occupent (ex. avant/pendant le service). Ces perspectives de recherche creuseraient davantage le lien entre la socialisation et la légitimation qui reste encore à explorer et dont

nous n'avons fourni qu'un portrait partiel. Nous avons cité Goffman et le « stigma », mais seulement à titre indicatif. Les aspirants policiers et les policiers « moyens » n'incarnent pas la figure typique du stigmatisé de Goffman, marqué d'une défaillance corporelle, d'appartenance ou de caractère. Compte tenu de l'opinion favorable dont bénéficie l'institution policière, leur stigmatisation, s'il s'agit bien du concept approprié, est vraisemblablement très variable, voir non-existante, selon les situations, passant de contextes où les stéréotypes qui leurs collent nuisent à leur interaction, à d'autres où ils seront en fait célébrés.

Concernant l'autre envers de la médaille, les traces de désidentification relativement au métier ou à la formation policière, peu d'entre eux ont été extraits des entretiens. Cela étant dit, le port de l'arme s'affiche chez plusieurs participants comme une dimension contentieuse du rôle de police. À cet effet, Roxanne disait que si certains étudiants se disaient mal à l'aise de recourir à la force ou à l'arme de service, c'est qu'ils ont choisi le mauvais métier. Cependant, hormis cette étudiante, plusieurs aspirants vivent bien ce malaise. Par ailleurs, plusieurs inquiétudes partagées par ces aspirants sont aussi vécues par des policiers en service. Ainsi, même la formation et l'expérience n'atténueraient pas forcément les lourdes implications éthiques inhérentes à la capacité d'employer une force létale ou la peur d'être mêlé à une situation où elle serait nécessaire (St-Denis, 2011)<sup>15</sup>. Dans ses entretiens avec des policiers et instructeurs de l'ENPQ, St-Denis identifiait à quel point la peur, une émotion que les étudiants rapportaient souvent ressentir par rapport au port de l'arme à feu, est une émotion qui motive souvent l'utilisation de la force, accompagnée du sentiment de l'urgence d'agir, prenant le dessus sur les considérations tactiques censées régir son usage et prônées par les instances évaluatives des actions policières comme le Commissaire à la déontologie policière (*ibid*, p. 182-190).

Des traces de désidentification ont également été relevées à propos d'aspects épars comme l'application de lois visant les sans-abris, le fait d'avoir à travailler avec des individus plus conservateurs, confronter des scènes traumatisantes, coopérer avec un système de justice parfois inefficace, ou intervenir dans des situations de violences conjugales, et dans une autre mesure, la formulation de critiques à l'endroit des cours (précisément les

---

<sup>15</sup> Un moniteur de tir répond à St-Denis : « On peut savoir qu'on peut avoir à tirer sur quelqu'un mais, comprendre, à moment donné, qu'on doit le faire puis le faire, c'est un monde complètement différent. Entre la pensée à « frette » de dire : « Ah ouain, je peux tirer sur quelqu'un puis, il n'y a pas de trouble » puis le geste de peser sur la détente : il y a un monde entre les deux. Il y a un très grand monde. Je pense que ça peut être deux choses, de savoir qu'on peut avoir à le faire et de le faire » (*ibid*, p. 183)

cours généraux), ou utiliser la force en tant que femme. Il a semblé durant les entretiens qu'aucun de ces enjeux, incluant ceux touchant l'arme de service, ne soit assez dissuasif pour que les aspirants doutent de leur choix de carrière. Cependant, on comprend que l'adhésion à l'organisation n'est pas totale et qu'en réalité les étudiants cernent très bien certaines caractéristiques de la vocation, de la formation ou de leurs comparses et futurs collègues, avec lesquelles ils paraissent moins en accord. Comme le proposait Dubet, leur subjectivité individuelle s'établit au travers d'une distance, aussi mince soit-elle chez les étudiants en TP, de l'objectivité du rôle qu'ils souhaitent incarner. Les étudiants vont ainsi tenter de réconcilier cette distance, peut-être en résistance avec l'organisation (ex. ne pas appliquer les lois qu'ils jugent discriminatoires), au travers de rationalisations (se dire des étudiants avec qui ils partagent moins d'affinités que, toutes choses considérées, ils sont là « pour les bonnes raisons »), ou succomber au fatalisme (se résigner à accepter les choses telles qu'elles le sont, parce que « c'est comme ça »).

#### 6.1.2 *Les acquis*

Plusieurs participants nous ont mentionné que le thème de l'usage de la force ne revient pas beaucoup dans les discussions des étudiants en TP. Toutefois, ils ont rapporté que son usage suscitait souvent des désaccords, par exemple, par rapport au moment où il devient approprié de l'administrer, ou bien au degré de liberté qui devrait être accordée aux policiers relativement à son usage. L'autorité d'employer la force apparaît ainsi comme un enjeu qui est matière à débats entre les participants, dénotant encore des différenciations qui s'installent durant la formation. Cela dit, nous avons pu identifier des catégories communes, que la formation a contribué à transmettre, et qui participent à définir leur compréhension de la légitimité de l'usage de la force.

D'abord, nous avons vu que les enseignements de la formation produisent des changements dans les schèmes de perceptions et d'évaluations relatifs à l'usage de la force des étudiants sur les plans de la récurrence de son usage, de son encadrement et de l'encadrement des policiers plus généralement. Nous avons aussi vu dans les entretiens que l'apprentissage du métier inculque une « vision » que les aspirants, pour la plupart, ne possédaient pas avant, marquant l'incorporation de nouvelles dispositions. En effet, cette « vision » dépose chez eux les modes d'appréhensions jugés légitimes, puisque transmis dans et depuis le 'vrai' univers policier, à partir desquels ils se sentent plus aptes à expliquer et à justifier comment les policiers effectuent leur travail. De fait, les aspirants

policiers acquièrent aussi une attitude plus critique envers certaines représentations des policiers et de leurs actions, par exemple, en rejetant les images policières mises en scène dans le monde du cinéma et de la télévision, qui hyperbolisent la récurrence de l'usage de force. Ils en viennent également à témoigner davantage de suspicion face aux vidéos où l'on aperçoit des policiers recourir à la force si des fragments de contextes manquent d'être spécifiés. L'expérience de la formation les conduit donc à privilégier ou abandonner certaines lectures des actions policières. À partir de ce qu'ils apprennent en formation, les aspirant sentent qu'ils peuvent se prononcer avec plus d'autorité sur le travail des policiers, connaissant désormais mieux les questions que les agents se posent, ou les choses qu'ils observent, mesurent et évaluent, ou encore les critères sous-jacents à l'adoption de telle ou telle autre approche lors d'une intervention.

La formation en TP représente pour les aspirants un véritable point de contact avec l'univers policier. Même si la formation ne confère qu'une vision partielle de cet univers, ne correspondant peut-être pas en tout point à l'expérience du « vrai boulot » que les policiers mettent en œuvre dans les rues, il demeure que les étudiants écoutent, assimilent, et s'approprient en grande partie son message comme représentation juste de la réalité du terrain. C'est en cela que la formation est un opérateur de socialisation. Sa pédagogie transmet des savoirs qui médient la compréhension-en-devenir que possèdent les étudiants du domaine policier. Ils s'approprient ces savoirs de manière à développer un récit de soi comme ayant acquis « le point de vue policier ». Pour les participants, la formation ouvre réellement les yeux aux réalités du travail de policier. Il figurait d'ailleurs dans leurs discours fort peu de traces de la reconnaissance ou de l'appréhension d'une possible disparité entre les savoirs de l'école et les épreuves du terrain, donnant plus de la force à l'idée que les étudiants croient en général en la validité de ce qui leur apprend le programme des TP.

Différents médiums pédagogiques sont invoqués par les participants pour décrire la façon par laquelle la formation contribue à donner un sens au pouvoir de la force : visionnements et analyse de vidéos, apprentissage du cadre légal et déontologique, cours généraux, simulations et cours de combats, l'apprentissage de la communication et de la gradation des recours et les stages. En entrant en interaction avec ces derniers, se fabrique pour plusieurs une compréhension nouvelle des pouvoirs policiers. Ainsi, pour répondre plus spécifiquement à la sous-question, à travers cette interaction émerge un cadrage de l'utilisation de la force comme fortement

réglémentée et surveillée; comme devant obligatoirement respecter l'enchaînement d'étapes spécifiques; comme un moyen à employer lorsque *tous* les autres moyens ont échoué (le « dernier recours »), le plus fondamental d'entre eux étant la communication; et comme dépendante du contexte situationnel où s'engagent les policiers. Outre ces modalités plus formelles, et peut-être plus techniques, la pédagogie induite par la formation suscite des prises de conscience se transposant en croyances sur la dangerosité du travail policier, l'exercice du jugement, les effets de l'utilisation de la force sur les individus, ou la préparation psychologique qui est impliquée dans son recours. Sur ce dernier point, l'expérience d'une simulation que Sylvain nous a confiée expose à quel point la formation est en mesure de placer les étudiants dans des situations assez réalistes et délicates de sorte qu'ils soient véritablement mis au défi dans leurs simulations d'interventions. La rétrospection effectuée par Sylvain montre plus précisément qu'il en est venu à saisir l'ampleur du discernement dont doit faire preuve un agent lors, dans son cas, d'une intervention liée à la santé mentale, et combien il est facile d'escalader une situation en tant que policier, et ce, parfois involontairement.

De surcroît, l'accent que met la formation et les instructeurs sur la communication est largement reconnu par les étudiants. Dans le discours des étudiants, la force est souvent pensée dans sa relation avec la communication, cette dernière étant perçue comme une méthode par excellence du travail policier et bien plus constitutive du rôle globalement joué par les policiers, tandis que la première est comprise comme le tout dernier recours à mobiliser, si et seulement si la communication échoue à résoudre l'interaction. Comme l'exprimait Mélodie « on nous sensibilise beaucoup à l'école pour ça, justement, de toujours être beaucoup plus dans la compréhension que dans l'attaque ». De la sorte, la relation communication-force se distingue comme une catégorie attributive de sens dans leur compréhension de la légitimité de la force. On a aussi pris note chez les étudiants du fait qu'ils acceptent la valorisation de cette méthode par rapport aux moyens de privations de libertés plus physiques (ex. le recours à la force renvoie à l'idée d'un « échec » et la communication serait la « plus grosse force » des policiers). La conception relationnelle de la vocation qu'endossent les participants s'harmonise ainsi sans heurt avec l'idée que l'approche à préconiser chez les policiers soit avant tout la communication. On peut supposer que cela ne serait peut-être pas le cas chez les étudiants endossant une conception de la vocation comme davantage axée sur le contrôle, la répression et la coercition. En fait, la majorité des participants en viennent à comprendre que ces angles du travail de police se manifestent beaucoup plus faiblement, voir que les pouvoirs policiers en matière de

la force et de privation de libertés ne sont pas aussi larges et accessibles que ce qui paraîtrait aux yeux des non-initiés.

Enfin, s'inscrit dans la relation communication-force la notion de la gradation de moyens d'interventions : l'agent de police applique les outils de son répertoire d'action en fonction de son évaluation du comportement d'un contrevenant et des modalités de la situation d'intervention. Ce qui est à retenir ici, c'est que pour les participants, le policier choisit l'outil à employer réactivement aux facteurs externes. Les participants reconnaissent que l'utilisation de la force relève de processus décisionnel (la discrétion policière, le jugement) et leur compréhension souligne plus précisément que cette discrétion doit tenir compte des variables qui se présentent aux policiers et agir sur elles. De ces variables, on dénombre notamment le comportement et les caractéristiques du contrevenant, le nombre d'individus présents sur la scène, l'état d'esprit et les gestes de l'agent, les options déjà écoulées par l'agent. Bref, il s'introduit ici toute l'idée du contexte, ce que le Modèle nationale de l'emploi de la force désigne plus précisément par la « situation », laquelle doit absolument être prise en considération et évaluée par le policier afin qu'il puisse s'adapter et agir en conséquence.

## 6.2 II – Comment les apprentis policiers s'y prennent-ils pour expliquer et justifier la légitimité des policiers à employer la force en société?

Nous avons identifié diverses catégorisations dans le discours des participants qui rendent compte de l'autorité des policiers à employer la force : les cadres légaux et déontologiques, les comparaisons temporelles et géographiques, la sécurité et le danger, l'autorité et la coopération, la relation communication-force, les modalités situationnelles, la relation formation-compétence et l'utilité. Pour les prochaines analyses, nous tenterons de les intégrer à divers modes de compréhensions du pouvoir d'emploi de la force que nous avons reconstruit en regard son caractère distinctif relativement au rôle de policier.

### 6.2.1 *Être policier : un fonctionnaire formé, discipliné et soumis aux règlements*

Le discours des participants indique qu'ils ont internalisé les préceptes justificatifs sous-tendant l'autorité rationnelle-légale des travailleurs de la fonction publique. En premier lieu, l'autorité des policiers et l'exécution de leurs pouvoirs doivent se conformer à de strictes normes d'application soumises aux contrôles de la loi, des règles générales impersonnelles (Weber, 2013, p. 63, p. 64) qui garantissent la protection des individus et des

policiers. Les participants généralement savent très bien que l'administration de la force, aux nombres des autres responsabilités des forces policières, est soumise à « des limitations bien définies » (*ibid*, p. 65), c'est-à-dire juridiquement et procéduralement contraignantes. Cela dit, ces règles peuvent susciter des ambiguïtés, celles-ci n'étant peut-être pas si compréhensives en raison de la technicalité des formalités juridiques ou du pouvoir discrétionnaire qui les embrouillent. Quoi qu'il en soit, ces règles demeurent pour les aspirants des repères qu'ils mobilisent afin de cerner la légitimité de la force. En deuxième lieu, les enjeux déontologiques sont aussi manifestement intériorisés par les participants, qui démontrent être conscientisés vis-à-vis des diverses atteintes professionnelles que peuvent entraîner un recours à la force mal fondé, c'est-à-dire qui manque de se conformer aux règles et devoirs d'usages qui régissent la profession et le recours à leurs pouvoirs de privation de liberté. Pour les participants, les policiers sont soumis à de fortes pressions déontologiques qui les motivent à s'autodiscipliner. Dans l'étude de St-Denis, elle prend note des « discordances contextuelles » entre le vécu policier et les instances évaluatives, entraînant chez des policiers une « crainte » de ces dernières pouvant « mener à l'hésitation lors d'interventions policières » et nuire à leurs capacités d'user l'arme de service (St-Denis, 2011, p. 195).

Toujours à l'image du fonctionnaire de Weber qui acquiert son autorité par l'entremise d'une formation spécialisée, les aspirants jugent que les policiers reçoivent les enseignements nécessaires pour s'en remettre judicieusement aux moyens qui leur sont conférés pour administrer la force. Selon nous, s'introduit encore une fois dans cette posture un optimisme envers l'organisation. Effectivement, les aspirants en TP, puisqu'ils n'ont pas encore poursuivi les formations en maniement d'armes intermédiaires, de l'arme de services ou relative aux unités spécialisées, s'expriment davantage au travers d'impressions. En effet, peu des raisonnements fournis par les aspirants ne vont plus loin que de simplement mentionner que, puisque les policiers reçoivent des formations, ils doivent alors, en principe, savoir ce qu'ils font. Ils n'entrent jamais dans les détails qui expliqueraient en quoi ces formations sont adéquates. Ils ont foi en leur qualité, point. Faubert avançait justement que les étudiants de l'ENPQ adoptaient des attitudes plus critiques envers l'autorité des policiers à employer la force. Avec ces trous dans leur propre formation, les aspirants en TP seraient tendanciellement moins susceptibles d'envisager critiquement cette dimension des pouvoirs policiers. Les situations confrontées par les policiers sont parfois complexes et profondément instables, et encore plus quand celles-ci impliquent un potentiel recours à la force.

Donc, ce n'est peut-être que plus tard dans leur cheminement pédagogique que les aspirants policiers en prennent mieux conscience et commencent à douter que les formations les préparent entièrement au monde extérieur.

### 6.2.2 *La force : une garantie contre les dangers potentiels*

La plupart des participants démontrent avoir internalisé la croyance en la dangerosité de la profession policière. Cette dernière joue significativement sur leur manière de se représenter la profession ainsi que sur l'autorité à employer la force. Même si nos aspirants policiers souscrivent à une conception relationnelle du métier qui véhicule une image de l'agente de police comme une personne-ressource au service de la population, ils n'ignorent aucunement que les policiers auront parfois l'obligation de se mêler à des circonstances dangereuses, à la fois pour eux-mêmes et les autres. Dans cette optique, le pouvoir d'employer la force s'envisage comme une garantie pour la sécurité des citoyens et des policiers. C'est ce que nous avons identifié comme la relation danger-sécurité. Avec cette catégorie, la légitimation du pouvoir s'établit en référence à une conception du métier comme potentiellement toujours empreinte de danger.

Pourquoi cette relation est cruciale pour rendre une image plus claire de la compréhension des aspirants de la légitimité du pouvoir d'utilisation de la force? Car elle est argumentée sur le mode d'une nécessité (la sécurité) qui dérive d'une réalité pratiquement indépassable (le danger *potentiel*). L'alliage explication-justification est net ici : parce que le danger *est* toujours possible, les policiers *doivent* être habilités à l'utilisation de la force. Ainsi, le moyen, la force, est justifié par l'affirmation d'une condition définitoire, perçue comme *inéluçtable*, du travail de la police. Pour les aspirants, il ne suffit pas de dire que tant et aussi longtemps que les policiers seront tenus de s'engager dans des interventions dangereuses, ils auront besoin de la force pour assurer leur sécurité et celle de la population. Quand les aspirants insistent sur l'imprévisibilité de chaque situation policière, il s'introduit plutôt dans leur discours la condition du « danger potentiel », c'est-à-dire du danger à tout moment applicable dans chaque scénario policier. En affirmant cela, il devient pour plusieurs très difficile d'imaginer, entre autres, le retrait de certains pouvoirs aux policiers, tels que le port de l'arme à feu. Cette posture, constate-t-on par ailleurs, contraste avec l'observation rapportée à maintes occasions par les participants que les policiers utilisent finalement peu la force et pratiquement jamais leur arme de service (Roxanne, Jonathan, Marc, Ernest, Sylvain, Éric, François, Catherine, Danika). Cela ne contredit pas du tout la croyance initialement relevée sur le degré de

danger du travail de police, mais étaye notre compréhension de celle-ci en réaffirmant sa force : bien que les participants soient conscients que la force est en réalité performée à une fréquence très rare, ils s'accrochent néanmoins, par prudence, à la compétence des policiers à y recourir.

D'ailleurs, on voit là des parallèles avec l'étude d'Yves Dubé en 1993 sur la question du désarmement des policiers, lui qui s'intéressa à la perspective des directeurs de police au Québec. Lorsqu'interrogés sur l'idée de désarmer certains policiers, les chefs de police la refusaient en insistant sur la nature dangereuse des interventions policières. À cela, Dubé, lui-même ex-policier, rappelait que la très grande majorité des interventions policières n'ont en fait rien à voir avec la criminalité (de 80% à 90%, selon les statistiques rapportées par Dubé à l'époque) et qu'elles impliquent encore moins que les policiers s'engagent dans des situations risquées ou violentes. Au demeurant, les dirigeants policiers en venaient fréquemment à surévaluer les dangers de la vocation en « émettant des scénarios fort peu probables où éventuellement le policier pourrait se retrouver s'il est démuné de son arme » (Dubé, 1993, p. 127). Certains d'entre eux évoquaient aussi devoir poursuivre une « course à l'armement » contre les criminels, malgré le fait qu'armer ou surarmer les policiers peut augmenter les violences d'origines policières (*ibid*, p. 131)<sup>16</sup> et qu'à ce jour ces décisions n'élèvent pas la sécurité des policiers ou celle d'autrui (Evans et Farmer, 2021).

30 ans plus tard, les aspirants policiers partagent toujours l'urgence de la protection des policiers et sont aussi portés à fournir des scénarios improbables dans lesquels l'arme de service devient un incontournable besoin pour les policiers. Même Sylvain observait que les justifications de sécurité venant de ses camarades s'avèrent par moment questionnables : « parfois, il y en a qui vont justifier certaines actions comme si c'était pour leur sécurité et, il me semble, ça ne marche pas ». Pour les aspirants, et peut-être les policiers plus généralement, il semblerait qu'il importe peu si ces scénarios sont improbables : ils sont *possibles*. Il ne suffit qu'un seul d'eux se réalise pour que les craintes se confirment. L'exception confirmera la règle. Même si la mortalité chez les policiers canadiens depuis des décennies baisse continuellement (2023, Ral et al), chaque nouveau décès d'un policier sur la ligne suffit singulièrement pour ramener à la conscience des policiers la croyance en la précarité de leur

---

<sup>16</sup> Emphase sur le « peut ». Des données montrent que, par exemple, des facteurs organisationnels comme les politiques départementales peuvent davantage influencer le recours à la force que le simple fait d'armer ou non tous les policiers d'un département (Hendy, 2014).

sécurité<sup>17</sup>. Tel eut l'effet du meurtre récent de l'agente Maureen Brault<sup>18</sup>. La possibilité de mourir ou d'être blessé sur la ligne prend ainsi beaucoup de place dans l'imaginaire policier (St-Denis, 2011).

En insistant sur le fait que chaque intervention présente une possible menace, on en perd possiblement l'évaluation raisonnable des risques, qui devient substitué à un état de spéculation hyperbolique des dangers relevant des interactions avec le public. Si les milieux de formation poussent ce message, cela pourrait impacter de manière indésirable les visées de désescalades. En effet, dans son ethnographie auprès des apprentis policiers helvétiques, Pichonnaz (2014) observait dans la formation une exagération de la dimension physique et des mises en situation dangereuses que pourraient rencontrer les policiers. À la base censés préparer les recrues à user de la force si nécessaire et à reconnaître les risques liés à la profession, ces éléments préserveraient la tendance à définir cette dernière par l'habilitation à la force. Pichonnaz avançait que « l'insistance de la formation sur la contrainte physique se fait non seulement au détriment des compétences non coercitives, mais également de celles relevant de la coercition verbale, et ne prévoit pas de savoirs permettant aux recrues d'améliorer leur capacité à s'imposer sans être agressifs » (*ibid*, p. 273).

Ce tableau est toutefois nuancé. Nos entretiens témoignent de différences notables dans les mentalités sur le statut de la force entre nos participants et ceux de l'étude de Dubé. Certains participants affichaient une ouverture vis-à-vis du désarmement ou du retrait de certains pouvoirs relatifs à l'usage de la force, et ce, tant et aussi longtemps que certaines conditions soient rencontrées : l'application des mesures ne touche qu'aux brigades communautaires (Mélodie, Céleste); la décision est le produit d'un consensus public (Marc); les armes sont préservées pour certains types d'intervention, par exemple en matière de gang de rue et de crime organisé (Rachel); le climat social se traduit en une réduction des risques pour les policiers (Jonathan, Éric, Danika, Simon). Seul

---

<sup>17</sup> Cela est sans rappeler qu'un décès policier est vite transformé en tragédie publique que l'on traite cérémonieusement, valorisation dont ne bénéficient pas les métiers et professions présentant des taux de blessures et mortalité souvent beaucoup plus élevés que chez les policiers, comme les occupations liées à l'agriculture, la construction, le transport et la fabrication, et les soins de santé (AWCBC, 2022).

<sup>18</sup> Un reportage de Radio-Canada diffusé le 12 mai 2023 cherchait à comprendre comment les institutions de formation policière abordaient un événement comme le décès de la policière Maureen Brault avec leurs étudiants. Bien que court, le reportage est intéressant en ce qu'il dépeint non seulement la posture des deux figures de l'enseignant et de l'enseigné, mais aussi comment l'institution réagit devant un tel événement. L'étudiante évoquait que l'événement tragique, par le « choc » qu'il crée, réaffirmerait l'importance des enseignements dispensés par la formation. Du côté de l'instructeur, celui-ci rappelle des aspects essentiels de la formation comme le besoin de communication, mais aussi d'insister sur la sécurité des policiers et sur le fait que chaque intervention présente un risque <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-8771846/risques-metier-policier>.

Adam adhérerait inconditionnellement à l'idée du désarmement, car selon lui, la société se dirige déjà « dans ce sens ». Par ailleurs, les participants n'ont pas, comme les sujets de l'étude de Dubé, d'affinités envers les représentations militaristes de la police, ou un rapport identitaire avec l'arme (rappelons que plusieurs se sont en fait montrés réticents face au port de l'arme). Ces mots prononcés par Jonathan résument bien la mentalité observée en générale : « Je ne suis pas attaché émotionnellement avec mon arme à feu. C'est vraiment, comme je t'ai dit, pour ma sécurité plus qu'autre chose ». De la sorte, les participants ont une compréhension de l'arme plus similaire aux policiers et instructeurs de l'étude de St-Denis, qui associent prioritairement l'utilisation de l'arme, dans notre cas la force en générale, à une situation de légitime défense pour protéger les citoyens et les policiers (St-Denis, 2011, p. 124). Ainsi, chez nos participants, la pertinence de l'arme et de la force relève donc moins de l'identité policière, mais bien plus des spéculations qui les habitent sur l'environnement où les policiers agissent.

### 6.2.3 *La force comme question d'utilité*

En ce qui a trait à l'équipement de l'agent de patrouille, les aspirants interrogés ont tous l'impression que tous les outils conçus pour l'administration de la force ont leur place, voire que les agents pourraient en posséder davantage, comme le laissent entendre les participants qui appuyaient une distribution plus généreuse de l'arme à impulsion électrique parmi les rangs policiers, en soulignant que cela pourrait réduire le recours à l'arme de service. Ces outils sont conçus comme répondant à des besoins. Plus exactement, les outils qui sont données aux policiers représentent un choix rationnel d'ajustements aux pressions venant de l'extérieur. Pour l'équipement plus lourd des unités de gestion de foule ou des groupes tactiques d'intervention, les raisonnements demeurent assez semblables et s'appliquent même peut-être davantage puisque ces corps spéciaux sont créés à des fins plus exceptionnelles ou urgentes (ex. émeutes, manifestations, prises d'otage) que l'équipement de l'agent de patrouille. Il devient difficile de récuser l'utilité de l'armement du GTI si, en règle générale, il n'est sommé d'intervenir que lors de situations extrêmement délicates suscitant des besoins extrêmement particuliers. Cependant, nous avons tout de même relevé des réticences envers le matériel des unités de gestion de foule, peut-être parce que ses usages controversés furent rendus plus connus dans les dernières années, entre autres avec la médiatisation, ainsi que les enquêtes et recours entourant les mobilisations étudiants québécois de 2012 lors du Printemps Érablé. Les participants pourraient croire que leur déploiement est plus susceptible de causer des

victimes illégitimes, ce qui ne cadrerait d'ailleurs pas avec la croyance partagée que les pouvoirs policiers doivent rester confinés au sein de limites définies servant à protéger les droits des individus.

#### 6.2.4 *Les policiers et la force au Québec : moins pire qu'avant, moins pire qu'ailleurs*

La comparaison fut employée fréquemment dans le discours des participants. La comparaison entre le Québec et les États-Unis revient chez les participants, souvent pour établir qu'au Québec les agents utiliseraient plus judicieusement, ou une quantité moindre, de force que leurs homologues du sud. Les dissemblances qui furent identifiées ont surtout trait à la différence des réalités contextuelles, des attitudes et comportements des agents, des valeurs préconisées, ou des cadres régulateurs entre les deux endroits. Harkin (2015) notait chez les participants de son étude que ceux-ci avaient tendance à évaluer la légitimité des policiers chez eux sur la base des actions commises dans d'autres contextes géographiques. Pour notre part, nous sentons chez les participants de notre étude le besoin que soit évité ce type d'importation de jugement, en l'occurrence en rappelant que la police au Québec n'est pas, par exemple, la police française ou états-unienne. À partir de ce positionnement s'introduit dans le discours des participants des indices de désirabilité qui définissent la légitimité le pouvoir d'emploi de la force : formation plus longue, policiers plus prudents, encadrement plus sérieux, ou policiers moins biaisés ou incidents mortels minimisés.

L'autre type de comparaison que nous avons identifié dans nos entretiens établit la différence entre la police d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Les sujets de l'étude d'Harkin évaluaient également la légitimité des policiers d'un point de vue historique, en réinvokant les actions passées des policiers, ou en rappelant le rapport historiquement conflictuel entre la police et la population. Quelques-uns de nos participants ont insisté sur le fait que la police d'aujourd'hui n'est plus comme celle d'avant, plus brute, et que l'emploi de la force serait désormais plus mesuré. Le passé est associé à une période plus méprisante et grossière de l'institution policière, tandis le présent s'inscrirait alors dans le progrès : les formations se sont approfondies, les mouvements de contestation ont passé leur message (notamment *Black Lives Matters*), les critères de sélections sont plus fermes, les débordements font l'objet d'encadrements plus sévères et les contraintes déontologiques pèsent davantage sur les policiers qu'autrefois. Rappelons que les participants récusait même leurs comparses qui leur semblaient afficher des affinités avec les « vieilles mentalités ». Dans leur manière d'interagir avec le passé, les aspirants

véhiculent au travers des éléments précédents une représentation de l'autorité policière et de ses pouvoirs comme étant réformée pour le mieux; conséquemment, il est raisonnable de s'attendre à des usages de la force moins problématiques, donc plus légitimes.

D'une autre manière, cette façon de comparer la légitimité selon les contextes montrent également que les étudiants sont vraisemblablement socialisés par d'autres sources d'informations, qui ne se limitent pas à celles véhiculées dans la formation, mais qui peut être récupérés et pensées à travers les catégories et dispositions que cette dernière demande d'internaliser. En effet, les événements policiers qui ont fait l'objet de débordements aux États-Unis sont souvent hautement médiatisés, faisant qu'il devient facile de poser un jugement sur les actions des policiers qui y furent impliqués. Notamment, le meurtre de George Floyd a été quelques reprises mentionné par les étudiants comme un exemple de tragédie causée par une application démesurée de la force. Par ailleurs, cela pourrait expliquer pourquoi nous n'avons jamais observé la tendance inverse où s'effectuerait une comparaison avec des contextes policiers où les pratiques seraient possiblement plus désirables, par exemple, en termes de restriction de l'usage de la force, comme l'Angleterre, l'Islande ou la Norvège, où les incidents impliquant des policiers ayant recourut fatalement à la force sont significativement plus faible qu'aux États-Unis et au Canada (WPR, 2024). Cela dit, il serait étrange que ces « cas » ne soient pas discutés durant la formation.

### 6.3 III - Comment les apprentis policiers problématissent-ils l'illégitimité des policiers à recourir à la force?

#### 6.3.1 *Perception de la légitimité et le sentiment d'être légitime*

La littérature expose combien la dimension procédurale des interactions citoyen-policer joue sur la perception citoyenne de la légitimité des policiers et l'acceptation des pouvoirs qui leur sont octroyés. L'alignement normatif, c'est-à-dire des croyances, idéologies et valeurs, entre individus, impacterait aussi la croyance en leur légitimité. Suivant cela, s'identifier à la police comme appartenant à la même communauté de valeurs participe à valider le statut de leur autorité. Selon nos entretiens, l'alignement normatif des aspirants policiers envers l'autorité policière apparaît somme toute incontestable. Il n'y a eu qu'un seul participant, Sylvain, qui fit preuve d'une attitude ouvertement critique envers l'institution policière, reconnaissant que l'idéologie conservatrice de celle-ci ne reflète pas tout à fait la sienne, plus à gauche. Il percevait le profilage racial, ou les pratiques de maintien de l'ordre abusives envers les mouvements progressifs, citant notamment la mobilisation étudiante de 2012 au

Québec, comme étant établis, puis était généralement plus sensible à la possibilité que les policiers utilisent injustement leurs pouvoirs, tandis que la grande majorité des autres participants n'ont pas sciemment exprimé d'inquiétudes envers ces éléments. Plus souvent, en général, ils sont portés à dire que les problèmes tels que la déviance, les inconduites ou les abus policiers s'avèrent plus marginaux qu'autrement, plus considérables ailleurs qu'au Québec, ou seraient la plupart du temps l'œuvre de déformations vidéographiques et du sensationnalisme médiatique ne conférant qu'une attention négative aux policiers. Plusieurs ont exprimé que ce n'est qu'une très faible proportion de policiers qui adoptent des comportements répréhensibles, ou encore que la police soit imparfaite comme n'importe quelle autre profession, donc qu'elle n'est pas en soi problématique. En d'autres termes, la délégitimité est bornée à un niveau de préoccupation individuel : ce sont des agents qui agissent illégitimement et non l'institution. Sans surprise, les participants ont ainsi confiance envers l'institution policière et ses pratiques.

Cependant, dès qu'on se tourne vers leur perception de l'image que la population se fait de la police, la situation se complique. Plusieurs sont persuadés du mépris de la population, en général ou en partie, à l'égard des policiers, révélant potentiellement la présence d'une croyance en l'absence d'alignement normatif entre la population et l'autorité policière chez les aspirants qui adoptent le point de vue que les policiers sont généralement victimes d'une mauvaise réputation. Toutefois, les participants qui avaient une perspective plus mesurée à ce sujet, percevant qu'il existe plutôt une scission dans la population, pouvaient évoquer que la population semble en fait pour la plupart avoir confiance en la police, qu'elle se sent en sécurité en sa présence et qu'elle n'hésite pas à recourir à ses services, dans ce cas-ci, révélant plutôt la croyance en cet alignement. En ce qui a trait aux raisons qui, selon les participants, expliqueraient la mauvaise appréhension de la police, plusieurs furent dégagés : représentation négative par les médias, propagation de vidéos malhonnêtes qui rendent préoccupantes, délibérément ou non, l'utilisation de la force de certains policiers, caractéristiques ou expériences des individus, détention d'une autorité spéciale et ignorance de la population par rapport à ce qu'apprennent et doivent faire les policiers.

Dans presque l'ensemble des aspirants, il n'apparaît pas que la perception défavorable ou favorable de la population envers les autorités policières affecte leur propre sentiment de légitimité des policiers. Les participants

n'ont aucune peine à affirmer et à s'appuyer sur la valeur et la nécessité de la fonction de la police en société pour rétablir sa légitimité. En l'occurrence, lorsqu'ils émettent que même les citoyens éprouvant de l'antipathie envers la police n'hésiteront pas à faire appel à elle quand ils en auront de besoin, leur valorisation de la nécessité du rôle à jouer par la police en société l'emporte vraisemblablement de beaucoup sur l'opinion extérieure. De plus, au regard des raisonnements reconstruits à la section précédente, aucun d'eux ne tient en compte la perception des citoyens, mais plutôt d'autres modalités comme la formation, l'environnement risqué et les cadres légal et déontologique. Ensuite, si nous nous tournons à nouveau vers les motifs critiques dégagés, beaucoup d'entre eux se rattachent à des jugements mal-fondés ou rejetables, donc, pourrait-on dire, invalidables. Effectivement, il est difficile de voir en quoi les motifs suivants nuiraient à la perception des aspirants de la légitimité de l'autorité policière, puisqu'ils placent la faute ailleurs que sur l'action policière: le sensationnalisme, les fausses controverses, l'ignorance, et les caractéristiques individuelles (ex. les personnes qui contestent la police sont des criminels ou des gens répréhensibles). Suivant cela, fort peu de participants, trois pour être exact, ont sciemment suggéré qu'une mauvaise expérience avec un policier feraient partie des raisons pour lesquelles les individus apprécieraient moins la police, signalant ainsi qu'il s'agit peut-être de réalités moins préoccupantes pour les aspirants et que la plupart du temps ce ne sont pas les policiers qui entachent d'eux-mêmes leur crédibilité. Comment donner un sens à ces éléments?

Pour les aspirants policiers, ce sont les policiers qui incarnent les acteurs compétents chargés d'administrer la force. Ce sont à eux de savoir s'il s'agit d'une action nécessaire ou non puisque c'est à eux qu'est revenue l'autorisation d'exercer et d'exécuter ce jugement. Ce sont les policiers qui ont une connaissance de leur milieu opérationnel, des techniques appropriées à invoquer, des procédures à suivre, des codes et des règlements à respecter. En un mot, les policiers représentent un personnel qualifié, plus au fait que quiconque de ce qui légitime ou non leurs actions. Pour les aspirants policiers, les sources de légitimation de cette compétence proviennent davantage des connaissances qui forgent le point de vue et la compétence professionnelle du policier que de l'opinion extérieure au domaine. La conviction selon laquelle les policiers sont « les seuls à même de pouvoir juger de la légitimité de leur action » est d'ailleurs repérée dans la littérature (Cauchie et *al*, 2020, p. 84). Cela dit, il est vrai que des degrés de nuances traversent cette perspective, en ce sens que plusieurs aspirants perçoivent

que l'opinion de la population au sujet de l'usage la force peut s'avérer pertinente, néanmoins en soutenant toujours que le point de vue policier demeure à cet égard non-négligeable.

### 6.3.2 *Les situations problématiques de la force*

En disséquant de plus près les entretiens, nous retenons que la performance de la force peut tout de même s'envisager comme constituant un vecteur de délégitimation. Quand les policiers administrent une quelconque force sur un individu, cela a potentiellement pour impact d'attirer l'attention sur l'agent et son organisation policière, et souvent péjorativement. Par exemple, l'incident subit l'interprétation dépréciative des médias, générant ainsi de la mauvaise publicité pour les organisations policières, ou si les individus captent et diffusent l'incident, le soumettant à l'opinion d'individus dépourvus de l'information d'arrière-plan, ces possibilités se traduisant en incertitude sur la légitimité policière. Ces récupérations génèrent des frustrations, autant du côté de la population, exposée à la facette violente de la police, que du côté des policiers, qui se sentent injustement jugés. La perception de la légitimité de la force est aussi pensée par les aspirants en termes de dispositions légales et matérielles. Notamment, les aspirants disent comprendre que la nature même de la fonction policière, laquelle implique l'émission de sanctions et la délégation d'impressionnants pouvoirs coercitifs aux agents, et leur apparence, c'est-à-dire l'uniforme, le port des armes et véhicules de patrouilles, peuvent inspirer chez certaines personnes des craintes raisonnables vis-à-vis de l'autorité policière.

Beaucoup de participants s'accordent sur le fait que les recours à la force et aux techniques de privation de liberté abusives, précoces, non-justifiées par rapport au contexte d'interaction ou aux comportements du l'individu ciblé, mettant en danger les individus impliqués, ou provoquant l'escalade d'une situation sont inappropriés et méritent une forme d'intervention par la police elle-même, souvent par un interruption des actes, et/ou en dénonçant directement ou conditionnellement les actions de l'agent fautif, ou par un retour sur les événements sur un mode interpersonnel et plus informel, à savoir entre *partners*. Les aspirants souscrivent ainsi à l'usage procéduralement adéquat de la force, c'est-à-dire à l'usage paramétré et sensible au développement de l'interaction immédiate où s'engagent les policiers. Qui plus est, la dimension des raisons pour lesquelles un policier interromprait les actions d'un collègue, est à notre connaissance encore inexplorée et nécessite d'être plus longuement documentée. Quelques aspirants ont éprouvé des hésitations face à cette question, hésitations qui, à notre avis, sont peut-être

plus représentatives des nuances, des incertitudes et de la complexité d'une situation où la force est requise, mais aussi de la nature des pouvoirs policiers sur la population. Les préoccupations de désirabilité sociale ont sans doute contribué à ce que les aspirants optent en grande partie pour la réponse la plus socialement acceptable à cette question retrouvée dans la majorité des discours collectés : il y aurait interruption dès qu'apparaîtrait un abus, un débordement, une transgression visible, etc. Après tout, cette réponse évoque la transgression des principes légaux de « minimalité » et de « proportionnalité » censée régir l'utilisation de la force, auxquels souscrivent les participants.

Pour une faible minorité, l'exercice de penser une telle mise en situation suscite de l'ambiguïté, des « zones grises » (Éric). Le problème est que même en présence de codifications, de dispositifs de surveillance et de mesures de contrôle, l'étendue des pouvoirs policiers n'est jamais complètement prédéterminée. L'institution policière « possède sa propre mesure »<sup>19</sup> (Napoli, 2003a). Cette marge d'action est intrinsèque à la fonction de fabrication de l'ordre social qui lui est attribuée, au regard de laquelle les dispositifs formels de régulation telle que la loi lui doivent des ajustements. Plus exactement, la police agence « la réalité pour la soumettre à la qualification du droit » (*ibid*, p. 52) et la « condition implicite de son action est que l'imperfection de la réalité dépend toujours des limites des dispositifs gouvernementaux, corrigibles à l'infini » (*ibid*, p. 55). La validité de l'exécution de leur pouvoir devient ainsi en grande partie conditionnée de manière situationnelle, donc soumise à la contingence, aux ambivalences des « zones grises ». Les interventions policières s'avèrent bien souvent ambiguës et instables par définition. Par conséquent, l'évaluation et la justification des décisions policières s'effectuent *post facto* en regard

---

<sup>19</sup> « La loi constitue une limite formelle — et non matérielle — à l'expansion de la force. [...] Tous les orateurs sont obligés de reconnaître que la soumission de la force à la loi se heurte à des résistances factuelles et logiques. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'instruire les moyens de preuves, le juge n'intervient qu'au terme d'une procédure décomposée en degrés successifs d'évaluation : l'arrestation provisoire de l'accusé, l'examen du bien-fondé de la précédente décision, la décision d'entreprendre un procès s'il y a suffisamment d'éléments, l'expression de convictions sur les faits, et enfin, l'application de la peine. La police est le moteur de cette longue théorie de jugements, et sa volonté peut donc n'être qu'en partie guidée par la loi » (Napoli, 2003a, p. 51, p. 52). Ainsi : « d'un côté, la règle de police mesure la force étatique et représente la justesse de la loi : grâce à elle, on peut envisager le contrôle maximal et précis du gouvernement sur les actions et les choses. De l'autre, elle est la mesure de la force sociale, dont elle tolère ou sanctionne les manifestations. Elle est le baromètre du désordre, autrement dit, elle signale le degré de force non disciplinée juridiquement qu'un système peut tolérer. Qu'on la considère du point de vue « interne » d'une hiérarchie normative ou qu'on l'observe du point de vue « externe » comme mesure objective de la force sociale, la police reste une source autonome de normativité » (*ibid*, p. 53).

d'un récit narratif de la situation, considéré par l'entremise de rapports, témoignages ou comparutions, où la crédibilité des policiers tend d'ailleurs à rendre plus favorable leur perspective<sup>20</sup>.

Toujours sur la question de la nature des pouvoirs policiers sur le public, rappelons que Marc avançait que si un policier emploie la force incorrectement et que le sujet résiste, il sentait qu'il serait dans l'obligation d'intervenir contre ce dernier. Ce type d'interprétation, qui n'est d'ailleurs peut-être pas celui promu par la formation, dénote une potentiellement très dangereuse asymétrie entre les pouvoirs et devoirs situationnels des policiers en matière d'usage de la force et les recours de citoyens lors d'une occurrence de violence policière. Lorsque suivie jusqu'au bout, c'est en partie ce genre de mentalité, retraduite en pratique, qui peut conduire à de graves excès de force policière tels que ceux qu'a subi Rodney King en 1991 aux États-Unis. Pour l'analyse détaillée de ce cas, notamment au travers de ses ramifications historiques et raciales, nous recommandons celle que la philosophe Elsa Dorlin lui a appliquée (2017, p. 9 – 17). La philosophe décrit l'évènement par une « inversion des responsabilités », où l'évidente brutalité policière s'effaçait au profit d'une nécessité de légitime défense pour les policiers (*ibid*, p. 10). L'agressé fut rapidement dépeint comme l'agresseur. S'il existe bien un impératif d'user la force contre la résistance physique, même si cette dernière est elle-même engendrée par un excès de force, cela indiquerait qu'un citoyen, au moment où cet excès se produit, ne doit que la subir, à ses risques et périls, sans pouvoir y faire face par la légitime défense. Cet enjeu mériterait selon nous d'être approfondi empiriquement à l'aide d'autres études de cas similaires, des près ou de loin, à celui de Rodney King afin d'en extraire toutes les conséquences légales, déontologiques, et plus largement, normatives et morales pertinentes pour la sécurité des citoyens et des policiers.

Concernant les plaintes envers les policiers, celles-ci suscitent deux points de vue. En accord avec la croyance en l'efficacité disciplinaire du dispositif de déontologie policière, la majorité des participants voyaient les systèmes des plaintes comme fonctionnels et faciles d'accès, de même comme exposant sans problème les inconduites policières. Les enjeux relevés tiennent davantage de perceptions ou d'illusions qu'ont les citoyens envers les démarches ainsi que sa réception de mauvaise foi, voire hostile, par les organisations policières, ou bien d'une timidité ou d'une culpabilité ressentie par les plaignants, ou encore viennent d'accusations non-fondées. Ce point

---

<sup>20</sup> Par exemple, pour presque l'ensemble des cas de décès causés par le SPVM entre 2000 et 2014, Cauchie et al exposent combien les rapports des coroners « privilégient le plus souvent l'interprétation policière des événements et plus exactement l'interprétation qui ne remet pas en cause les policiers » (Cauchie et al, 2020, p. 88).

de vue majoritaire évoque donc une faible remise en question à la fois du système de plaintes et du professionnalisme policier au moment d'une telle démarche. Quelques participants considéraient que le système jouerait en la faveur des policiers, étant donné leur plus grande crédibilité de statut et maîtrise des procédures impliquées dans le processus d'examen des plaintes, puis une participante exprimait que les critères sur la base desquels un jugement sur les plaintes est rendu rendaient difficiles d'inculper une faute aux policiers, perspective cadrant avec les conclusions des analyses de Lacroix (2017) au sujet des dommages punitifs et de la responsabilité civile policière. Suivant cet ordre d'idées, les croyances des participants relativement à la dénonciation des collègues pour des usages problématiques de la force corroborent la perspectives recueillie par Alain auprès de sa cohorte de policiers aux stades plus avancés de son enquête, en ce sens que ces derniers affichaient plus d'affinités avec une culture policière plus traditionnelle, notamment caractérisée par des solidarités informelles, un fort « esprit de corps » et une culture du silence relevés depuis longtemps dans la littérature sur la police et retrouvés dans la culture occupationnelle policière d'organisations à plusieurs endroits à travers le monde (Weislander, 2019)<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Il convient de préciser que Weislander mentionne que les contenus de ces règles informelles peuvent présenter d'importantes variations selon les contextes institutionnels, organisationnels et géographiques. Il faut ainsi prendre soin d'être attentif aux différences entre ces contenus culturels et idéologiques, ainsi qu'aux ruptures des « formes » culturelles relevées maintes fois dans la littérature, au lieu d'en faire peut-être trop rapidement des catégories explicatives a priori.

## CONCLUSION

En conduisant des entretiens avec les aspirants policiers du Québec en formation collégiale, nous avons voulu reconstruire la compréhension de ces derniers de la légitimité des policiers à employer la force en société. Nous avons également décrit partiellement l'impact de la socialisation professionnelle qui s'opère durant la formation dans la consolidation des cadres et repères par lesquels les aspirants policiers se la représentent. Au premier chapitre, nous avons problématisé le rapport entre la violence, la police et la légitimité dans les études sur la police, puis la légitimité policière dans le contexte du Canada et du Québec, pour ensuite spécifier notre hypothèse, notre question de recherche et nos sous-questions de recherche. Au deuxième chapitre, nous nous sommes penchés sur la littérature traitant de la légitimité policière et de la socialisation professionnelle des policiers. Au troisième chapitre, nos trois principaux concepts furent définis dans leur rapport à l'institution policière, la formation policière et la pratique de l'usage de la force : la légitimité, la légitimation et la socialisation. Au quatrième chapitre, les modalités de notre dispositif méthodologique furent révélées. Au cinquième et sixième chapitre, les données collectées furent présentées et interprétées.

Pour notre approche, nous nous sommes entretenus avec 19 aspirants policiers provenant de cinq établissements collégiaux en considérant trois dimensions servant à répondre à la question de recherche suivante « quelle est la compréhension des apprentis policiers de la légitimité des policiers à employer la force? » : 1) la formation et son rôle dans l'apprentissage et l'appropriation des modalités régissant l'emploi de la force. 2) L'interprétation des aspirants relativement aux raisons qui expliquent et justifient la place de cette pratique dans le rôle de policier. 3) La problématisation des aspirants des aspects entourant l'illégitimité de l'autorité policière et de la force dans les pratiques policières. Les concepts de légitimité, de la légitimation et de socialisation furent mobilisés de sorte à, à la fois, révéler les parallèles entre l'idéal-type de l'autorité rationnelle-légale du fonctionnaire suggéré par Weber, mais aussi ces limitations; à voir comment le concept de légitimation de Berger et Luckmann offre une perspective théorique plus englobante des processus par lesquelles les acteurs assimilent les préceptes qui expliquent et justifient la légitimité des pratiques institutionnelles; et à souligner en quoi la relation entre la socialisation et la légitimation peut nous informer sur la transmission, l'internalisation et la réappropriation subjective de ces préceptes et du rôle institutionnel auquel ils sont liés.

Revenant sur notre hypothèse de recherche, qui cherchait à confirmer si la formation policière jouait un rôle essentiel dans la validation des institutions policières et de la pratique de l'usage de la force, celle-ci s'avère à première vue non-négligeable. L'adhésion des participants à l'institution, couplée à leur motivation d'entrer dans les forces et à leur forte identification au rôle de policier, font d'eux des acteurs particulièrement réceptifs aux enseignements de la formation collégiale. Notamment, concernant la relation légitimité-légalité dont nous avons discutés au chapitre 1 et 3, plusieurs participants invoquèrent l'encadrement légal pour attester de la légitimité de l'usage de la force. Or, pour plusieurs, c'est la formation qui leur a appris que la pratique de la force était en réalité fortement régulée par des règles impersonnelles, légales ou déontologiques, sans que cela fasse partie de leurs présuppositions initiales. Ainsi, ils sont prônes à s'approprier son message, à intérioriser ce qu'ils perçoivent comme étant les dispositions nécessaires à acquérir pour comprendre la place de la pratique de la force dans le travail de police et à très peu remettre en question son utilité.

Nos résultats contribuent à deux champs d'études, en opérant leur union : l'étude de la légitimité policière et la sociologie de la socialisation professionnelle des policiers. Pour le premier, nous avons dit qu'il y domine l'utilisation des méthodologies quantitatives et de la théorie procédurale de la légitimité policière. À l'aide d'entretiens, il fut possible de pénétrer davantage dans les perceptions qu'ont les acteurs au sujet de la légitimité de la pratique de l'usage de la force par les policiers en les laissant s'exprimer sur diverses dimensions. Nous avons appliqué cette stratégie de recherche auprès d'étudiants en Techniques policières pour essayer de comprendre de quelle manière ils s'approprient leur formation afin d'établir leur jugement. Selon nous, la même stratégie devrait plus largement être appliquée à d'autres groupes afin d'établir des portraits plus complets des raisons pour lesquelles différents acteurs accordent ou non de la légitimité aux pratiques des figures d'autorité, et de celles pour lesquelles les autorités elles-mêmes justifient leurs pratiques. Sur ce dernier aspect, c'est ce que Bottoms et Tankebe (2012) ont suggéré en affirmant l'urgence avec laquelle il faut développer des recherches auprès des « *power-holder* » (détenteur de pouvoirs) à partir de leur point de vue (*ibid*, p. 161). Le travail de Faubert (2020) sur les aspirants policiers du Québec prend inspiration des auteurs, d'ailleurs, alors qu'elle s'intéresse elle aussi aux liens entre la socialisation et la légitimité. Notre recherche offre un regard complémentaire sur son travail.

#### 6.4 Retour critique et pistes pour des futures recherches

Nous avons identifié que notre cadrage initial, autant sur le plan du recensement de la littérature que du choix des concepts employés, nous a exposé à des angles morts. En effet, quelques-unes de nos données présentent un contenu pertinent sur le plan de la sociologie de l'identité professionnelle et des relations inter et intra groupales qui méritent d'être creusées davantage. Les aspirants policiers poursuivant leur éducation dans les cégeps représentent des candidats idéaux pour examiner comment se développe l'identité professionnelle d'un groupe à travers ses relations avec d'autres groupes lorsque celle-ci est liée à une vocation controversée et sujette aux jugements négatifs. Notre revue de la littérature indiquait justement combien il est fréquent que les agents en service se perçoivent comme étant extérieurs au public, puis qu'ils en viennent à développer une mentalité d'opposition au public. Certaines de nos données tendraient, avec celles de Boivin et *al* (2020), à indiquer que ces croyances s'installeraient dès les trois premières années de formation chez les aspirants policiers du Québec. Il conviendrait également de comparer cet examen aux croyances qu'ont les aspirants policiers québécois formés plus intensivement et de manière plus isolée à Nicolet. N'ayant plus de contact avec des étudiants déconnectés de l'univers policier dans leur environnement de formation, les croyances des aspirants de Nicolet pourraient évoluer.

Une autre avenue féconde serait d'étudier comment ces relations contribuent à informer les croyances des aspirants policiers relativement aux critiques qui sont soulevées aux policiers, puis comment celles-ci se mesurent aux enjeux abordés durant la formation. Par exemple, lorsque nous avons interrogé les participants nous avons trouvé curieux qu'un seul d'entre eux n'ait mentionné les pratiques de profilages raciales parmi les raisons pour lesquelles certains groupes ou mouvements exprimeraient des réticences ou de l'hostilité à l'égard de la police. Il serait surprenant que cet enjeu ne circule pas comme sujet dans leurs interactions, puisque les pratiques de profilages ont pourtant été hautement médiatisées dans les dernières années. Notons que cet enjeu fut surtout discuté en rapport avec les pratiques des policiers du SPVM (Armony, Hassaoui et Mulone, 2019 ; Armony et *al*, 2023). Cela dit, aucun des participants formés à Montréal ne l'a mentionné. En fait, il semblait que pour plusieurs des aspirants, le contenu des critiques dirigées vers les policiers seraient surtout issues de manipulations, de mauvaises intentions, d'ignorance, d'individus répréhensibles, de croyances dépassées, mais très peu de l'exposition aux traitements injustes, discriminatoires, abusifs ou violents par la police. Il faudrait ainsi étudier

comment les croyances des aspirants policiers au sujet de la perception négative du public envers la police prennent forme et si les dynamiques intergroupes en sont pour quelque chose, ou si ce sont davantage d'autres sources qui informent leur compréhension des critiques imputées à l'institution policière. Il faudrait également se pencher sur l'effet de ces dynamiques sur l'appréhension de la critique et voir de quelle façon le rejet social dont les aspirants peuvent parfois faire l'expérience, et ce, à un stade aussi tôt dans leur parcours, module leur réceptivité à celle-ci. Ces recherches pourraient éclairer une part de la raison pour laquelle les policiers sont réticents aux jugements et interventions extérieures sur leurs actions.

Au demeurant, le portrait de la socialisation des aspirants policiers ne tient pas compte de la socialisation primaire, ou d'autres sources de socialisations, ainsi que de leur relation avec les procédés pédagogiques de la formation et la légitimation des pratiques et de rôle de la police. À l'aide d'entretiens biographiques, Pichonnaz (2021) voulut comprendre comment les dispositions incorporées avant l'entrée en métier des recrues participent à leur manière de penser la vocation. Par exemple, les hommes ayant reçu une socialisation plus conforme à certains modèles typiques de virilités « sont les plus enclins à accueillir une définition du métier resserrée autour de la contrainte et la détection des infractions, phénomène que l'on ne retrouve pas chez les quelques hommes qui apparaissent moins socialisés à ces modèles et chez les femmes interrogées » (*ibid*, p. 17). Suivant cette idée, notre étude mit brièvement de l'avant l'autocompréhension genrée que possèdent certaines participantes de leur rapport avec l'usage de la force et la profession. Notre cadre initial omit également cette dimension de la socialisation genrée différenciée et de son effet sur ce rapport. Le peu de contenu que nous avons recueilli à ce sujet pourrait résonner avec l'idée que certaines femmes, socialisées au travers des modèles de féminité, seraient perçues comme plus axées vers la communication dans leur approche que les hommes, tandis que d'autres, moins socialisées dans ces modèles, adhéreraient plus à « l'orthodoxie viriliste » (*ibid*, p. 13) des comparses masculins. Ceci reste à documenter.

Notre recherche demeure également aveugle aux processus de socialisation plus fins que seule une immersion ethnographique serait à même de méticuleusement décrire (Moreau de Bellaing, 2009b ; Karpiak, 2013). Durant son terrain, Moreau de Bellaing prit pour objet la socialisation de l'usage légitime de la violence à l'École nationale de police de Paris. L'auteur partage que ce sont notamment les retours d'expériences tenues au terme

des stages des élèves qui fourniraient un portrait plus incarné de l'habilitation à l'usage de la force durant la formation. Les charges affectives vécues par les élèves lors de leur présence au sein de situations violentes teinteraient leurs représentations de la légitimité de la violence et les formateurs s'efforceraient de recentrer celles-ci autour de l'impératif de professionnalisme (Moreau de Bellaing, 2009b, p. 31). Les cours techniques où s'enseignent les gestes concrets de la contrainte physique introduiraient d'autres rapports : évitement pour certains, concours de virilité pour d'autres, dénotant une réceptivité différenciée de la socialisation à l'emploi de la force chez les étudiants. Étudier ce phénomène à l'aide d'entretiens seulement ne permet pas de l'observer et de l'interroger en « temps réel » et de façon plus transparente. En plus de nos propres données, une enquête ethnographique offrirait un regard complémentaire et frais sur tout le travail déjà accompli sur la socialisation professionnelle des aspirants policiers du Québec (Alain et Pruvost, 2011 ; Richard et Pacaud, 2011 ; Faubert, 2020).

Enfin, à partir des propos collectés lors des entretiens, nous n'avons rendu qu'un portrait de la compréhension des aspirants policiers du Québec en Techniques policières très partiel, et ce, pour deux principales raisons. En premier lieu, ce portrait est nécessairement partiel dû au très petit échantillon que nous avons étudié pour ensuite prétendre être en mesure de généraliser nos trouvailles à cette population. Ce serait une erreur de croire que les catégories présentes dans le discours des participants coïncident en tout point avec la perspective de tous les étudiants québécois en Techniques policières. Elles n'en représentent qu'une infime partie, soit peut-être que les étudiants avec des profils plus ouverts à discuter avec le public et/ou le monde académique, révélant fort probablement un biais de sélection. Il en suit logiquement, en deuxième lieu, que les catégories reconstruites ne représentent ni la totalité des conditions de légitimation du pouvoir policier à employer la force, ni les plus prévalentes de celles-ci parmi la population cible. Seule une investigation similaire avec un échantillon plus volumineux et représentatif saura nous le dire. Enfin, rappelons qu'un des multiples intérêts de procéder à des entretiens est d'accéder au monde symbolique et à la réflexivité des acteurs ainsi qu'aux variances qui les composent, pour ensuite mettre en œuvre des opérations reconstructions, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Il faut donc être prudent de ne pas postuler ou insinuer que les résultats que nous présentons exposent l'étendue de la profondeur, des reliefs et contours de l'horizon d'interprétation que possède les aspirants policiers en TP du monde et de la pratique sociale étudiés. Plusieurs dimensions demeurent à ouvrir et creuser. Nous espérons que

notre apport aura tout de même contribué à développer la compréhension que nous avons de la légitimité des policiers, de la légitimation de leurs pratiques et des mécanismes de socialisation sur lesquels ils s'appuient.

## ANNEXE A

### Certification éthique CERPE FSH

**UQÀM** | Comités d'éthique de la recherche  
avec des êtres humains

No. de certificat : 2024-5720  
Date : 2023-05-16

#### CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Étude de la légitimité de la force publique du point de vue des étudiant.es québécois.es en formation policière : idéologies et analyse de discours

Nom de l'étudiant : Samuel Villeneuve

Programme d'études : Maîtrise en sociologie (avec mémoire)

Direction(s) de recherche : Guillaume Dufour; Rémi Boivin

#### Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2024-05-16**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sylvie Lévesque  
Professeure, Département de sexologie  
Présidente du CERPE FSH

## ANNEXE B

### Certification éthique Maisonneuve



Collège de  
Maisonneuve

# Certificat d'approbation éthique

Ce document certifie que le projet :

***Légitimité et légitimation du pouvoir des policier.es à employer la force : une analyse  
d'entretiens avec des aspirant.es policier.es***

**Chercheur principal : Samuel Villeneuve**

a été jugé conforme aux normes éthiques du  
Comité d'éthique du Collège de Maisonneuve

Numéro de certificat: **CM-20231209-02**

Certificat valide jusqu'au: **12 septembre 2024**



Fait à Montréal, le **12 septembre 2023**

Présidente du comité d'éthique de la recherche  
Collège de Maisonneuve

## ANNEXE C

### Certification éthique Cégep de l'Outaouais



**Cégep de l'Outaouais**

**Gabrielle-Roy**  
333, Boul. de la Cité-des-Jeunes  
Gatineau, QC J8Y 6M4

**Félix-Leclerc**  
820, Boul. de la Gappe,  
Gatineau, QC J8T 7T7

**Louis-Reboul**  
125, Boul. Sacré-Coeur,  
Gatineau, QC J8X 1C5

**819-770-4012**  
**1-866-770-4012**  
[cegepoutaouais.qc.ca](http://cegepoutaouais.qc.ca)

## Certification éthique

**M. Samuel Villeneuve**  
Chercheur principal  
Université du Québec à Montréal

Gatineau, le 02 novembre 2023

**Objet :** Demande de certification éthique pour le projet intitulé : Étude de la légitimité de la force publique du point de vue des étudiant.es québécois.es en formation policière : idéologies et analyse de discours (no. CER-2023-10-SV).

Monsieur,

Le 31 octobre 2023, le Comité d'éthique de la recherche du Cégep de l'Outaouais (CER) a évalué votre proposition de recherche. Suite à son analyse, nous sommes heureux de vous informer que l'émission d'une certification éthique pour votre projet a été approuvée à l'unanimité.

Votre certificat éthique est valide pour une durée d'un an à compter de sa date d'émission. Votre approbation éthique pourra être renouvelée par le Comité d'éthique de la recherche suite à la réception du « Rapport de suivi continu » requis en vertu de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de notre établissement. Toute recherche en cours doit faire l'objet d'une surveillance éthique continue et cette responsabilité relève des personnes chercheuses elles-mêmes. Toute modification au protocole de recherche devra être soumise au Comité d'éthique pour validation avant la mise en œuvre des modifications.

La présente décision a été transmise le 02 novembre 2023 à la Direction des études.

Pour la suite de vos travaux, nous vous invitons à entrer en contact avec Houssemeddine Fraj, responsable du Bureau de la recherche, afin qu'il puisse vous appuyer dans vos démarches.

Veillez agréer, Monsieur Villeneuve, l'expression de nos sentiments distingués.



**Jean-François Roy**  
Président du Comité d'éthique en recherche

## ANNEXE D

### Certification éthique Sherbrooke



# Certificat d'éthique

Le présent certificat atteste que le projet de recherche numéro 2023-08 intitulé

« **Légitimité et légitimation du pouvoir des policier.es à employer la force : une analyse d'entretiens** »,

a été évalué en comité complet lors d'une réunion tenue le 17 novembre 2023 et a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CÉR) dont le mandat est de s'assurer que les projets menés par les chercheurs affiliés au Cégep de Sherbrooke respectent les principes et les règles régissant la recherche avec des sujets humains.

Ce certificat est valide du 28 novembre 2023 au 30 novembre 2025 et engage le chercheur à respecter les procédures de suivi du projet.

Chercheur responsable du projet de recherche : **Samuel Villeneuve**

Chercheur affilié au Cégep de Sherbrooke : **Aucun**

Source de financement : **Aucune**

Émis à Sherbrooke, ce 28 novembre 2023

---

**Jonathan Mayer, président du comité**

Tout changement au protocole visé par le présent certificat doit être soumis au CÉR pour une nouvelle approbation.

Dernière mise à jour : Octobre 2014 (LB)

## ANNEXE E

### Certification éthique Rimouski



Rimouski, le 11 janvier 2024

Samuel Villeneuve  
Étudiant à la maîtrise en sociologie  
Université du Québec à Montréal

**Objet :** Réponse du comité d'éthique à la recherche du collège de Rimouski

Monsieur

À la suite de votre demande, le comité d'éthique à la recherche a évalué votre projet de recherche conformément au processus décrit dans la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des sujets humains* du Cégep de Rimouski selon l'énoncé de politique des trois conseils (ÉPTC). L'évaluation de votre projet de recherche s'est réalisée par l'entremise d'une évaluation déléguée. Cette évaluation mène à la réponse suivante.

Le projet : Respecte les principes et les règles régissant l'éthique de la recherche avec des participants humains. **La demande est acceptée sans condition.**

Note au chercheur

Toutefois, le comité d'éthique aimerait porter à votre attention un point relatif au consentement. En effet, dans les cas où le consentement d'une personne est obtenu à l'oral, il est recommandé de vous assurer que la réponse soit enregistrée afin de l'ajouter à vos dossiers.

Suivi du projet de recherche :

Conformément à la Politique d'éthique de l'établissement, tout projet de recherche ayant reçu un certificat de conformité doit faire l'objet d'une surveillance éthique continue, conformément à la méthode proportionnelle d'évaluation éthique. L'évaluation éthique continue doit comprendre un rapport d'étape annuel pour les projets de plus d'une année, ou un rapport final d'évaluation à la fin du projet pour les projets de moins d'une année (avril 2024).

---

Comité d'éthique à la recherche du Collège de Rimouski  
60, rue de l'Évêché Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4H6 |  
418 723-1880, poste 2153 | 1 800 463-0617 | [cegep-rimouski.qc.ca](http://cegep-rimouski.qc.ca) |

## ANNEXE F

### Grille d'entretien

Questions spécifiques	Questions d'entretiens
<b>Q.S. I Socialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De façon générale, trouves-tu que les policiers ont trop aisément accès à de l'équipement qui est conçu pour recourir à la force?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Au besoin : relancer sur le GTI et unités de gestion des foules)</li> </ul> </li> <li>- Comment confrontes-tu personnellement le fait d'opter pour un métier qui t'accorde le pouvoir d'utiliser la force?</li> <li>- Il n'y a pas si longtemps, il y a eu des discussions sur l'idée de désarmer une portion des policier.es à Montréal. Que penses-tu de cette idée?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À quel point est-ce que le pouvoir d'employer la force est pour toi une partie importante du rôle de policier</li> </ul> </li> <li>- Continuerais-tu dans ton parcours si tu savais que d'ici quelques années, les policier.es ne seraient plus autorisés à employer la force? Pourquoi?</li> </ul>
<b>Q.S. II Pouvoir de la force</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont, selon toi, les raisons qui font que l'autorité policière serait contestée ?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Que penses-tu de ses raisons?</li> </ul> </li> <li>- Jusqu'à quel point est-ce qu'un non-policier (un citoyen) à son mot à dire sur la façon dont les policier.es emploient la force?</li> <li>- Quelle est l'image, selon toi, que les citoyen.nes se font de la police en général ici au Québec?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelle est ton avis de cette image?</li> </ul> </li> <li>- Pour quelles raisons crois-tu que certaines personnes trouveraient la police intimidante.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour quelles raisons crois-tu que certaines personnes n'auraient pas confiance en la police?</li> </ul> </li> <li>- Peux-tu penser à des circonstances où tu interromprais un collègue policier qui emploie la force?</li> <li>- Penses-tu qu'il est difficile de dénoncer un policier pour usage abusive de la force en tant que citoyen? Si oui, dans quelle circonstance? Si non, pourquoi?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Penses-tu qu'il est difficile de dénoncer un policier pour usage abusive de la force en tant que policier? Si oui, dans quelle circonstance? Si non, pourquoi?</li> </ul> </li> </ul>
<b>Q.S. III Enjeux liés à l'autorité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peux-tu me dire les raisons pour lesquelles tu as commencé la formation policière?</li> <li>- Jusqu'à présent, est-ce que tu sens que ta formation, en générale, t'incite à réfléchir au pouvoir des policiers en employer la force? Si oui, comment?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment ta vision de l'utilisation de la force par les policiers a-t-elle évolué depuis que tu as entrepris ta formation</li> </ul> </li> <li>- Est-ce qu'il y a des éléments par rapport à la formation ou au travail de policier qui entrent en conflit avec tes convictions ou expériences connues?</li> <li>- Quels sont les éléments les plus importants, selon toi, à apprendre par rapport au pouvoir d'utiliser la force dans le rôle de policier?</li> <li>- Parmi les étudiant.es/recrues, quels sont les thèmes qui reviennent de façon récurrente dans vos discussions sur la police?               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comment parlez-vous en général de l'usage de la force entre vous et/ou des cours portant sur la force?</li> <li>○ Avez-vous des accords/désaccords?</li> </ul> </li> </ul>

## ANNEXE G

### Lettre d'invitation

**Titre du projet de recherche :** Légitimité et légitimation de l'autorité des policiers à employer la force : une analyse d'entretiens (024-5720)

**Chercheur responsable :** **Samuel Villeneuve, bachelier ès arts, UQÀM**  
villeneuve.samuel@courrier.uqam.ca

**Coordonnateurs :** **Frédéric Guillaume Dufour, UQAM**  
dufour.frederick\_guillaume@uqam.ca

**Rémi Boivin, UDEM**  
remi.boivin@umontreal.ca

---

Bonjour,

Nous recherchons des étudiant.es en Techniques policières intéressé.es à participer à une recherche sur l'autorité des policiers à employer la force et sa légitimité.

Si vous acceptez de participer, vous prendrez part à un seul entretien individuel en français d'une durée de 30 minutes à une heure avec le chercheur responsable du projet. Nous souhaitons avoir un échange informel et enrichissant dans le cadre duquel vous aurez l'opportunité de partager, dans vos propres mots, les perspectives qui vous habitent relativement à un sujet de société qui vous concerne directement. L'entretien se déroulera à une date et une heure déterminée conjointement par vous et le chercheur. Ceux-ci se réaliseront à distance par Teams ou Zoom.

Chaque participant.e aura droit à une carte-cadeau virtuelle d'une valeur de 25\$ chez Amazon.

En pièce jointe nous avons ajouté un document d'information et de consentement exposant les détails de la participation à ce projet. Vous êtes invité à prendre connaissance de ces informations avant de prendre une décision.

Si vous êtes intéressé.e à participer ou souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter le chercheur à l'adresse [villeneuve.samuel@courrier.uqam.ca](mailto:villeneuve.samuel@courrier.uqam.ca). Pour les étudiant.es intéressé.es, veuillez, dans la mesure du possible, proposer quatre plages horaires (date et heure) où vous seriez disponibles pour participer à l'entretien. Le chercheur fixera ensuite la rencontre avec vous.

Cordialement,

Samuel Villeneuve  
Bachelier ès art, UQÀM

## ANNEXE H

### Formulaire de consentement

#### FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

**Titre du projet de recherche :** Légitimité et légitimation du pouvoir des policier.es à employer la force : une analyse d'entretiens (2024-5720)

**Chercheur responsable :** **Samuel Villeneuve, bachelier ès arts, UQAM**  
villeneuve.samuel@courrier.uqam.ca

**Coordonnateurs :** **Frédéric Guillaume Dufour, UQAM**  
dufour.frederick\_guillaume@uqam.ca

**Rémi Boivin, UDEM**  
remi.boivin@umontreal.ca

---

Nous vous remercions de prendre le temps de lire ce formulaire. Votre collaboration est précieuse.

#### Préambule

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche sur le pouvoir des policier.es à employer la force. La participation implique de prendre part à un entretien individuel avec le chercheur responsable dans le cadre de la production d'un mémoire de recherche comme exigence partielle de la maîtrise en sociologie. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Le présent formulaire de consentement peut contenir des termes et des formulations à préciser. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

#### Description et objectifs du projet

Le projet vise à développer une meilleure compréhension de la légitimité de l'autorité policière relativement à l'emploi de la force, partant du point de vue des aspirant.es policier.es du Québec. L'administration de la force physique non-négociable fait partie des devoirs et pouvoirs assignés au mandat des policier.es. Cette concession leur confère une autorité qui n'est pas certainement anodine. Entre autres, elle comporte des risques que les policier.es doivent maîtriser pour assurer leur sécurité et celle des citoyen.nes (ex. contrôler un suspect armé ou possiblement appliquer une force excessive sur un individu à la suite d'une interpellation); elle fait régulièrement l'objet de controverses liées à l'imputabilité policière et de contestations dans la sphère publiques (ex. affaire Fredy Villanueva, manifestations à Montréal contre la brutalité policière); et elle accorde aux policier.es un recours et des moyens

d'action auxquels très peu ont droit (ex. travailler équipé d'une arme de poing et de plusieurs armes intermédiaires).

Nous voulons développer ces perspectives et aborder la légitimité de cette autorité comme un phénomène social alimenté des différentes conceptions, croyances, convictions et attentes que possèdent les individus. Pour y arriver, nous cherchons à s'entretenir individuellement avec les aspirant.es policier.es du Québec poursuivant une formation technique dans un collège du Québec.

Le point de vue nous des aspirant.es policier.es du Québec nous intéressent pour deux principales raisons. Premièrement, illes représentent le futur de la force publique, ce qui rend leurs perspectives, selon nous, incontournables. Deuxièmement, durant la formation les aspirant.es policier.es franchissent une étape cruciale où se transmettent les connaissances et les rudiments censés régir l'utilisation de la force et définir l'autorité policière. Avec les données recueillies, nous tenterons de comprendre si et comment ces savoirs s'articulent avec leurs perspectives personnelles, pour ensuite rendre une image partielle des points et repères de ce qui, selon elleux, rendent l'autorité des policier.es légitime.

### **Modalités de participation**

Si vous répondez positivement à la présente invitation, vous participerez à un entretien individuel en français d'une durée de 30 minutes à une heure avec le chercheur responsable. Vous n'aurez à participer qu'à un seul entretien. Durant l'entretien, nous vous poserons des questions touchant divers aspects et enjeux entourant l'autorité des policier.es à employer la force. Par exemple, nous pourrions vous demander pourquoi, selon vous, la force est une partie essentielle du travail policier.

Les entretiens pourront se faire en personne, ou à distance sur les plates-formes Zoom ou Teams. Pour les étudiant.es en dehors Montréal, les entretiens se feront à distance.

Pour les rencontres en personne, ceux-ci prendrons place à un endroit, une date et une heure qui seront déterminés conjointement par le/la participant.e et le chercheur. Les entretiens peuvent, par exemple, se dérouler dans un local prévu à cet effet au collège où la personne étudie ou à l'université du chercheur. Ils peuvent également prendre place dans un endroit publique tant que celui-ci soit propice au libre cours d'une discussion engagée, attentive et sécuritaire. Les rencontres Zoom ou Teams seront se dérouleront à une date et une heure qui convient au/à la participant.e et au chercheur. Un lien sera fourni par le chercheur.

Notez que tous les entretiens seront enregistrés et que des notes seront prises à la main par le chercheur. Il s'agit strictement d'un enregistrement sonore afin de capturer le contenu des échanges et de faciliter leur transcription. Aucune image ne sera enregistrée. Pour plus d'information, voir la section « **confidentialité** ».

Nous tenons à clarifier qu'il n'est pas du tout question pour nous d'évaluer les réponses que vous exprimerez ou de leur imposer quelconque jugement de la valeur. Par ailleurs, nous ne sommes en aucune façon liée à votre collège, au programme de technique policière ou à l'ENPQ. Nous préconisons plutôt un échange informel et enrichissant dans le cadre duquel vous aurez l'opportunité de partager, dans vos propres mots, les perspectives qui vous habitent relativement à un sujet de société qui vous concerne directement. Il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions qui vous seront posées, mais uniquement des perspectives méritant d'être explorées. Nous vous proposons d'envisager cet entretien comme une occasion de vous prononcer sur un aspect sérieux du rôle de policier. Avec l'important chantier de refonte du système policier qu'a amorcé la publication du *Livre Vert*,

le contexte semble tout à fait approprié pour le faire, d'autant plus que la voix des étudiant.es en formation policière ne fut pas considérée dans le processus collaboratif menant à la rédaction du rapport final.

### **Risques et inconvénients liés à la participation**

Nous reconnaissons pleinement que notre sujet de recherche pourrait susciter des inconforts chez les personnes désireuses de participer. Sachez qu'à tout moment, l'entrevue peut prendre fin, qu'aucune des questions n'est obligatoires et qu'il est possible en tout temps de prendre un instant pour recollecter ses pensées et émotions, sans jugement et dans la plus grande empathie de la part de la personne menant les entrevues. Enfin, Nous demandons seulement que vous acceptiez de nous réserver 30 minutes à une heure de votre emploi du temps pour répondre à nos questions.

### **Avantages**

Chaque participant.e aura droit à une carte-cadeau virtuelle d'une valeur de 25\$ chez Amazon.

### **Droit de retrait**

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous être toujours libre de cesser de participer au projet, sans avoir à vous justifier. Si c'est ce que vous souhaitez, faire vous n'avez qu'à contacter le chercheur par courriel (voir ci-bas). Nous détruirons tous vos renseignements, sauf si vous nous autorisez explicitement à les conserver. À tout moment durant l'entretien vous aurez droit de signaler votre retrait et le chercheur y mettra fin.

### **Confidentialité et anonymat**

La préservation de l'anonymat des participant.es est un aspect incontournable de cette recherche. Il est notamment possible que certaines des perspectives partagées durant l'échange ne se conforment pas exactement à la conception actuellement établit du mandat policier, à un ou plusieurs discours dominants qui règnent dans les milieux policiers ou à quelconques attentes ou exigences que portent les institutions de formation policière envers leurs étudiant.es. Nous ne voulons pas que la participation à notre recherche soit la cause de préjudices, d'atteintes à la réputation ou de dommages à la réussite professionnelle des participant.es. C'est entre autres pourquoi nous garantirons leur et anonymat et la confidentialité des renseignements tout au long du processus de recherche et de diffusion des résultats.

Vos informations confidentielles (nom, prénom, adresse courriel) ne seront connues que du chercheur et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues transcrites seront numérotées (ex. *E-1\_TP*, *E-2\_TP*, *E-3\_TP*) et seul le chercheur aura la liste des participants et du numéro qui leur aura été attribué. Seuls les propos pour lesquels vous avez fourni votre consentement seront utilisés par la recherche, et ce, strictement pour les fins de celle-ci et ne permettront pas vous identifier.

Le chercheur veillera à ce qu'aucun des renseignements que vous fournirez ne permettra de vous identifier avant, durant et après la diffusion des données de la recherche. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clef durant la durée de l'étude. L'ensemble des documents sera détruit 1 ans après la dernière communication scientifique.

Pendant l'entrevue, vous devez aussi éviter de donner le nom de personnes qui ne participent pas au projet.

### **Personnes-ressources**

Si vous avez besoin de plus d'informations pour prendre une décision, vous pouvez contacter le responsable du projet, Samuel Villeneuve, à l'adresse courriel suivante :

villeneuve.samuel@courrier.uqam.ca

Si vous avez des questions sur vos droits en tant que participant, vous pouvez contacter le *Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains* au (514) 987-3000 poste 7753 ou par courriel: [ciereh@uqam.ca](mailto:ciereh@uqam.ca).

Si vous avez des questions ou des problèmes que vous souhaitez adresser relativement à l'intégrité éthique recherche, contactez le comité d'éthique de la recherche (CÉR) de votre établissement par courriel :

- Pour les étudiants du **Collège de Maisonneuve** : [cer@cmaisonneuve.qc.ca](mailto:cer@cmaisonneuve.qc.ca)
- Pour les étudiants des **Cégeps de l'Outaouais** : [recherche@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:recherche@cegepoutaouais.qc.ca)
- Pour les étudiants du **Cégep de Sherbrooke** : [recherche.sser@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:recherche.sser@cegepsherbrooke.qc.ca)
- Pour les étudiants du **Cégep de Rimouski** : [sdir@cegep-rimouski.qc.ca](mailto:sdir@cegep-rimouski.qc.ca)
- Pour les étudiants du **Cégep De Trois-Rivières** : [jean.des.lauriers@cegeptr.qc.ca](mailto:jean.des.lauriers@cegeptr.qc.ca)

### **Consentement du participant\***

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

**En consentant à participer, je ne me prive d'aucun droit ou recours en cas de préjudice lié au projet.**

**\* Le consentement pourra être donné verbalement au moment de l'entretien**

### **Engagement du chercheur**

Je, soussigné(e) certifie :

- avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire;
- avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

## BIBLIOGRAPHIE

- Alain, M., 2011. Les facteurs de perméabilité aux valeurs traditionnelles du métier de policier\* Bilan et leçons d'une expérience de six années de suivi de socialisation professionnelle d'une cohorte de recrues au Québec. *Déviance et société*, (3), pp.385-413.
- Alain, M. and Pruvost, G., 2011. Police: une socialisation professionnelle par étapes. *Déviance et société*, (3), pp.267-280.
- Astier, P., 2008. La professionnalisation comme intention, comme processus et comme légitimation. *Savoirs*, (2), pp.63-69.
- Baker, D. 2016. *Deaths after police contact: Constructing accountability in the 21st century*. London: Palgrave Macmillan.
- Baughman, S.B., 2021. *Crime and the Mythology of Police*. *Wash. UL Rev.*, 99, p.65.
- Baughman, Shima Baradaran, How Effective Are Police? The Problem of Clearance Rates and Criminal Accountability (April 1, 2020). 72 *Ala. L. Rev.* 47 (2020), University of Utah College of Law Research Paper No. 362, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3566383> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3566383>
- Berger Peter, L. and Luckmann, T., 1966. *The social construction of reality: A treatise in the sociology of knowledge*. Garden City, NY: First Anchor.
- Bittner, E., 1970. *The Functions of the Police in Modern Society*. Washington, D.C., U.S. Government Printing Office.
- Bjørgero, T. and Damen, M.L. eds., 2020. *The making of a police officer: Comparative perspectives on police education and recruitment*. Routledge.
- Bottoms, A. and Tankebe, J., 2012. Beyond procedural justice: A dialogic approach to legitimacy in criminal justice. *J. Crim. I. & Criminology*, 102, p.119.
- Bottoms, A.E. and Tankebe, J., 2017. *Police Legitimacy and the Authority of the State*.
- Bradford, B., Milani, J. and Jackson, J., 2017. Identity, legitimacy and "making sense" of police use of force. *Policing: an international journal*, 40(3), pp.614-627.
- Brodeur, J.P., 2003. *Les visages de la police: pratiques et perceptions*. PUM.
- Brodeur, J.P., 2005. Trotsky in blue: Permanent policing reform. *Australian & New Zealand journal of criminology*, 38(2), pp.254-267.
- Denat, F., 2002. Prévention... Le rôle de la police. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 4(2).

- Brodeur, J.P., 2010. La fonction policière au croisement de l'éthique et de la légalité. *Sécurité et stratégie*, 3(HS1), pp.24-33.
- Campeau, H., 2019. Institutional myths and generational boundaries: cultural inertia in the police organisation. *Policing and society*, 29(1), pp.69-84.
- Cassan, D., 2010. Police socialisation in France and in England: How do they stand towards the community policing model. *Journal of police studies*, 3(16), pp.243-260.
- Cauchie, J.F., Corriveau, P. and Michel, L., 2020. Quand un policier tue un civil: fautes, causes ou circonstances? Une analyse des rapports du Bureau du coroner du Québec entre 2000 et 2014. *ENJEUX CRIMINOLOGIQUES CONTEMPORAINS*, p.83.
- Chan, J.B., Devery, C. and Doran, S., 2003. *Fair cop: Learning the art of policing*. University of Toronto Press.
- Charman, S., 2017. *Police socialisation, identity and culture: Becoming blue*. Springer.
- Côté-Lussier, C., 2013. Narratives of legitimacy: Police expansionism and the contest over policing. *Policing and Society*, 23(2), pp.183-203.
- Diaz, F. and Desbiens, D., 2011. Résistance au changement de l'institution policière et criminalité évolutive: un paradoxe. L'exemple de l'implantation de la police communautaire au Québec. *Champ pénal/Penal field*, 8.
- Doerr, A., 2021. Commission royale sur les peuples autochtones. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/autochtones-commission-royale-denquete-sur-les>
- Dorlin, E., 2019. *Se défendre: une philosophie de la violence*. La découverte.
- Dreher, J., 2016. The social construction of power: Reflections beyond Berger/Luckmann and Bourdieu. *Cultural Sociology*, 10(1), pp.53-68.
- Dubé, Y., 1993. Les restrictions du port de l'arme de service chez les corps policiers municipaux au Québec: un débat qui n'a pas encore eu lieu. University of Ottawa (Canada).
- Dubet, F., 2014. *Sociologie de l'expérience*. Média Diffusion.
- Eliasson, M.N., 2021. "Black, white and gray" - A qualitative study of how Swedish police officers describe occupational knowledge. *Policing: An International Journal*, 44(3), pp.498-509.
- ENPQ, 2012. *Le Modèle nationale de l'emploi de la force – Document Explicatif*
- Ericson, R.V., 1982. *Reproducing order: A study of police patrol work (Vol. 5)*. University of Toronto Press.

- Faubert, C., 2020. Mise en lumière des écarts d'attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force à divers stades de la formation policière: Démystification du processus de socialisation des policiers.
- Fielding, N.G., 2023. *Joining forces: Police training, socialization and occupational competence*. Routledge.
- Foucault, M. 2007. *Security, Territory, Population: Lectures at the Collège de France 1977–1978*, trans. G. Burchell. New York: Palgrave MacMillian
- Frenette, M.M.C., 1991. La formation policière—encore méconnue ou ignorée? *Canadian Journal of Criminology*, 33(3-4), pp.435-457.
- Gau, J.M. and Brunson, R.K., 2010. Procedural justice and order maintenance policing: A study of inner - city young men ' s perceptions of police legitimacy. *Justice quarterly*, 27(2), pp.255-279.
- Gerber, M.M., and Jackson, J., 2017. Justifying violence: legitimacy, ideology and public support for police use of force. *Psychology, crime & law*, 23(1), pp.79-95.
- Gorgeon, C., 1996. Socialisation professionnelle des policiers: le rôle de l'école. *Criminologie*, 29(2), pp.141-163.
- Ha, S.V. and Sun, I., 2023. Persistence of police legitimacy: understanding Asian American perspectives. *Policing: An International Journal*.
- Hall, S., Critcher, C., Jefferson, T., Clarke, J. and Roberts, B., 2017. *Policing the crisis: Mugging, the state and law and order*. Bloomsbury Publishing.
- Harkin, D., 2015. Police legitimacy, ideology and qualitative methods: A critique of procedural justice theory. *Criminology & Criminal Justice*, 15(5), pp.594-612.
- Huq, A.Z., Jackson, J. and Trinkner, R., 2017. Legitimizing practices: Revisiting the predicates of police legitimacy. *British journal of criminology*, 57(5), pp.1101-1122.
- Jobard, F., 2001. Comprendre l'habilitation à l'usage de la force policière. *Déviance et société*, 25(3), pp.325-345.
- Jobard, F., 2008. L'autorité de la Police. *Vacarme*, pp.36-37.
- Jonathan-Zamir, T., Perry, G. and Weisburd, D., 2021. Illuminating the concept of community (group)-level procedural justice: A qualitative analysis of protestors' group-level experiences with the police. *Criminal justice and behavior*, 48(6), pp.791-809.

- Jost, J.T. and Major, B. eds., 2001. *The psychology of legitimacy: Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations*.
- Karpiak, K.G., 2013. *Adjusting la police: The use of distance in the calibration of legitimate violence among the Police Nationale*. In *Policing and Contemporary Governance: The Anthropology of Police in Practice* (pp. 79-95). New York: Palgrave Macmillan US.
- Keable, J-F., 1981 Québec (Province). Ministère de la justice. *Rapport de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois*. Québec: Ministère de la justice. xv, 451 p.
- Ligue des droits et libertés, 2015. *Rapport alternatif de la Ligue des droits et libertés du Québec aux membres experts du Comité des droits de l'homme [...]*, Montréal, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.
- Linhardt, D. and de Bellaing, C.M., 2005. *Légitime violence? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique*. *Revue française de science politique*, (2), pp.269-298.
- Loader, I., 1997. *Policing and the social: Questions of symbolic power*. *British journal of sociology*, pp.1-18.
- Luckmann, T., 1987. *Comments on legitimation*. *Current Sociology*, 35(2), pp.109-117.
- Moreau de Bellaing, C.M., 2009a. *Violences illégitimes et publicité de l'action policière*. *Politix*, 22(3), pp.119-141.
- Moreau de Bellaing, C.M., 2009b. *Comment la violence vient aux policiers: École de police et enseignement de la violence légitime*. *Genèses*, (2), pp.24-44.
- Mawby, R.C., 2002. *Policing Images*, Devon: Willan Publishing.
- McNeilly, G., 2012. *Policing the right to protest: G20 systemic review report*.
- Ménard, S. 2014. *Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 des événements du printemps 2012*
- Meyerson, D., Mackenzie, C. and MacDermott, T., 2021. *Procedural justice and relational theory: empirical, philosophical, and legal perspectives* (p. 284). Taylor & Francis.
- Mignone, A., 2005. *Arthur Niederhoffer's Study on Police Cynicism Among New York Police Department Recruits*.
- Monjardet D., Gorgeons C., 2003, *La socialisation professionnelle des policiers : étude longitudinale de la 121e promotion des élèves gardiens de la paix – La cristallisation, tome IV*, Paris, Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.

- Napoli, P., 2003a. Qu'est-ce qu'une mesure de police?
- Napoli, P., 2003b. Naissance de la police moderne: Pouvoir, normes, société. La Découverte.  
<https://doi.org/10.3917/dec.napol.2003.01>police m
- Neocleous, M., 2021. A critical theory of police power: The fabrication of the social order. Verso Books.
- O'Reilly, C., 2023. Doing the right thing? value conflicts and community policing. *Policing and Society*, 33(1), pp.1-17.
- Pichonnaz, D., 2014. Former pour réformer: sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession (Doctoral dissertation, Paris, EHESS).
- Pichonnaz, D., 2021. La force des dispositions. Mobilités sociales, genre et devenirs policiers. *Champ pénal/Penal field*, (22).
- Qribi, A., 2010. Socialisation et identité. L'apport de Berger et Luckmann à travers «la construction sociale de la réalité ». *Bulletin de psychologie*, 506(2), pp.133-139.
- Ral, L., Touwaide, E. and Piché, J., 2023. On Duty Police Officer Deaths Across, 1962-2023 (version 3.0).
- Ramognino, N., 1987. Renouveau de paradigme ou traduction-trahison de la tradition sociologique: pour une positivité de l'objet sociologique. *Sociologie et sociétés*, 19(2), pp.37-49.
- Ramognino, N., 2002. Hétérogénéité ontologique du social et théorie de la description. L'analyse de la complexité en sociologie. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XL-124), pp.147-164.
- Reisig, M.D. and Trinkner, R., 2024. Distinguishing between normative and non-normative motivations to obey the police: furthering the development of a police legitimacy scale. *Policing: An International Journal*, 47(1), pp.50-65.
- Richardson, A.J., 1985. Symbolic and substantive legitimation in professional practice. *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, pp.139-152.
- Sabourin, P., 2009. L'analyse de contenu. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, pp.415-444.
- Schaap, D. and Saarikkomäki, E., 2022. Rethinking police procedural justice. *Theoretical criminology*, 26(3), pp.416-433.

- Schuck, A.M. and Rabe-Hemp, C.E., 2021. A longitudinal study of the effects of academy socialization on police integrity. *Police Quarterly*, 24(4), pp.578-606.
- Skogan, W.G., 2014. Why reforms fail. In *Police Reform from the Bottom Up* (pp. 144-155). Routledge.
- Statistique Canada, 2022, Enquête sociale canadienne (vague 7) – Qualité de vie et coût de la vie, octobre à décembre.
- Stenning, P.C. and Shearing, C.D., 2005. Reforming police: Opportunities, drivers and challenges. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 38(2), pp.167-180.
- Suchman, M.C., 1995. Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of management review*, 20(3), pp.571-610.
- Trinkner, R., Jackson, J. and Tyler, T.R., 2018. Bounded authority: Expanding “appropriate” police behavior beyond procedural justice. *Law and human behavior*, 42(3), p.280.
- Tyler, T. R., 1990. Why people obey the law. Yale University Press.
- Tyler, T.R., 2004. Enhancing police legitimacy. *The annals of the American academy of political and social science*, 593(1), pp.84-99.
- Tyler, T.R., Jackson, J. and Mentovich, A., 2015. The consequences of being an object of suspicion: Potential pitfalls of proactive police contact. *Journal of Empirical Legal Studies*, 12(4), pp.602-636.
- Van Maanen, J., 1973. « Observations on the making of policemen », dans Manning, P.K. and Van Maanen, J. eds., 1978. *Policing: A view from the street* (pp. 221-38). Santa Monica, CA: Goodyear Publishing Company.
- Weber, M., 1995. *Économie et Société*. Volume 1 : les Catégories de la sociologie. Pocket
- Weber, M., Kalinowski, I. and Sintomer, Y., 2013. *La domination*. Paris: La découverte.
- Wieslander, M., 2019. Learning the (hidden) silence policy within the police. *Studies in continuing education*, 41(3), pp.308-325.
- Wolfe, S.E. and McLean, K., 2021. Is it un-American to view the police as illegitimate? The role of national identity in the legal socialization process. *Journal of Social Issues*, 77(2), pp.577-599.
- Worden, R.E. and McLean, S.J., 2017. Research on police legitimacy: The state of the art. *Policing: An International Journal*, 40(3), pp.480-513.

Zwierżdziński, M.K., 2018. Legitimation and the construction of social order. *Horyzonty Polityki*, 9(29), pp.99-111.